صكنا من الاجل

Le Monde

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – Nº 15924 – 7 F

DIMANCHE 7 - LUNDI 8 AVRIL 1996

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

■ Tension entre les deux Corées

Pyongyang a de nouveau violé l'accord d'armistice de 1953 dans la zone démilitarisée. Séoul a placé ses troupes en *état d'alerte supérieure* après une brève incursion, vendredi 5 avril, de soldats nord-coréens. p. 3 et notre éditorial p. 10

■ Test de dépistage du sida défectueux

Plusieurs milliers de personnes en Europe vont devoir repasser un test de dépistage du sida, après l'annonce qu'un test de la compagnie américaine *Abbott n'était pas fiable. En France*, de tels problèmes ne devraient pas se produire dans la mesure où la réglementation impose la pratique de deux tests de marques différentes. p. 22

■ La réforme du système de soins

Critiquées par le principal syndicat de médecins, les ordonnances sur la Sécurité sociale ne garantissent pas une *réforme en profondeur du système de soins*. p. 5

■ Accord sur le temps de travail

Le Crédit lyonnais a signé avec la CFTC et la CGC un accord dérogatoire sur le temps de travail. *La semaine passera à 37 heures sans diminution de salaire.* Les agences ouvriront six jours sur sept. Cet accord remet en cause la réglementation bancaire. p. 12

■ Survivre à Madagascar



Entre pauvreté extrême et superstition, *les paysans du « grand Sud » tentent* de survivre. p. 8

■ Cinquante ans d'EDF

La réussite d'Electricité de France tient à la convergence entre une direction de polytechniciens et un syndicat productiviste, la CGT. p. 9

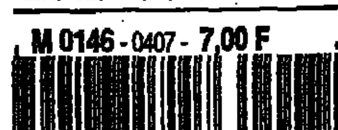
■ Notre guide des placements

Les valeurs financières pourraient à nouveau être en vogue à Paris. Loyers : des baisses en trompe-l'œil. L'impôt sur la fortune en 1996. Une Bourse sur Internet ? Et nos rubriques habituelles sur les finances et *marchés*. *pp. 13 à 15*

■ La bande à Noah

L'ancien vainqueur de Roland-Garros communique sa hargne à l'équipe de France de Coupe Davis. p. 16

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 350 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.



La crise de la « vache folle » affecte la consommation des Français

Le gouvernement confirme un cas suspect de Creutzfeldt-Jakob

***LES AUTORITÉS** sanitaires* françaises ont décidé de mieux surveiller l'épidémie de « vaches *folles ». Ainsi, dix jours après la* publication de cette information dans *Le Monde* (nos éditions du *28 mars), le directeur général de* la santé a confirmé, vendredi 5 avril, l'existence, en France, d'un *cas atypique de maladie de* Creutzfeldt-Jakob semblable aux cas suspects survenus ces derniers mois en Grande-bretagne. *Plus de* deux semaines après l'annonce par Londres que l'hypothèse d'une transmission à l'homme de la maladie ne pouvait être écartée, la crise commence à avoir des répercussions sur la consommation en France : des signes de désaffection pour la viande bovine émergent tandis que les tripiers craignent pour la survie de leur profession.

Lire page 6



Les Etats-Unis continuent de créer des emplois

Un entretien avec le secrétaire au travail

***140 000 EMPLOIS** ont été créés* aux Etats-Unis en mars, un résultat nettement supérieur aux prévi*sions des conjoncturistes. Le dé*partement du travail a ainsi apporté, vendredi 5 avril, une nou*velle* preuve du dynamisme de l'activité américaine. 624 000 emplois avaient déjà été créés en février, *le meilleur résultat mensuel* depuis douze ans. Et si le taux de chômage a légèrement augmenté en mars, touchant 5,6 % de la population active, contre 5,5 % en février, il reste inférieur aux 5,8 % enregistrés en janvier.

Après une fin d'année 1995 quelque peu anémique, les bons résultats de l'emploi, ajoutés à plusieurs autres indicateurs favorables publiés ces dernières semaines, indiquent que l'économie américaine se trouve dans une phase de croissance soutenue. Cette nouvelle s'est traduite par une poussée des taux d'intérêt sur les marchés obligataires, un mouvement qui profite au dollar.

A ce jour, les Etats-Unis ont *connu un taux de chômage inférieur* à 6 % durant dix-neuf mois consécutifs, sans menace inflationniste, souligne *le secrétaire* américain au travail, Robert Reich, dans un entretien au *Monde*. *M. Reich*, qui a participé à la réunion du G 7 sur l'emploi à Lille, début avril, estime que les pays in*dustrialisés* doivent *passer* à une politique sociale « *active* », reposant notamment sur « *la formation à vie* ». Cet « *économiste politique* » considère aussi que la lutte contre l'exclusion passe par une revalorisation des salaires – y compris du salaire minimum dans le cas des Etats-Unis –, de façon que les salariés les moins bien payés ne soient pas tentés de se réfugier dans l'aide sociale.

Lire page 4

Le cauchemar somalien de l'armée canadienne

MONTRÉAL
de notre correspondante

Au lendemain des congés de Pâques, les employés civils et militaires de la défense natio*nale canadienne devaient s'acquitter, le mardi* 9 avril, d'une mission très spéciale. Sur ordre du chef d'état-major des forces armées cana*diennes, le général Jean Boyle, quelque* 110 000 personnes, « *cessant toute activité non essentielle* », s'emploieront à fouiller les bu*reaux* du ministère et des casernes *pour* tenter de retrouver des documents mystérieusement disparus des archives.

L'opération n'est peut-être qu'une tentative futile pour redorer le blason d'une institution militaire en déroute puisqu'une série de révé*lations* donnent à penser *que* les documents en question auraient été détruits avec l'assentiment des plus hautes autorités militaires du pays.

Toute l'affaire remonte à la mission de paix en Somalie à laquelle a participé le régiment aéroporté du Canada, et au cours de laquelle des soldats canadiens se sont tristement illustrés, en février et mars 1993, en tirant sur des civils désarmés, en torturant et en frappant à mort un jeune Somalien. Après que d'autres *comportements* brutaux et racistes de la part de membres de ces troupes de choc eurent été portés à la connaissance du public, le régiment *a été démantelé.*

Mais lorsque les enquêteurs d'une commission spéciale mise sur pied par le gouverne*ment ont voulu consulter les archives relatives* aux événements de Somalie, ils ont pu constater qu'un certain nombre de pièces man*quaient et que d'autres, fournies à la presse* par le service de relations publiques de l'armée, avaient été falsifiées. Là-dessus sur*viennent les déclarations fracassantes du colo*nel Geoff Haswell, directeur du service des relations publiques au ministère de la défense *au moment des faits, qui affirme que l'ordre* de falsifier et de détruire certains documents venait de très haut : du général Jean Boyle, alors sous-ministre de *la défense*, de son prédécesseur à la tête de l'armée, le général John de Chastelain, et de Robert Fowler, ancien sous-ministre de la défense et actuellement ambassadeur du Canada auprès des Nations unies.

A la suite de ses allégations, le colonel Haswell a été accusé à son tour par l'armée d'avoir comploté avec des collègues pour empêcher la divulgation des documents et il sera traduit en cour martiale.

Le *ministre de la défense*, David Collenette, affirme vouloir « *faire toute la lumière sur cette affaire* ». Mais à force de découvrir presque *chaque jour de nouvelles complications*, l'enquête sur l'expédition somalienne piétine. Les trois juges chargés de la diligenter devaient *entendre les dépositions* de M. Fowler, de M. de Chastelain et de l'ancien premier ministre, Kim Campbell. Leur audition est *compromise car, en plus d'avoir à éclaircir l'af*faire des dossiers manquants et d'avoir à établir s'il y a eu tentative de dissimulation de la part *de la hiérarchie militaire, le juge Gilles Lé*tourneau, qui préside la commission d'enquête, doit faire face à un autre un tir de barrage. Accusé de partialité par le général Ernest Beno – qui, soit dit en passant, était commandant de la force spéciale à laquelle était rattaché le défunt régiment aéroporté –, il fait l'objet d'une demande de récusation.

Sylviane Tramier

Jeux sans frontières

« **FA SI LA** chanter » ou « La Roue de la fortune » : les téléspectateurs croient jouer français. Erreur. Comme le montre l'enquête publiée dans notre cahier « Télévision, Radio, Multimédia », les divertissements diffusés par les *chaînes hexagonales* sont souvent des adaptations de jeux nés à l'étranger.

*On lira aussi, en plus des pro*grammes, une enquête multimédia sur la manière de préparer ses va*cances grâce à Internet, notre* rubrique « Une image, une enquête » consacrée à la représentation de la « *vache folle* », la critique de Jacques Siclier sur les films et la chronique de Daniel Schneidermann.

Lire notre cahier « Télévision, Radio, Multimédia »

Le dilemme des chrétiens d'Orient

PARTIR ou rester ? Depuis l'apparition du terrorisme islamiste, la question hante la petite communauté chrétienne d'Algérie. L'enlèvement des sept moines trappistes français qui, depuis 1934, assuraient, dans un pays perclus *d'épreuves, une présence silen*cieuse et fraternelle lui donne un tour plus tragique. Cette prise *d'otages semble* donner raison à la fois aux réalistes du Quai d'Orsay, pour qui rester est un défi au bon sens, et aux islamistes, pour qui la convivialité entre une population algérienne démunie et des religieux désintéressés appartient à une époque dépassée.

Partir ou rester ? Depuis bien plus longtemps encore, la même question tenaille les chrétiens du Proche-Orient, héritiers directs – dans la variété de leurs traditions – des premiers disciples du Christ, dans des pays également affligés, comme le Liban et l'Egypte, que le président français a choisi de visiter. En ces jours de Pâques, dans toutes les langues et tous les rites, ils font mémoire d'un homme qui, à leurs yeux, est mort pour avoir délivré un message de paix à ce berceau de religions et de civilisations. Une région qui, depuis deux mille ans, n'a guère cessé de démentir cette espérance. Faux dilemme que celui de partir ou de rester. Car la question ne se pose plus dans les mêmes termes, alors que l'exode a déjà réduit cette présence chrétienne, en maints pays arabes et musulmans, à une peau de chagrin.

En Algérie, les prêtres et les religieux (environ trois cents) sont aujourd'hui trois fois moins nombreux qu'à l'heure de l'indépendance. L'« algérianisation » complète du secteur scolaire en 1976 a sonné le glas d'une activité chrétienne appréciée, dans les écoles, les centres d'apprentissage, comme dans les hôpitaux. Avec l'accord tacite des autorités, jésuites, Pères blancs et prêtres séculiers ont discrètement continué à ouvrir leurs centres d'études et leurs bibliothèques dans le seul but de rencontrer et de servir, dans sa langue et dans sa culture, la population algérienne.

L'exode des chrétiens du Proche-Orient joue naturellement sur de plus grands chiffres. De 1975 à 1995, 40 % des chrétiens du Liban ont quitté leur pays. Peu sont rentrés, en l'absence d'un retour à une *paix stable et à cette liberté que le* président Chirac a invoquées à Beyrouth. D'autres régions se vident. L'Irak comptait 1,5 million de chrétiens dans les années 50 : il en reste 400 000, principalement dans la région de Bagdad et de Mossoul.

Henri Tincq

Lire la suite page 10

L'artiste qui parle aux enfants



GOTTFRIED HONEGGER

C'EST un jeune homme suisse de soixante-dix-neuf ans. Peintre, sculpteur, décorateur... Grâce à lui, les enfants comprennent comme par miracle l'art concret. Gottfried Honegger a commencé sa carrière comme étalagiste. Il continue d'une certaine façon : les boutiques Nina Ricci lui ont confié leurs vitrines. Il expose aussi des œuvres qui ont un but simple et *ambitieux : changer le monde.*

Lire page 19

PROCHE-ORIENT Le président de la République, Jacques Chirac, devait achever, samedi 6 avril, une visite de trois jours au Liban qui aura été un succès en recevant les chefs des principales communautés religieuses. ● À NAKOURA, en zone occupée par Israël, où il s'était rendu, vendredi, auprès du contingent français des « casques bleus » de la FINUL, le président de la République avait réaffirmé son attachement à l'intégrité territoriale du Liban et aussi le souci de la France de voir tous les peuples de la région, dont l'Etat d'Israël, vivre en paix. ● M. CHIRAC, qui était attendu, samedi en Egypte pour une visite de trois jours, doit inaugurer, au Caire, deux fleurons de la coopération franco-égyptienne, une ligne de métro et un hôpital. Lundi, devant les étudiants de l'université du Caire, il doit prononcer le « discours fondateur » de la politique arabe de la France et de l'Europe.

Jacques Chirac propose de garantir la paix entre le Liban et Israël

Le président de la République doit définir, lundi 8 avril, devant les étudiants de l'université du Caire, les grandes lignes de la politique arabe de la France et, au-delà, de l'Europe

BEYROUTH
de nos envoyés spéciaux

Le voyage de Jacques Chirac au Liban était a priori semé d'embûches. Alors qu'il touchait à son terme, samedi 6 avril, il était clair que le chef de l'Etat français avait mené l'entreprise avec succès. Le seul fait d'être venu rendre visite à ce pays, qui craint d'être oublié, a été très largement apprécié. Mais, surtout, les messages que venait délivrer M. Chirac ont été entendus, et apparemment bien reçus.

Le premier de ces messages – l'engagement de défendre la souveraineté et l'indépendance de ce pays – a touché tous les Libanais, qui redoutent plus que tout qu'une paix israélo-syrienne ne se fasse à leurs dépens. M. Chirac a de nouveau abordé ce thème, vendredi, lors de la visite qu'il est allé rendre aux soldats de l'ONU, stationnés à Nakoura, dans cette zone troublée du Sud libanais occupée depuis 1978 par l'armée israélienne. L'objectif du président de la République n'était pas seulement de rendre hommage aux vingt-six soldats français tués dans cette région, ni de se livrer avec les parachutistes de Tarbes, cantonnés entre mer et champs d'orangers, à ces contacts à la bonne franquette avec la gent militaire que, visiblement, il affectionne.

Le sens de ce déplacement était aussi politique, comme l'a rappelé le président de la République au cours de sa brève intervention. Il s'agissait de réaffirmer l'attachement de la France à l'intégrité territoriale du Liban et de rappeler sa position sur l'un des aspects du processus de paix globale en cours dans la région, à savoir la garantie de la frontière israélo-libanaise.

EN TERRE CHIITE

« Nous souhaitons, a-t-il dit, *que l'Etat libanais exerce librement sa pleine souveraineté sur la totalité de son territoire. Mais nous voulons aussi que tous les peuples de la région, dont l'Etat d'Israël, puissent vivre en paix dans des frontières sûres et reconnues. »* Il a répété la disposition de la France à participer, le moment venu, à la garantie de cette frontière. Manière de s'opposer au projet que pourrait nourrir tel ou tel d'un redéploiement dans cette région Sud des troupes syriennes actuellement présentes au Liban.

La visite à Nakoura était aussi symboliquement une incursion en terre chiite, censée contribuer au délicat équilibre du séjour présidentiel dans ce pays multiconfessionnel. Le matin même, Jacques Chirac avait rendu visite au cardinal Nasrallah Sfeir, le chef de la communauté maronite, et assisté *à la célébration du Vendredi saint.* Les autorités avaient veillé à ce que l'événement ne soit pas l'occasion de manifestations ni d'un



rassemblement massif des chrétiens. Pour des raisons de sécurité, les accès au patriarcat, perché sur la colline de Bkerké, avaient été filtrés, mais l'enthousiasme et les banderoles à la gloire de *« Saint Louis, de Gaulle, Chirac »* compensaient le faible nombre des fidèles. Lors de son tête-à-tête avec le patriarche, qui convient lui-*même que son rôle n'est pas seulement spirituel « mais aussi temporel, surtout quand l'Etat faiblit »*, M. Chirac a de nouveau plaidé pour une participation des chrétiens libanais à la vie publique. Ils avaient, à une écrasante majorité, boycotté les élections législatives de septembre 1992. Les prises de position du cardinal Sfeir sur le scrutin qui devrait avoir lieu dans quelques mois auront sur eux une influence considérable.

Le président de la République a *souligné la responsabilité décisive* qui est, à ses yeux, celle du patriarche, non seulement pour ces élections mais, au-delà, pour enrayer la désespérance de la communauté chrétienne, l'exode de sa jeunesse qui, s'il continuait, signifierait à terme *la fin* de ce pays qu'on appelle le Liban. La veille, M. Chirac avait insisté auprès des dirigeants sur l'importance à ses yeux de garantir, par une loi électorale équitable, le droit de chaque citoyen libanais à se prononcer librement.

SAVANT DOSAGE

A ces dirigeants, il avait aussi, dans son discours devant le Parlement à Beyrouth, asséné quelques vérités dérangeantes, leur demandant notamment de savoir *« faire prévaloir l'intérêt général sur les intérêts particuliers »*, leur rappelant que *« la paix n'est pas un droit acquis »* mais suppose un véritable engagement de leur part.

De ces bons conseils, ils feront bien sûr ce qu'ils voudront. Du moins le chef de l'Etat français aura-t-il, par un savant dosage de son programme au Liban et de ses interventions, donné le sentiment dans ce pays que la France mérite d'être entendue, pas seulement pour l'aide matérielle qu'elle apporte. C'est un préalable réussi au discours que M. Chirac prononcera, lundi, au Caire, sur la politique française en Méditerranée et au Proche-Orient.

Lucien George et Claire Tréan

La restauration de la résidence des Pins

Jacques Chirac devait lancer, samedi 6 avril, les travaux de restauration de la résidence des Pins, symbole de la présence française au Liban. C'est du perron de ce palais en pierre jaune de style ottoman, que le haut-commissaire de France, le général Henri Gouraud, avait annoncé, le 1er septembre 1920, la création du Liban moderne, qui resta sous mandat français jusqu'à l'indépendance, en 1943. Elle était ensuite devenue la résidence de l'ambassadeur de France.

Vendredi, les ministres des affaires étrangères libanais et français, Farès Boueiz et Hervé de Charette, ont signé un accord pour la création d'une Ecole supérieure des affaires (ESA), en présence de M. Chirac. C'est à l'emplacement de l'ancienne ambassade de *France à Beyrouth que l'ESA ouvrira ses portes en 1997.* Destinée aux étudiants de tout le Proche-Orient, l'ESA coûtera 60 millions de francs et sera gérée par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP).

Les échanges commerciaux franco-égyptiens connaissent une embellie

LE CAIRE
de notre correspondant

La visite de Jacques Chirac en Egypte a lieu à un moment où les échanges commerciaux entre Paris et Le Caire, l'un des principaux partenaires commerciaux de la France au sud de la Méditerranée, connaissent une nette reprise.

Les exportations françaises vers l'Egypte, pendant les dix premiers mois de 1995, ont approché les 5 milliards de francs, au lieu de *4 milliards pour la même période de 1994,* soit une augmentation de 25 %. Le premier poste de ces exportations était alors détenu par les produits industriels (biens d'équipement professionnels, de consommation courante et matériel de transport terrestre), qui, avec 3,2 milliards de francs, ont représenté plus de 64 % des ventes. C'est aussi le poste qui a connu la plus forte croissance par rapport à 1994 (+ 37 %). Les semi-produits sont arrivés en deuxième place avec 885 millions de francs (+ 14 %), suivis par l'agroalimentaire avec 860 millions de francs (+ 8 %) et l'énergie, avec 31 millions de francs (+ 15 %).

CONTRATS D'INFRASTRUCTURES

Les importations françaises d'Egypte ont à peine dépassé 1 milliard de francs, et n'ont augmenté que de 1 % par rapport aux dix premiers mois de 1994. Les produits énergé*tiques sont arrivés en tête avec 471 millions* de francs (+ 5 %), suivis par les produits industriels avec 317 millions de francs (– 20 %), et les semi-produits avec 168 millions de francs (+ 6 %). L'agroalimentaire, avec 125 millions de francs, est le poste qui a connu la plus forte croissance (+ 90 %). Avec 4 milliards de francs, le solde de la balance commerciale a été, comme d'habitude, favorable à la France – quatrième fournisseur et septième client de l'Egypte – et connaît une croissance de 35 %. Cette forte présence française sur le marché égyptien est notamment due aux grands contrats d'infrastructures, dans un pays dont les besoins en la matière sont loin d'être satisfaits. C'est ainsi qu'en 1995 les entreprises françaises ont signé des contrats, ou obtenu des commandes de plus de 4 milliards de francs. Si l'on y ajoute la commande de trois Airbus A 340, le chiffre approche les 5 milliards de francs, *presque autant que les exportations* françaises en Egypte sur un an. Contrairement aux années 80, peu de projets d'infrastructures sont réalisés grâce à l'aide extérieure française (500 millions de francs).

Des projets comme la seconde ligne du métro du Caire, dont le président Chirac visitera le chantier, sont réalisés sur fonds propres. Depuis l'annulation d'une bonne partie de sa dette extérieure, l'Egypte dispose, en effet, d'importantes ressources. Les réserves en devises étrangères de la Banque centrale sont estimées à 18 milliards de dollars.

Seule ombre au tableau, l'affaire des « vaches folles », l'Egypte ayant décidé d'interdire les importations de viande et de bétail de toute l'Europe. Ce poste, avec 228 millions de francs, arrivait en deuxième place des produits agroalimentaires exportés par la France vers l'Egypte. Toutefois, *cette question est en voie de solution*, comme la décision de Paris de ne pas importer de pommes de terre égyptiennes (44 millions de francs en 1994). Selon les experts, l'année 1996 devrait être au moins aussi bonne que 1995, grâce notamment à l'accroissement généralisé des importations égyptiennes (+ 20 %).

Alexandre Buccianti

Le métro sous le Nil

Jacques Chirac inaugurera, au Caire, une ligne de métro et un hôpital. La ligne de métro, qui ouvrira partiellement en août, passera sous le Nil. La France avait déjà financé, pour quelque 6 milliards de francs, une première ligne de 45 km. L'effort a payé : le consortium Interinfra a signé deux contrats pour 7,5 milliards de francs pour la deuxième ligne, financée par l'Egypte. *Quant à l'hôpital de* 1 200 lits de Kasr el Aini, financé à 80 % par la France, il a coûté près de 900 millions de francs au lieu des 600 prévus. Il a ouvert avec sept ans de retard et n'a pas de budget de fonctionnement complet. Les entreprises françaises réclament à l'Egypte 12 millions de francs. – *(AFP.)*

L'Arabie saoudite s'efforce de neutraliser les islamistes

Le conservatisme de la société protège le royaume wahabite des violences que connaissent d'autres pays de la région

RYAD
de notre envoyée spéciale

Alors que les premiers fidèles affluent vers La Mecque pour le pèlerinage annuel, qui aura lieu dans la dernière semaine d'avril, une certaine inquiétude règne en Arabie saoudite. Ryad sait bien que, comme chaque année, parmi les deux millions de personnes qui pratiquent ce rite obligatoire – au moins une fois dans sa vie pour chaque musulman –, certains vont rester, pour des raisons économiques ou autres. Or, depuis l'attentat contre un bâtiment qui abrite des conseillers américains de la Garde nationale saoudienne – sept morts, en novembre 1995, au cœur de Ryad –, on se veut ici plus vigilant. En privé, les Saoudiens reconnaissent désormais l'existence d'*« un péril islamiste »*, même s'ils en attribuent les causes à la pauvreté, au déracinement, aux frustations. Maux qui ne menacent pas encore véritablement le royaume, mais qui touchent largement des pays voisins.

« Après cet attentat (le premier du genre en Arabie saoudite), *les autorités ont bien travaillé, et trouvé beaucoup de choses »*, affirme un expert. Pas tellement sur l'attentat lui-même, que sur les multiples groupes ou sociétés d'entraide qui prolifèrent à l'ombre d'un *islam omniprésent. « Sur l'attentat de novembre,* affirme cet expert, *les autorités ont des pistes qui semblent toutes mener vers des appuis extérieurs, même si des Saoudiens ont pu en avoir été des exécutants. Mais pour le moment rien de définitif n'a été établi. »*

DÉVELOPPEMENT ET CORRUPTION

Malgré les sommes promises par Ryad, comme par les Etats-Unis, en échange de toute information sur l'attentat, la seule chose concrète à ce jour est qu'un repérage des lieux aurait été fait peu auparavant, par des gens venus de l'étranger et repartis avant l'opération. Selon de bonnes sources, un Saoudien livré par le Pakistan à la demande de Ryad n'aurait rien à voir avec cette affaire, mais les services d'Islamabad ont pu récupérer trois Pakistanais, recherchés dans le cadre des troubles à Karachi.

Dans un pays dont la vocation première et l'orientation stratégique restent la propagation et la défense de l'islam, il est malaisé de dresser une barrière entre ce qui ressort de la religion proprement dite et de l'activisme islamique politique. Toutefois, selon plusieurs sources, des efforts sont faits pour neutraliser les islamistes politiques, dont l'audience, ici, semble très limitée. Si la pauvreté existe dans le royaume, si les frustations engendrées par un développement très rapide et une corruption largement répandue, entraînent certains jeunes, diplômés ou non, vers un islamisme militant, on est encore très loin d'une situation à l'égyptienne.

Dans une société qui reste très conservatrice, la révolte ne paraît pas à l'ordre du jour et beaucoup de Saoudiens estiment encore globalement leur situation meilleure que celle des pays voisins. Pour la grande majorité, les aspects positifs du développement du royaume l'emportent sur les problèmes. A cet égard, les tracts du Comité de défense des droits légitimes (CDDL) de Mohamad El Masaari, ne paraissent pas faire recette. *« Je ne vais pas lâcher les Al Saoud, garants de l'unité du pays, pour me jeter chez El Masaari, qui de plus ne propose rien »*, commente un intellectuel critique envers le régime.

Cette situation n'empêche pas les autorités saoudiennes de s'inquiéter, par exemple, des troubles qui perdurent dans l'émirat voisin de Bahreïn. Ryad fait pression sur Manama pour encourager les autorités à trouver une solution aux revendications au moins économiques des chiites de l'émirat – environ 70 % de la population –, en révolte depuis plus d'un an. Même si les situations ne sont pas comparables, Ryad a négocié, en 1993, un accord avec les dirigeants chiites du royaume, qui vivaient alors en exil et sont, depuis lors, rentrés. Il ne fait pas de doute que l'Arabie saoudite craint des répercussions négatives sur sa propre communauté chiite de la répression en cours à Manama.

DIALOGUE AVEC LE SOUDAN

De même, Ryad reproche au Qatar une certaine complaisance à l'égard des extrémites islamistes, complaisance entretenue par l'un des fils de l'émir, Fahd, qui depuis un séjour à Peshawar, au Pakistan, s'est trouvé de nombreux amis dans la mouvance extrémiste musulmane. Les allées et venues, à La Mecque et à Médine, des islamistes du Yémen sont un autre sujet d'inquiétude. Depuis quelques mois plusieurs centaines d'extrémistes étrangers ont été expulsés du Yémen vers le Soudan et la Somalie, qui semble devenir, à la faveur de l'anarchie politique qui règne à Mogadiscio, le nouveau centre de l'extrémisme musulman.

Pour le moment, c'est avec le Soudan, demandeur d'une médiation saoudienne auprès de l'Egypte, que Ryad tente de normaliser ses rapports. Plusieurs émissaires de Khartoum ont été reçus à Ryad où on leur a fait valoir que le régime soudanais devait mettre de l'ordre chez lui en mettant fin, par exemple, à l'asile qu'il accorde à Oussama ben Laden, privé de sa nationalité saoudienne en avril 1993, et qui vit à Khartoum depuis octobre 1990. Ancien recruteur des volontaires arabes de la guerre en Afghanistan contre l'occupant soviétique, Oussama ben Laden est, selon plusieurs sources, l'un des grands pourvoyeurs d'aide à différents mouvements islamistes et aux anciens *« Afghans »* en difficulté. Une petite centaine de Soudanais, collecteurs de fonds, et propagateurs de la pensée de Hassan Tourabi ou d'Oussama ben Laden, ont été arrêtés dans le royaume et sont détenus dans une prison près de Ryad, où leurs familles peuvent leur rendre visite.

Pour tenter de contrôler les fonds envoyés sous divers prétextes charitables à des associations islamistes, l'Arabie saoudite a, depuis 1993, interdit toute collecte de fonds par des organismes privés, mais cette interdiction reste assez théorique dans un pays où personne ne refuse une aide au nom de l'islam. *« Les bureaux de collectes sont très contrôlés »*, dit un spécialiste, mais comment empêcher un particulier de faire des dons pour soutenir la construction d'écoles ou de mosquées ?

Comment contrôler tous les mouvements de fonds de la riche communauté palestinienne d'Arabie saoudite ? Dans le cas particulier du Mouvement de la résistance islamique palestinien, Hamas, que l'Arabie saoudite a longtemps été accusée de soutenir financièrement, comment distinguer entre ses activités caritatives – qui constituent l'essentiel de son action – et celles de sa branche militaire ? Sans compter que pour la plupart des Saoudiens et des Arabes en général, les militants du Hamas sont davantage des résistants à l'occupation israélienne que des terroristes.

Protectrice de l'islam, l'Arabie saoudite entend bien ne pas se laisser entraîner, par son allié américain notamment, dans un amalgame dangereux entre islam et terrorisme. *« Avant de parler de terrorisme, il faudrait le définir »*, écrivait récemment le rédacteur en chef de *Saudi Gazette,* accusant Washington de l'utiliser à sa convenance et pour soutenir *« le terrorisme israélien »*. Refuge de tous les musulmans persécutés dans leur pays, Egyptiens et Syriens notamment, l'Arabie saoudite veut continuer à faire une distinction entre *« la juste propagation de l'islam »*, devoir de tout bon musulman, et un islamisme politique violent, dont elle a su jusqu'à maintenant se préserver.

Françoise Chipaux

La tension monte entre les deux Corées

Pyongyang a de nouveau violé l'accord d'armistice de 1953 dans la zone démilitarisée

PÉKIN
de notre correspondant

La *pax americana* en Asie a été de nouveau mise à mal avec la décision de la Corée du Nord de violer *de facto* l'accord d'armistice de Panmunjon, quarante-trois ans après sa signature par les deux régimes de la péninsule, sous la protection respective de l'Union soviétique et de la Chine, pour le Nord, et des Etats-Unis, pour le Sud.

Séoul a en effet indiqué que les forces nordistes avaient fait stationner, vendredi 5 avril, pendant quelques heures, une compagnie de 130 hommes armés de fusils d'assaut et de mortiers, à la limite nord du village de Panmunjon. Les Etats-Unis ont jugé qu'il s'agissait là d'une « *violation* » des accords d'armistice de 1953 sans pour autant s'alarmer de manière excessive de ce geste qui n'est pas sans précédent. Le gouvernement sud-coréen s'est toutefois réuni en cellule de crise.

Des déclarations martiales destinées à détourner l'attention ?

La Corée du Nord avait annoncé, jeudi, qu'elle ne se considérait plus tenue par ses engagements concernant le maintien d'une paix armée dans la mal nommée « *zone démilitarisée* », large de quatre à six kilomètres, qui coupe la péninsule d'est en ouest sur le 38e parallèle et dans laquelle le nombre de soldats est limité à 1 000 de chaque côté. Du coup, l'état d'alerte permanent de l'armée sud-coréenne a été renforcé et le président Kim Young-sam s'est rendu en treillis sur la frontière.

Pyongyang a précisé que ses militaires et leurs véhicules n'arboreraient plus les insignes particuliers imposés par les accords de 1953 pour pénétrer dans le périmètre de sécurité de Panmunjon, s'arrogeant ainsi théoriquement le droit d'y faire circuler tout armement de son choix. Le régime nordiste a pris prétexte du fait que Séoul a renforcé son dispositif militaire dans et à proximité de la zone en réponse aux menaces répétées venant du Nord et visant à démontrer que les accords de Panmunjon sont caducs. Déjà, en 1995, la Corée du Nord avait contraint au départ les derniers observateurs étrangers chargés d'assurer le *maintien de la paix dans la zone.*

Cette épreuve de force, engagée depuis l'an dernier par Pyongyang pour contraindre les Etats-Unis à remplacer cet accord par un mécanisme qui garantisse la pérennité du régime nord-coréen, est d'autant plus préoccupante que les relations entre Washington et la Chine, *dernier allié de Kim Jong-il*, le fils de Kim Il-sung, sont au plus bas.

La Chine n'a apparemment rien fait, ces derniers temps, pour calmer les propos belliqueux de son petit allié, qui traverse une crise difficile à déchiffrer, mais de toute évidence profonde. Cette poussée de fièvre, à une semaine des élections législatives en Corée du Sud, *évoque celle qui a contraint, en* mars, la marine de guerre américaine à montrer sa force dans les parages de Taiwan.

Le ministère nord-coréen de la défense a récemment accusé la Corée du Sud de préparer une attaque et estimé qu'une nouvelle guerre dans la péninsule était inéluctable. Le chef du Parlement, Yang Hyong-sop, a fait des déclarations similaires (*Le Monde* du 6 avril). Aux yeux des observateurs locaux, il s'agit là de rodomontades destinées à détourner l'attention de la disette – catégoriquement démentie par Pyongyang – dont souffre le Nord.

Ces dernières années, Pyongyang s'est efforcé de traiter directement avec les Etats-Unis plutôt qu'avec le régime honni de Corée du Sud. La Chine n'a cessé d'encourager Washington dans cette voie mais a quelque peu perdu du crédit en la matière dans la mesure où elle a indirectement appuyé le chantage à l'arme nucléaire auquel s'est livré Pyongyang. Le regain de tension se produit alors que le Japon vient de se dire prêt à reprendre des négociations avec la Corée du Nord pour *normaliser les relations diplomatiques* entre les deux pays.

Francis Deron

Lire aussi notre éditorial page 10

La Bulgarie voit se dissiper le rêve européen et se concrétiser l'influence russe

Le constructeur automobile Rover a annoncé la fermeture de son usine de Varna, inaugurée il y a sept mois

Déjà lanterne rouge des investissements étrangers en Europe de l'Est, la Bulgarie voit se retirer l'un des rares groupes qui avait misé sur la réussite de sa transition économique et politique. Cet échec intervient au milieu d'une crise politique entre le président Jelev et le gouvernement de l'ex-communiste Jean Videnov, provoquée par l'invitation russe à la Bulgarie de rejoindre à terme la nouvelle union de Républiques proches du Kremlin.

SOFIA
de notre envoyée spéciale

Un poulet doré à tête de vache. Cette enseigne aperçue au centre de Sofia est l'image même de la Bulgarie actuelle : des bouts de marché greffés sur des moignons *de socialisme à la soviétique*, le tout badigeonné de grands discours sur les réformes. Comment s'étonner qu'une telle créature ait du mal à avancer ? Signe des temps, les automobiles Rover ont annoncé, vendredi 5 avril, la fermeture de leur usine d'assemblage de Varna, sept mois seulement *après son inauguration. Vingt millions de dollars* – le plus gros investissement à l'étranger depuis dix ans du groupe anglais racheté par BMW – ont sombré, comme d'autres projets occidentaux, dans un magma d'inefficacité et de corruption.

Bulgarie

MER NOIRE — Sofia

Capitale	Sofia
Population	8,4 millions
(dont environ 1 000 000 de Turcs et 500 000 Tsiganes)	
Inflation fin 1995	33 %
Croissance en 1995	2,5 %
PNB/hab.	1 160 $
Chômage	17 %
Dette extérieure	9,8 milliards de $

Nov. 89 : Après 35 ans de règne absolu, Todor Jivkov est déposé par une révolution de palais.

Juin 90 : Premières élections libres. Victoire des ex-communistes.

Oct. 91 : Victoire de l'opposition anti-communiste.

Déc. 94 : Retour des ex-communistes, qui remportent 43,5 % des voix, soit 125 des 240 sièges de l'Assemblée bulgare.

Janv. 95 : Jean Videnov est nommé premier ministre.

Rude coup pour un pays dont l'économie commence tout juste à redémarrer. La production et l'exportation *ont repris dans certains* secteurs, comme l'agroalimentaire, le bois, l'électronique ou la chimie. Les prix montent moins vite, le chômage régresse : après avoir atteint 630 000 il y a deux ans, le nombre des sans-emploi est revenu à 400 000 fin 1995 (sur 8,5 millions d'habitants). Mais l'optimisme tarde à renaître. Les scandales politico-financiers n'y *sont pas pour rien. Malgré* un bonne récolte, le grain est venu à *manquer à cause d'exportations* massives qui ont enrichi des intermédiaires proches du pouvoir : le « scandale du blé » a fait tomber deux ministres. Les banques aux noms ronflants qui ont surgi un peu partout sont menacées de faillite et des milliers d'épargnants – 200 000 selon le journal *Troud* – ont perdu leur mise dans l'effondrement de mirifiques « pyramides » financières qui leur avaient promis des taux d'intérêt à trois chiffres.

Devant une réalité trop sombre, hantée de malfaiteurs, de nouveaux riches insolents, de silhouettes courbées fouillant dans les poubelles, les Bulgares se réfugient dans la nostalgie. La liberté et la démocratie semblent fades à beaucoup (les plus pauvres, les moins instruits) quand ils repensent au temps de l'ordre et l'emploi pour tous. Comme dans presque tous les pays de l'Est, les électeurs ont renvoyé au Parlement, en 1994, une majorité d'anciens communistes rebaptisés socialistes. *Un an plus tard*, aux municipales, les socialistes ont encore gagné, mais avec 720 000 voix de moins. C'est que les gouvernants s'usent vite, avec la transition.

Transition vers quoi, d'ailleurs ? Vers une économie de marché avancée, susceptible de rejoindre à terme le club ouest-européen ? Vers une social-démocratie dotée d'un secteur d'Etat fort, comme le font miroiter les dirigeants du Parti socialiste bulgare (PSB) ? Ou encore vers une économie délinquante dominée par des groupes opaques mettant en coupe réglée les quelques ressources du pays, sous une apparence de normalisation ? Le président de la République en personne accuse le gouvernement socialiste de Jean Videnov de « *fonctionner ouvertement comme l'avocat d'intérêts strictement privés, ce qui l'empêche d'entreprendre et de poursuivre une réforme économique responsable au profit de la nation* », et de ménager « *les amis de toujours : les sociétés criminelles, les mafias, les racketteurs, les hauts fonctionnaires corrompus* ».

Le président Jeliou Jelev est pourtant un homme qui a su maintenir la paix intérieure et extérieure dans le contexte dangereux des Balkans. Mais son mandat s'achève dans moins d'un an, et la campagne électorale a *de facto* déjà commencé. Porté au pouvoir en 1992 par le mouvement démocratique, il s'est ensuite attiré ses *foudres pour avoir critiqué – aussi* vertement qu'il le fait aujourd'hui pour le cabinet Videnov – le gouvernement anticommuniste de Filip Dimitrov, à qui il reprochait les maladresses de sa politique d'épuration de l'administration, de restitution des biens confisqués par le régime communiste et de décollectivisation des campagnes. Le gouvernement « bleu » tomba peu après. Jeliou Jelev aura fort à faire pour apparaître à nouveau comme le candidat « *naturel* » de l'opposition et doit en tout cas se démarquer sans ambiguïté du pouvoir socialiste.

C'est flagrant en matière diplomatique, où la Bulgarie mène apparemment deux politiques contradictoires. Celle, pro-occidentale, du président, qui réclame une adhésion rapide à l'OTAN, et celle, prorusse, du gouvernement, qui ne perd pas une occasion de dénoncer les projets d'extension à l'est de l'Alliance atlantique. La contradiction a éclaté au grand jour la semaine dernière, quand le président russe Boris Eltsine a émis l'idée que la Bulgarie pourrait rejoindre la Biélorussie dans le cercle des anciennes Républiques soviétiques les plus proches de Moscou. Le président Jelev a exigé des explications du chef du gouvernement – récemment en visite à Moscou – et un démenti. Fort embarrassé, le gouvernement a voulu remettre vendredi 5 avril une note de protestation à M. Eltsine par l'intermédiaire de l'ambassadeur russe à Sofia, qui a refusé... Ce qui n'a pas empêché le ministre des affaires étrangères, Gueorgui Pirinski, d'espérer « *ne pas voir se détériorer durablement les relations bilatérales* » entre la Bulgarie et la Russie.

Celles-ci sont en effet redevenues excellentes. Les échanges commerciaux ont en 1995 atteint 2,1 milliards de dollars contre 1,3 milliard deux ans plus tôt. Les firmes bulgares ont évidemment beaucoup à gagner de la revitalisa*tion du commerce avec la* Russie, en devises et sur des bases plus normales qu'à l'époque du Comecon. Cette orientation, malheureusement, n'incite guère les Bulgares à relever la qualité des marchandises qu'ils produisent et des services qu'ils offrent.

Comme le montre la mésaventure de Rover, travailler en Bulgarie se révèle souvent pour les entreprises occidentales une expérience éprouvante : législation ambiguë, administration inefficace, manque de partenaires financiers fiables et tendance au laisser-aller... sans parler de phénomènes plus inquiétants comme le rackett et toutes les formes de délinquance. Comment s'étonner, après cela, que ce pays qui n'est pas un grand marché se retrouve lanterne rouge pour les investissements étrangers en Europe de l'Est (530 millions de dollars depuis 1990, dont 101 millions de dollars en 1995) ?

Le président regarde à l'Ouest, le gouvernement à l'Est

Dans le cadre majestueux de l'université de Sofia, le recteur Ivan Lalov, une des figures les plus respectées de Bulgarie, refuse de se complaire dans le pessimisme. Avec un budget minime, il fait tourner son université de 23 000 étudiants et 1 700 professeurs et vient d'être réélu par un très large collège, toutes disciplines et toutes opinions politiques confondues. La connaissance reste une valeur dans la Bulgarie d'aujourd'hui. « *Le problème démographique est catastrophique pour l'avenir du pays*, explique-t-il. *L'an dernier, il n'y a eu que 85 000 naissances contre 96 000 en 1990, c'est le taux de natalité le plus bas d'Europe.* »

Il s'inquiète du retard pris dans les réformes, mais se félicite de la bonne résistance des institutions : « *Il y a trois pouvoirs séparés et ils fonctionnent, malgré leurs défauts. La lecture de la presse, prise dans son ensemble, permet de se faire une idée de la réalité.* » Du point de vue politique, toutefois, il faudra bien que le pays surmonte la dichotomie actuelle où le communisme est le seul discriminant : « *Le PSB est à la fois le parti des « téléphones portables » (les nouveaux businessmen) qui devraient être classés à droite, et des retraités paupérisés, qui sont un électorat de gauche. De même, il y a dans l'opposition des sociaux-démocrates et des ultra-libéraux.* » En attendant un reclassement des forces politiques qui n'est pas pour demain, Ivan Lalov voit le pays sur une corde raide entre la démocratie et le chaos. Mais, ajoute-t-il en bon physicien, « *le chaos aussi est un modèle* »...

Sophie Gherardi

Affrontements sanglants entre factions somaliennes à Mogadiscio

LES COMBATS à l'arme lourde entre les partisans du « général » Mohamed Farah Aïdid et ceux de l'homme d'affaires Ali Hassan Osman Atto ont fait de nombreuses victimes, militaires et civiles, jeudi 4 et vendredi 5 avril, dans les quartiers sud de Mogadiscio. Les deux factions se disputent le contrôle du complexe qui abrita l'ambassade des Etats-Unis avant de servir de quartier général aux forces de l'ONU lors de l'opération « Restore Hope ».

Le bilan de ces combats – dont le déclenchement soudain a surpris de nombreux civils qui vaquaient à leurs occupations – varie, selon les sources, de dix-sept morts, selon l'AFP, à soixante-quinze, selon Reuter. Cette confusion s'explique par le fait que les principaux établissements hospitaliers se trouvent dans la zone des combats et que les victimes n'ont pas toutes pu y être amenées.

Osman Ali Atto était le principal financier du général Aïdid, jusqu'à leur rupture au début de 1995. Depuis lors, des affrontements pour le contrôle des quartiers sud opposent régulièrement leurs partisans. Selon des témoins, la milice du « *président* » Ali Mahdi, qui contrôle le nord de la capitale, a fait manœuvrer ses « technicals » (véhicules tout-terrain équipés d'armes lourdes) à proximité de la ligne qui sépare le nord du sud de Mogadiscio, ce qui fait craindre une extension des combats.

Le début de ces affrontements, jeudi, a coïncidé avec la présence en Somalie d'Emma Bonino, commissaire européen aux droits de l'homme. Il s'agissait de la première visite dans ce pays d'un haut responsable étranger depuis le retrait des troupes de l'ONU il y a un an. *Depuis la chute du régime du* président Mohamed Syaad Barré en janvier 1991, la Somalie est en proie à la guerre civile et n'a plus de gouvernement internationalement reconnu. La représentante de l'Union européenne (UE) a visité plusieurs projets humanitaires et rappelé que l'UE était le principal bailleur de fonds du pays.

Mme Bonino s'est rendue dans le nord de Mogadiscio, contrôlé par le « président » Ali Mahdi, mais n'a pu, malgré l'invitation du général Aïdid, se rendre dans le sud de la capitale pour des raisons de sécurité. Jeudi, la visite du commissaire aux droits de l'homme à Kisimayo, le grand port du sud de la Somalie, a été perturbée à plusieurs reprises. Son convoi, escorté par les miliciens d'un *autre chef de guerre*, le colonel Mohamed Saïd Hersi, dit « *Morgan* », a été arrêté à deux reprises par des fusillades qui ont opposé son escorte aux partisans du représentant local du général Aïdid. A l'aéroport, le décollage de l'avion de la délégation européenne a été bloqué le temps d'un échange de tirs entre les partisans de Morgan et ceux du général Aïdid. – *(AFP, AP, Reuter.)*

Un ancien ministre belge condamné pour escroquerie

BRUXELLES
de notre correspondant

Seule juridiction compétente pour juger un ministre en fonctions à l'époque des faits, sans possibilité d'appel, la Cour de cassation a rendu son arrêt, vendredi 5 avril, dans l'affaire de l'Inusop, *cette association en principe chargée* d'enquêtes d'opinion dans le giron de l'université de Bruxelles, et en réalité pompe à finances pour le Parti socialiste francophone grâce à un système de surfacturations et de travaux fictifs. Ancien vice-premier ministre dans le gouvernement fédéral, Guy Coëme est condamné à deux ans d'emprisonnement avec sursis pour faux en écriture et escroquerie. Il est en outre privé de ses droits civiques et politiques pendant cinq ans, ce qui va l'obliger à renoncer à ses mandats locaux et, peut-être, à son siège de député.

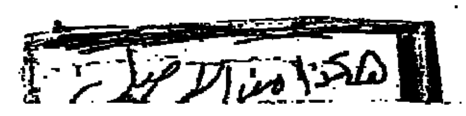
Membres du PS, ou proches de lui, sept autres personnes sont condamnées à des peines diverses. *L'ancien patron de l'Inusop*, Camille Javeau, devra faire un an de *prison ferme. Jean-Louis Stalport*, actuel administrateur général de la RTBF, se voit infliger une peine de six mois avec sursis. Comme il n'a pas l'intention de démissionner pour autant, le conseil d'administration de l'organe public de radio-télévision francophone aura à se prononcer sur son cas.

Le procès avait commencé, le 5 février, par une bataille de procédure menée par la défense. Il était sans précédent, hormis le jugement d'un ministre coupable d'un duel interdit par la loi au XIXe siècle. La question posée aujourd'hui était d'une tout autre nature : les partis peuvent-ils utiliser des moyens parfaitement illégaux pour pourvoir à leurs frais de *fonctionnement, même si* l'enrichissement personnel n'est pas avéré ?

La Cour de cassation a repris la plupart des arguments avancés par le procureur général Jacques Velu et donne ainsi un sérieux avertissement à la classe politique. Elle a même regretté que le Parlement ne lui ait pas permis de juger une autre personnalité socialiste de premier plan : Philippe Moureaux, dont seul l'ancien chef de cabinet, M. Stalport, était déféré devant elle.

Dans quelques mois, la même procédure sera utilisée pour juger d'anciens ministres compromis dans l'affaire Agusta, du nom de la firme italienne qui versa des pots-de-vin pour une commande d'hélicoptères militaires en décembre 1988. *Ancien secrétaire général* de l'OTAN, Willy Claes sera la vedette de ce procès. La fermeté de la Cour de cassation dans le procès Inusop ne semble pas de bon augure pour lui. M. Coëme est aussi mêlé à l'affaire Agusta. Une nouvelle condamnation le priverait automatiquement du bénéfice du sursis.

Jean de la Guérivière



Robert Reich, secrétaire américain au travail

« Les salaires doivent être suffisamment élevés pour que l'emploi soit préféré à l'aide sociale »

Tout en se disant très satisfait par le rythme des créations nettes d'emplois aux Etats-Unis – plus de 8 millions en l'espace de trois ans – et par le niveau peu élevé du chômage (il s'est établi à 5,6 % en mars), Robert Reich, le secrétaire américain au travail, considère, dans un entretien au *Monde*, que le moment est venu, pour les Etats-Unis, de resserrer l'écart des revenus de façon à atténuer les inégalités sociales.

AGÉ de quarante-neuf ans, Robert Reich, secrétaire américain au travail, est à la fois un des plus proches conseillers de Bill Clinton et un ami de longue date du président, les deux hommes ayant fait une partie de leurs études à Oxford dans les années 70. M. Reich, qui a été notamment professeur à l'université Harvard, se considère comme un *« économiste politique »*. Auteur d'une dizaine d'ouvrages, il a notamment publié un bestseller, *The Work of Nations*, traduit en français (*L'économie mondialisée*, Editions Dunod, collection « Nouveaux Horizons »). Robert Reich a participé à la réunion du G 7 Emploi à Lille, les 1er et 2 avril, en compagnie de Ron Brown, secrétaire américain au commerce, qui devait trouver la mort, le lendemain, dans un accident d'avion en ex-Yougoslavie.

« Vous êtes à l'origine du premier G 7 sur l'emploi qui s'est tenu en 1994 à Detroit. Quelles différences faites-vous avec la réunion du même genre qui s'est tenue à Lille ?

– Il y a plusieurs différences. D'abord à Detroit, les Etats-Unis sortaient à peine d'une reprise dénuée de véritables créations d'emplois. Depuis, nous avons créé 8,4 millions d'emplois en l'espace de trois ans. Le taux de chômage, qui s'est établi à 5,6 % en mars, a été maintenu au-dessous de 6 % *sur les dix-neuf derniers mois*. Sans que l'inflation soit relancée pour autant. Par ailleurs, à Detroit, nous commencions simplement à discuter du cas des économies passant d'*« une politique sociale passive »* à *« une politique active »* en matière d'emploi, ce qui est le cas des Etats-Unis. J'entends par là une politique d'emploi reposant sur la formation, l'assistance, le conseil, les services de placement, le tout accompagné par une aide en espèces destinée à aider les salariés les plus pauvres. Il s'agit d'un complément de bas salaire, le earned income tax credit qui fonctionne comme un *« impôt négatif »* et qui s'applique à tous les salariés gagnant moins de 27 000 dollars *par an. Dans le même temps, nous* avons opéré d'importants changements dans le système d'assurance-chômage, qui a été réorienté vers un système de réemploi permettant d'accélérer la réinsertion dans le cycle de l'emploi.

– Durant ces années, pensez-vous que l'écart entre pays industrialisés s'est creusé ou au contraire resserré ?

– Je pense qu'il s'est effectivement resserré en partie. Mais il existe encore des différences d'approche importantes. Les Etats-Unis continuent à tolérer une grande disparité dans les revenus des Américains – la plus importante de tous les pays industrialisés –, laquelle serait sans doute intolérable dans la plupart des pays d'Europe occidentale. *Mais*, en revanche, le pays a opté pour une plus grande flexibilité, qui s'est traduite par *davantage d'emplois* créés. Il nous faut maintenant procéder autrement et relever tous les salaires de *façon à resserrer l'écart* entre les revenus. En Europe continentale, le défi qui s'offre à la



ROBERT REICH

plupart des pays de cette zone est différent. Il s'agit pour eux d'organiser d'abord une plus grande flexibilité pour remédier à la montée du chômage.

– Il semble que la réunion du G 7 à Lille ait surtout contribué à conforter l'approche libérale du problème de l'emploi...

– Non, je n'ai pas cette impres*sion. Il y eut beaucoup de dis*cussions sur l'ensemble des questions sociales et pas seulement *macro-économiques. Sur la lutte* contre l'exclusion, sur la façon de faire en sorte que chacun tire profit de la croissance économique. Il reste que, à mon sens, le meilleur moyen de parvenir à une réelle cohésion sociale est en priorité de se consacrer à la formation permanente et à une politique active à l'égard du marché du travail, plutôt que de tabler sur une simple redistribution des revenus.

– Au chapitre de la lutte contre l'exclusion, il est dit que les réformes à entreprendre doivent permettre que « le travail paie », en particulier pour les moins favorisés. Que faut-il entendre par là ?

– Cela signifie que les emplois *doivent être suffisamment bien* payés pour que les salariés soient effectivement convaincus que l'emploi est préférable à l'aide sociale. C'est pour cette raison qu'aux Etats-Unis l'administration plaide en faveur d'un relèvement du salaire minimum

– Le relever dans quelles proportions ?

– Le salaire minimum est actuellement de 4,25 dollars de l'heure (25 francs environ), inchangé depuis 1989, ce qui le situe à son plus bas niveau depuis quarante ans si l'on prend en compte l'inflation. Le président Clinton souhaite qu'il soit relevé de 45 cents à deux reprises pour le porter à 5,15 dollars de l'heure. La combinaison d'un salaire minimum majoré relevé et du complément salarial fiscal, *déjà* évoqué et destiné aux salariés les moins bien payés, devrait permettre à chacun de ne pas tomber dans la pauvreté.

– Vous êtes favorable à une *politique de relèvement des salaires*. Comment est-il possible de la concilier avec la flexibité *salariale que vous prônez également* ?

– Il faut combiner quatre mé*thodes. D'abord investir dans* ce qu'on appelle la formation sur toute la vie (*« life long education »*). *Ensuite, allier le salaire* minimum et l'aide fiscale aux plus démunis. Troisièmement, assouplir le passage d'un emploi à un autre en faisant jouer l'*« employabilité »*, au lieu de la sécurité de l'emploi. Cela signifie que chacun doit avoir la garantie *« raisonnable »* de retrouver un nouvel emploi différent du précédent qui aura été perdu mais qui paie autant. Enfin, il faut faire en sorte que les jeunes quittant l'école bénéficient d'une meilleure intégration au monde du travail.

– La « formation à vie » est-elle le seul remède ? Qui doit payer cette formation : le secteur privé ou le gouvernement ?

– Les deux doivent payer. Dans *nos sociétés, nous nous heurtons à* une grande partie de la population qui se trouve piégée par des *économies en transition. On doit* aider ces gens à s'orienter vers une nouvelle économie qui perdra certes une catégorie d'emplois mais en créera beaucoup d'autres, notamment dans la technologie. Mais pour prétendre à ces emplois, les gens ont besoin d'une formation, d'une qualification adaptée. Qui va payer le coût de cette transition ? En partie les individus eux-mêmes, en partie la société, c'est-à-dire le gouvernement, et en partie aussi le secteur privé, qui doit accroître ses investissements dans le capital humain.

– A ce propos, de grands groupes américains – ATT est le dernier exemple en date – ont procédé au licenciement de milliers de salariés ces derniers mois tout en affichant des résultats financiers records. N'est-ce pas apparemment contradictoire ?

– Le président Clinton va recevoir bientôt à la Maison Blanche des PDG d'entreprises américaines qui traitent de façon exemplaire leurs salariés tout en réalisant des bénéfices. Le but de cette réunion et des discussions qui suivront est de démontrer qu'il n'y pas de contradiction entre le fait de traiter correctement ses salariés et de fournir un bon retour sur investissement aux actionnaires. L'un des meilleurs moyens d'assurer à une entreprise de bons profits et une compétitivité soutenue est de traiter les salariés comme un actif qui doit être développé plutôt que simplement comme un coût qui doit être comprimé.

***– Vous avez récemment émis* l'idée de favoriser, y compris fiscalement, les entreprises qui, *selon votre expression*, traitent « correctement » leurs salariés. Qu'en est-il ?**

*– Il est encore trop tôt pour par*ler de façon détaillée de cette proposition. La démarche de Bill Clin*ton consiste d'abord à mettre* l'accent sur le cas de ces sociétés qui réussissent à la fois à faire des profits et à *traiter leurs salariés* comme de véritables partenaires. Le président veut mettre en avant les meilleurs pratiques de façon à encourager d'autres entreprises à faire de même, à ne pas sacrifier la compétitivité à long terme au profit d'un bénéfice à court terme. Les salariés constituent un atout de compétitivité qui ne peut pas être facilement copié par les concurrents. A la différence des autres formes de production que sont les machines ou les équipements...

– D'une façon générale, pensez-vous qu'il faut poursuivre ces réunions du G 7 Emploi. Tous les deux ans ou plus fréquemment ?

– Ces réunions du G 7 consti*tuent une moyen irremplaçable*, pour les gouvernements comme pour les économistes, d'échanger *des idées, des expériences sur un* domaine très compliqué qui est celui de l'emploi et des ressources humaines. Il permet aussi de prendre acte des progrès accomplis par tel ou tel pays. Je ne sais pas encore quelle sera la périodicité des prochaines réunions ni la forme qu'elles prendront mais je suis convaincu de leur utilité.

» Toutes les nations industrialisées sont confrontées au même défi. Il s'agit de la transformation en profondeur d'économies standardisées et de production de masse vers des économies basées *sur la valeur ajoutée de l'information* et sur la globalisation des activités. Cette transformation est *aussi importante que celle qui* a accompagné la première révolution industrielle. Les tensions qui en *résultent sur la société* sont probablement aussi fortes qu'à cette époque. Les gouvernements ont donc un rôle très important à jouer pour essayer d'atténuer ces tensions et les effets pervers résultant de cette transformation. Pour autant, il ne faut pas stopper cette évolution. Ni la retarder. Il faut simplement la rendre moins pénible pour les citoyens qui la vivent. Et leur permettre d'en tirer profit au lieu de seulement la subir. »

Propos recueillis par Serge Marti

Bill Clinton aurait autorisé la livraison d'armes iraniennes à la Bosnie

Les républicains demandent une enquête

EN DÉPIT DE L'EMBARGO édicté par les Nations unies, le président Clinton aurait autorisé la livraison d'armes par l'Iran aux combattants bosniaques, affirme, dans son édition du vendredi 5 avril, le *Los Angeles Times*.

Selon le quotidien de la côte Ouest, les armes fournies par Téhéran ont transité par la Turquie et la Croatie, avec l'accord explicite du président Clinton qui aurait fait prévenir son homologue croate, Franjo Tudjman, que Washington ne s'opposerait pas à la création d'une telle filière au bénéfice du gouvernement *bosniaque et des* volontaires iraniens venus le soutenir. Commencé en 1994, le trafic se serait prolongé jusqu'aux premières semaines de 1996, date à laquelle 20 000 combattants américains ont été déployés en Bosnie, au sein de l'Ifor (Implementation Force, sous l'égide de l'ONU). Selon le *Los Angeles Times*, des *« milliers de tonnes d'armes légères, de mortiers, d'armes anti-chars et d'autres équipements légers »* auraient été ainsi livrées.

La Maison Blanche a rapidement démenti l'information, affirmant avoir toujours *« respecté les termes de la loi et les conditions de la résolution du Conseil de sécurité »* interdisant les livraisons d'armes à la Bosnie.

Traditionnellement favorables à l'armement de la Bosnie, les Etats-Unis n'étaient pas parvenus à convaincre leurs alliés européens, qui craignaient une extension du conflit, de lever l'embargo. L'ont-ils pour autant contourné en fermant les yeux, voire en aidant l'Iran, pourtant désigné comme un *« Etat terroriste »*, à livrer des armes ? C'est ce qu'affirme le *Los Angeles Times*, et c'est ce dont voudrait être sûr *Bob Dole, futur candidat républicain* dans la prochaine élection présidentielle, qui a demandé au Sénat l'ouverture d'une enquête.

Non sans arrière-pensées politiciennes, le sénateur Dole, qui était lui-même favorable à la levée de l'embargo, a estimé que cette enquête devait être *« prioritaire »*, à la reprise des travaux du Sénat, le 15 avril. – *(AFP, Reuter.)*

La Fédération croato-musulmane libère 46 Serbes

PALE. La Fédération croato-musulmane a libéré, vendredi 5 mars, *quarante-six prisonniers de guerre serbes. Le gouvernement bos*niaque a remis dix-huit Serbes, détenus à la prison centrale de Sarajevo, à Michael Steiner, l'adjoint de Carl Bildt chargé de l'application du volet civil de l'accord de Dayton. Les Croates de Bosnie ont, de leur côté, libéré vingt-huit prisonniers de guerre dans le centre du pays.

La Fédération détient toujours vingt personnes considérées comme criminels de guerre, ce qu'elle est autorisée à faire. En revanche, les autorités serbes de Bosnie n'ont toujours pas libéré les seize prisonniers qui auraient dû être relâchés depuis la mi-janvier. Michael Steiner a accusé Pale d'avoir failli à ses engagements, en ajoutant que la communauté internationale serait informée, et devrait *« tirer les conclusions de cette situation »*. – *(AFP, Reuter.)*

EUROPE

■ **VATICAN : Jean Paul II a conduit le chemin de croix** du Vendredi saint, le 5 avril au Colisée de Rome, en présence de dizaines de milliers de pèlerins. Il n'a porté la croix que de la première à la deuxième et de la treizième à la dernière station. *Pour le reste, elle a été portée par* Zrinka Barisic, une religieuse de Sarajevo, par Ankica Juric, une enseignante dans un centre interethnique de la Bosnie, par le cardinal *Ruini, vicaire de Rome et des étudiants romains. Les textes de la méditation* avaient été écrits par le cardinal Vinko Pulic, archevêque de Sarajevo.

■ ***ITALIE* : Bruno Contrada, ancien haut responsable des services de renseignements** a été condamné vendredi 5 avril, à Palerme, à dix ans de prison pour collusion avec la Mafia, au terme d'un procès qui a duré deux ans. Cet ex-commissaire adjoint à Palerme aurait, en fait, été l'espion numéro un de Cosa nostra et aurait aidé plusieurs chefs mafieux à se cacher. Il avait été arrêté en décembre 1992 après avoir été mis en cause par sept *« repentis »*. Protestant de son innocence, il a décidé de faire appel. – *(Reuter.)*

■ **RUSSIE : le chef de la délégation russe aux négociations** sur la délimitation de la frontière sino-russe, Iouri Rozov, a remis sa démission, vendredi 5 avril, en affirmant qu'il ne pouvait pas continuer à *« tromper les Russes »*, selon l'agence Interfax. Ces déclarations prouvent que les pourparlers restent difficiles, en dépit de l'entrée en vigueur en octobre 1995 d'un accord concernant une petite portion de 56 kilomètres de la *frontière commune des deux pays, longue de 4 000* kilomètres. – *(AFP)*.

PROCHE-ORIENT

■ **LIBYE : des islamistes ont attaqué à l'arme automatique**, jeudi 4 avril, le consulat d'Egypte à Benghazi, au nord-est de la Libye, tuant deux policiers, selon des voyageurs arrivés au poste-frontière égyptien de Salloum. Ils ont indiqué que les agresseurs voulaient s'emparer des armes de leurs victimes. Des sources aéronautiques au Caire ont affirmé que le chef de la diplomatie égyptienne, Amr Moussa, s'est rendu en Libye jeudi soir, mais le ministère des affaires étrangères a refusé de commenter cette information. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **ALGÉRIE : des combats auraient opposé**, en début de semaine, plusieurs groupes islamistes armés à des unités militaires, dans la région de Berrouaghia, a environ 250 kilomètres au sud d'Alger. Selon des sources islamistes, cet engagement aurait tourné au net désavantage de l'armée. Par ailleurs, l'« émir » Benaïcha, responsable de l'armée islamique du salut (AIS) pour l'ouest, a annoncé dans un communiqué une intensification des actions contre des objectifs militaires.

AMÉRIQUES

■ **ARGENTINE : environ douze mille prisonniers mutinés** dans dix-sept prisons détenaient toujours, vendredi 5 avril, dix-sept personnes en otages, dont une femme juge. Les négociations se poursuivaient entre les autorités argentines et les détenus à la prison de Sierra Chica (province de Buenos Aires), l'établissement où avait débuté samedi dernier la vague de mutineries. – *(AFP.)*

ÉCONOMIE

■ **RUSSIE : la libéralisation du marché des changes** et la pleine convertibilité du rouble pour les opérations commerciales sont imminentes, a déclaré vendredi 5 avril à Paris le gouverneur de la banque centrale de Russie, M. Sergueï Doubinine. Selon lui, cette convertibilité est déjà largement acquise, mais les réformes permettront de simplifier les opérations de changes réalisées par les importateurs, tandis que les exportateurs ne seraient plus obligés de revendre une partie des devises reçues.

Les Etats-Unis évoluent en faveur du « droit de mourir »

Deux décisions de justice renforcent les partisans du suicide « médicalement assisté »

WASHINGTON
de notre correspondant

Doit-on avoir, légalement, le « droit » de mourir ? La société peut-elle refuser à *un malade* condamné la liberté de choisir le moment de sa mort ? Si cette faculté est admise, comment décider qu'un malade est en « phase terminale », et jusqu'où peut aller l'intervention du médecin ? Ces questions, parmi d'autres, nourrissent un débat passionné aux Etats-Unis. La récente décision d'une cour d'appel de New York en faveur du « suicide médicalement assisté », intervenant après celle, identique, d'une juridiction de Californie, et les non-lieux répétés obtenus par Jack Kevorkian, le fameux « docteur suicide » du Michigan, semblent indiquer une évolution de l'Amérique en faveur du « droit de mourir ».

Conséquence des progrès de la médecine – on ne « prolongeait » pas autant la vie il y a cinquante ans –, la tendance d'aujourd'hui illustre le fort individualisme de la société américaine. Les trois juges *du tribunal de New York étaient* confrontés à une situation spécifique, qu'ils ont appréhendée en *juristes. Constatant que, selon la* loi locale, des malades en phase terminale pouvaient hâter leur propre mort en demandant à leur médecin d'interrompre le traitement (ou l'appareil) qui les maintient en vie, les juges ont estimé qu'ils disposaient déjà d'une sorte de droit particulier au suicide. Or tous les citoyens sont supposés égaux devant la loi. Dès lors, d'autres patients, aussi gravement atteints, *« devraient être libres de faire de même, en demandant des médicaments idoines pour abréger leur vie au cours du stade ultime d'une maladie incurable »*.

L'Etat, ajoutent encore les juges, n'a aucun *« intérêt légitime »* à maintenir l'interdiction visant l'administration de médicaments destinés à hâter la mort, ni à exiger *« la continuation de l'agonie quand le résultat est imminent et inévitable »*. Dans la pratique, un tel jugement signifie qu'un médecin *pourra désormais* prescrire à un malade condamné qui en ferait la demande des médicaments qui abrégeront sa vie. Ce dernier devra cependant être *« en possession de ses moyens »*.

EN ATTENDANT LA COUR SUPRÊME

Le jugement de New York devrait s'appliquer à deux Etats relevant de la même juridiction, le Vermont et le Connecticut, tout comme la décision de la cour d'appel de San Francisco, qui visait l'Etat de Washington, s'impose à huit autres Etats de l'Ouest. Dans un cas comme dans l'autre, c'est maintenant à la Cour suprême des Etats-Unis de se prononcer. A condition qu'elle le souhaite. Car les juges constitutionnels pourraient se montrer hésitants à dire le droit sur une question d'éthique aussi sensible : se saisir d'une telle controverse, n'est-ce pas déjà admettre qu'elle est légitime ? N'est-ce pas aussi prendre le risque d'ébranler la position des trente-deux Etats dont la législation exclut explicitement le « suicide médicalement assisté » ?

Reste, si l'on peut dire, l'« autre bataille », sur le fond : d'un côté, les partisans du droit *« souverain »* de mourir *« avec dignité »* qui invoquent la liberté de rejeter une aide médicale non souhaitée ; de l'autre, les défenseurs du principe selon lequel le devoir du médecin est de préserver la vie, et celui de l'Etat de protéger les individus les plus vulnérables qui risquent d'être abusés par eux-mêmes (sous l'effet de la maladie) et, plus encore, par leur propre famille.

La cour de New York ne s'est pas prononcée sur les principes moraux ou religieux qui accompagnent l'idée de la mort. Tel n'était d'ailleurs pas son rôle. Le problème demeure que les décisions de justice influencent les moeurs d'une société. Et donc, insensiblement, l'évolution de son éthique.

Laurent Zecchini

Clinton aurait autorisé la livraison d'armes iraniennes à la Bosnie

Les républicains demandent une enquête

Fédération croato-musulmane ... 46 Serbes

SANTÉ Le gouvernement a envoyé, vendredi 5 avril, au Parlement et aux partenaires sociaux son projet d'ordonnance sur la réforme de *l'hospitalisation publique et privée.* Les cinq textes annoncés par Alain Juppé, lorsqu'il avait présenté, le 15 novembre 1995, son plan sur la Sécurité sociale, sont ainsi connus. *Ils devraient être définitivement approuvés par le conseil des ministres du 24 avril.* ● LA MAÎTRISE des dépenses des hôpitaux sera assurée par des agences régionales où le pouvoir de l'Etat sera prépondérant, même si les caisses d'assurance-maladie y seront représentées. ● LA CONFÉDÉRATION des syndicats médicaux français, organisation prépondérante dans le corps médical, appelle à une grève des médecins le 24 avril. Elle entend ainsi contester le projet d'ordonnance sur le contrôle des dépenses de médecine de ville rendu public la veille.

M. Juppé accroît le contrôle de l'Etat sur les dépenses des hôpitaux

Le gouvernement a rendu publique la dernière des cinq ordonnances prévues par son plan de réforme de la protection sociale. Les directeurs des nouvelles agences régionales de l'hospitalisation seront nommés en conseil des ministres

LE GOUVERNEMENT a transmis au Parlement et aux partenaires sociaux, vendredi 5 avril, la dernière ordonnance sur la Sécurité sociale, *qui porte sur la réforme* hospitalière. Il n'est guère surprenant que, sur les cinq ordonnances inscrites dans le plan de réforme de la Sécurité sociale présenté le 15 novembre par Alain Juppé (RDS, mesures d'urgence, gestion des caisses, médecine de ville, hospitalisation), ce texte ait été le plus difficile à mettre au point : par son poids économique (350 milliards de francs de dépenses), son importance sociale (un million d'emplois) et la conjonction des pouvoirs qui s'y concentrent (syndicats, médecins, élus locaux), le secteur hospitalier reste un domaine *où toute réforme* est politiquement très risquée. Une maîtrise des dépenses de santé la rend pourtant indispensable, puisque un peu moins de la moitié de la consommation médicale s'effectue dans les hôpitaux publics et privés ou dans les sections médicalisées des maisons de retraite.

L'ordonnance s'ouvre sur deux mesures en faveur des malades. Les hôpitaux et les cliniques devront évaluer régulièrement, et auprès des patients, la qualité de l'accueil, du séjour et de la prise en charge. Une *« commission de conciliation »* devra, dans chaque établissement, orienter et assister les personnes s'estimant victimes d'un préjudice.

La principale innovation de l'ordonnance est la création, dans chaque région, d'une *« agence de l'hospitalisation »*, qui concentrera l'ensemble des compétences qui relevaient jusqu'à présent du préfet d'un côté, des caisses régionales d'assurance-maladie (CRAM) de l'autre. Constituées sous la forme de groupements d'intérêt public et créées avant la fin de l'année, elles seront pilotées par un directeur nommé en conseil des ministres, ce qui en fera, selon l'expression d'un proche collaborateur du ministre des affaires sociales, de véritables *« préfets sanitaires »*. Celui-ci présidera une commission exécutive dans laquelle siégeront, à parité, les représentants de l'Etat et de l'assurance-maladie.

Les missions et les *pouvoirs des* agences sont considérables : répartir les dotations entre hôpitaux et cliniques, ouvrir ou fermer un établissement, accorder des autorisations pour de nouvelles activités médicales, accepter ou rejeter le schéma régional d'organisation sanitaire (SROS) et la carte sanitaire, contrôler les délibérations des conseils d'administration des hôpitaux. Les agences devront favoriser la réduction de l'un des réseaux hospitaliers les plus pléthoriques du monde. Mais, faute de moyens financiers, le gouvernement n'a pas retenu l'idée, défendue par les cadres hospitaliers, d'un fonds de restructuration qui aurait facilité les opérations.

INTÉRESSEMENT AUX RÉSULTATS

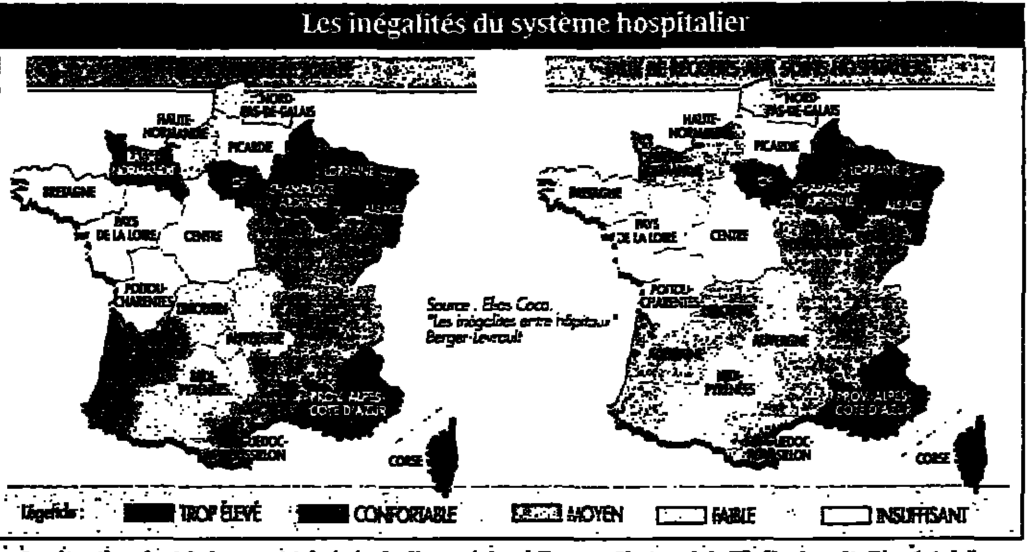
Les crédits alloués aux établissements sous dotation globale (hôpitaux publics, cliniques à but non lucratif...) étant « limitatifs », chaque région recevra une enveloppe *du ministère des affaires sociales*. Sa répartition devra permettre, selon l'ordonnance, *« la réduction progressive des inégalités de ressources entre régions et établissements »*. La dotation régionale sera ensuite redistribuée aux établissements. L'activité des cliniques, elle, restera encadrée par un objectif de dépenses (hors honoraires) négocié chaque année entre l'Etat, la Sécurité sociale et les fédérations de l'hospitalisation privée.

L'*« agence de l'hospitalisation »* négociera des contrats de trois à cinq ans avec les établissements publics et privés. Les hôpitaux définiront notamment des objectifs de nature, selon l'ordonnance, à *« améliorer la qualité et la sécurité des soins »*, et l'agence attribuera les moyens (crédits, équipements, activités...). Au sein de l'hôpital, des *« centres de responsabilité »* pourront être créés pour mieux associer médecins et personnels paramédicaux aux arbitrages médico-économiques. Des formes d'intéressement aux résultats seront possibles. Il est clair que les hôpitaux devront, plus encore qu'aujourd'hui, justifier leurs demandes de crédits. D'où l'importance qu'il faut accorder, selon le gouvernement, à l'évaluation et à l'accréditation. Une agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé (ANAES), dont le conseil d'administration devra comporter 70 % de professionnels du secteur de la santé (médecins, mutualistes...), couvrira le champ de la médecine libérale et hospitalière et définira des normes de qualité. Elle sera théoriquement indépendante, mais son financement sera assuré par l'Etat, l'assurance-maladie et des ressources propres.

Les établissements auront cinq ans pour demander leur accréditation. Les pouvoirs publics n'ont cependant pas retenu l'idée d'utiliser ce type de procédures, très développées dans le monde anglo-saxon, comme un moyen de fermer des hôpitaux. C'est probablement l'un des maillons faibles de leur réforme. En outre, l'agence évaluera les pratiques des médecins. Elle élaborera et validera les références médicales opposables (RMO), qui indiquent aux praticiens ce qu'il est inutile, voire dangereux de prescrire. L'ordonnance prévoit un développement des coopérations entre établissements, notamment pour l'utilisation de matériels ou de blocs opératoires (en surnombre). Le gouvernement souhaite également la création de *« réseaux de soins » entre hôpitaux, cliniques et médecins* libéraux.

M. Juppé s'est montré finalement très prudent sur un sujet certes sensible, mais dont on a sans doute surestimé l'importance : la place du maire. Le 15 novembre, le premier ministre avait annoncé que celui-ci ne serait plus, de droit, président du conseil d'administration de l'hôpital de sa commune. Il y a renoncé : l'article 43 de l'ordonnance précise que cette présidence *« est assurée par le maire »*, même s'il peut y renoncer au profit d'un autre élu local ou d'une personnalité qualifiée.

J.-M. B.



La situation des hôpitaux est très inégale d'une région à l'autre. C'est vrai de l'"offre hospitalière totale", c'est-à-dire du nombre de lits de court séjour, dans les établissements publics et privés, comparé à la population régionale. Les inégalités des "taux de recours aux soins hospitaliers", établis en fonction du nombre de jours rapportés à la population, sont également patentes.

Un mélange de fermeté et de prudence qui ne garantit pas la réussite

C'EST PEU DIRE que le monde de la santé attendait avec impatience les deux dernières ordonnances sur la réforme de la Sécurité sociale, qui portent sur la médecine de ville et sur l'hôpital. Rendues publiques jeudi 4 et vendredi 5 avril, elles ont commencé à susciter de violentes réactions de la part du principal syndicat de médecins, des inquiétudes dans l'appareil d'Etat, des remous chez les gestionnaires de la « Sécu ». L'hostilité exprimée par ceux qui avaient avantage au maintien du statu quo, qu'il s'agisse des médecins ou de Force ouvrière, incline à penser qu'Alain Juppé est resté ferme sur ce dossier. *Le soutien de la Mutualité française*, très favorable à la réforme de l'assurance-maladie, plaide pour cette interprétation.

ANALYSE

Certes, le premier ministre n'a pas cédé sur toute la ligne, en dépit des pressions de certains parlementaires RPR, mais une lecture attentive des textes montre qu'il a fait preuve de quelques prudences.

Ainsi, le gouvernement a laissé aux caisses et aux médecins le soin de définir eux-mêmes les sanctions en cas de dépassement de l'objectif annuel de dépense. Le risque est grand de voir ces sanctions adoucies à la faveur d'arrangements de couloir qui ont fait les beaux jours des relations entre les caisses et les syndicats médicaux. On peut aussi s'interroger sur les raisons qui ont poussé M. Juppé à renoncer à priver les maires de la présidence du conseil d'administration de l'hôpital de leur commune, ou sur sa discrétion en matière de restructurations hospitalières.

Il est probablement trop tôt pour mesurer toute la portée des ordonnances, dont la mise en œuvre doit s'échelonner sur plusieurs mois, voire plusieurs années. Le risque est pourtant grand de voir l'élan de départ, déjà partiellement freiné par le conflit de novembre-décembre, perdre de sa force.

FAIBLESSE DES CORPS INTERMÉDIAIRES

A cela s'ajoute un second handicap, bien hexagonal. En France, où le pragmatisme n'est pas une vertu cardinale, on baptise volontiers de « réforme » ce qui n'est parfois qu'un changement institutionnel ou la création de nouvelles structures.

On dresse un squelette, mais on est incapable de mettre de la chair autour, en raison de la faiblesse des corps intermédiaires et d'un manque de volonté politique. On s'abandonne alors complaisamment au chant des sirènes des groupes de pression, et la lourdeur de l'appareil d'Etat fait le reste. La loi hospitalière de 1991 en est un bon exemple.

Le plan Juppé est, à n'en pas douter, une vraie réforme. Mais les cinq ordonnances sur la « Sécu » publiées, il ne faut pas croire que le premier ministre puisse refermer le dossier. Le gouvernement va devoir accompagner en permanence la réforme, aiguillonner les acteurs, ne pas faiblir face aux lobbies. Sa réussite est à ce prix. Ce sera, à n'en pas douter, de plus en plus difficile à l'approche des élections législatives de 1998.

Jean-Michel Bezat

Forte hausse en février des dépenses d'assurance-maladie

Les dépenses d'assurance-maladie sont reparties à la hausse *en février, enregistrant* un taux de progression de 0,4 %, après une faible augmentation en janvier (+ 0,1 %), selon les statistiques publiées vendredi 5 avril par la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés. Cette évolution est surtout liée à la *« reprise sensible »* des dépenses de la médecine libérale (+ 0,5 % contre – 0,1 % en janvier), alors que les versements aux hôpitaux publics ont enregistré une progression modérée (+ 0,2 %, comme en janvier). Les remboursements d'honoraires des médecins ont *augmenté de 0,5 % comme ceux* des prescriptions ; ils sont modérés pour les médicaments (+ 0,3 %) et plus forts pour la biologie (+ 0,6 %). Les dépenses des cliniques privées ont crû de 1,2 % en février après avoir diminué depuis le milieu de 1995. Le taux mensuel de février porte à + 5,5 % la hausse enregistrée sur les douze derniers mois. L'objectif du gouvernement est de la limiter à 2,1 % en 1996.

La CSMF appelle les médecins à la grève le 24 avril

LA PERSPECTIVE des sanctions individuelles et collectives contre les médecins dépassant les objectifs fixés par le Parlement (*Le Monde* du 6 avril) ont suscité, le 5 avril, un appel à la grève lancé par le docteur Claude Maffioli, président de la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF), la plus importante organisation représentative. *« On passe de la maîtrise médicalisée à la maîtrise budgétaire. On va vers le système anglais de rationnement des soins.* [...] *Nous sommes sous le règne d'une technocratie. Cette ordonnance ne correspond pas à la définition d'une politique de santé »*, a déclaré M. Maffioli sur Europe 1.

Pour contrer ce projet *« totalement inacceptable »*, M. Maffioli appelle ses confrères à *« arrêter toute activité le 24 avril »*, date à laquelle l'ordonnance sur la réforme de la médecine de ville sera examinée par le conseil des ministres. En attendant, la CSMF suspend sa participation aux instances de la convention médicale conclue en 1993 entre les caisses d'assurance-maladie et les syndicats de médecins.

Les autres organisations professionnelles sont moins catégoriques. Le docteur Richard Bouton, président de MG-France, majoritaire chez les généralistes, se déclare hostile à la *« régulation finale »*, mais qualifie de *« très positive »* la réorganisation des filières et des réseaux de soins valorisant le rôle des généralistes. La Fédération des médecins de France (FMF) réserve son avis. Le Syndicat des médecins libéraux (SML) a publié, vendredi, une lettre aux députés datée du 29 mars, dans laquelle il déclare *« refuser les sanctions collectives, premier pas vers un système de maîtrise comptable »* des dépenses de santé.

Dans le camp des satisfaits, on relève l'Intersyndicat national des internes des hôpitaux (ISNIH) et l'Intersyndicat national des chefs de clinique assistants (ISNCA) qui ont levé leur mot d'ordre de grève déposé pour le 10 avril, car ils se félicitent de l'abandon d'un « numerus clausus *à l'installation »*. En règle générale, le corps médical approuve deux aspects techniques de l'ordonnance : la création d'un carnet de santé et l'informatisation des cabinets médicaux.

L'HOSTILITÉ DE FO

Du côté des syndicats, c'est la CFDT qui exprime le plus nettement son approbation. Dans un communiqué, son secrétaire national, Jean-René Masson, estime que le gouvernement *« s'oriente nettement dans une démarche de qualité »*.

Les sanctions lui semblent utiles, car *« contrairement à ce que certains clament haut et fort, le danger qui menace notre système n'est pas celui d'un hypothétique rationnement des soins, mais bien celui, réel, d'un renoncement aux soins de milliers de personnes, car notre système n'étant pas régulé devient source d'exclusion »*.

La CFTC souscrit à la maîtrise des dépenses, mais regrette *« d'importantes zones d'ombre »*, par exemple que les principes du libre choix du patient et de la liberté de prescription du médecin n'aient pas été réaffirmés. Marc Blondel, secrétaire général de FO, réaffirme son hostilité aux ordonnances, tout en confirmant que son organisation serait candidate à la présidence des instances de la Sécurité sociale. Mais CFDT et FO se retrouvent unies pour dénoncer l'ordonnance sur l'hôpital, la première redoutant qu'une logique financière l'emporte sur les nécessités de l'aménagement du territoire et la seconde prédisant *« le commencement de la privatisation de l'hôpital public »*.

Chez les mutualistes, l'unanimité n'est pas non plus la règle. La Mutualité française déclare retrouver dans l'ordonnance sur la médecine libérale les *« grands axes qui correspondent à ses propositions »*, notamment *« des mesures susceptibles de conduire au respect des engagements pris par les professionnels de santé »*. Mécontentes de la suppression de l'élection des administrateurs des caisses de Sécurité sociale, les Mutuelles de France dénoncent l'intéressement financier des médecins au respect du plafonnement des dépenses et jugent *« ce donnant-donnant peu digne et non fondé sur les besoins des populations »*.

CORRESPONDANCE

Des lettres de Me Jean Gonnin et de Christian Proust

À la suite de nos articles sur l'affaire Gigastorage, entreprise d'informatique implantée à Belfort et sur laquelle la justice a ouvert une instruction (*Le Monde* du 5 avril), nous avons reçu une lettre de Christian Proust, président du conseil général de Belfort et une lettre de son avocat, Me Jean Gonnin.

Me Gonnin *« dément formellement »* avoir tenu les propos rapportés dans l'un de nos articles, où nous écrivions : « [...] *L'avocat n'hésite pas à admettre que Dimitrov* "s'est conduit comme un gangster en tentant d'importer illégalement des travailleurs malais" ». De tels propos, écrit Me Gonnin, *« ne reflètent ni ma pensée, ni celle de Christian Proust »*. *« Je n'ai porté aucun jugement sur M. Dimitrov, en particulier en ce qui concerne l'épisode des Malais, pour la simple et bonne raison que je ne connais pas ce dossier, qui ne concerne pas mon client »*, ajoute l'avocat.

Dans sa lettre, M. Proust, soulignant que *« c'est à l'Etat maintenant d'assurer la réussite du projet Gigastorage »* et indiquant qu'il a toujours considéré ce projet comme *« sérieux et fiable »*, nous écrit : *« Si son porteur, M. Dimitrov a commis des maladresses, que j'ai d'ailleurs alors condamnées, celles-ci ne justifient nullement le traitement qu'il a subi depuis, que je persiste à condamner. »* Il précise : *« En dépit de toutes les difficultés connues lors des dernières semaines, je conserve l'espoir de voir Gigastorage réussir, et c'est pour cette raison que j'ai demandé un non-lieu rapide dans cette affaire, afin de permettre aux actionnaires de retrouver une pleine confiance. »*

M. Proust écrit, en outre, au sujet d'un article sur le « système de pouvoir » belfortain, que les règles de répartition des subventions des clubs d'athlétisme du Territoire de Belfort, dont Athlé 90, qui était présidé par le père du secrétaire départemental du RPR, Damien Meslot, ont été approuvées à l'unanimité lors d'une réunion de concertation organisée le 22 janvier 1996. *« Qualifier un tel processus de concertation et de dialogue de "réflexe sectaire" me paraît pour le moins inapproprié »*, estime M. Proust.

[L'avocat de M. Proust a bien tenu, au cours d'une longue rencontre avec nos deux envoyés spéciaux, les propos que nous avons rapportés dans notre édition du 5 avril. La teneur de la conversation est d'ailleurs largement reproduite dans l'article incriminé. Nous donnons acte à Me Gonnin que ses propos sur M. Dimitrov n'étaient pas l'essentiel du message qu'il souhaitait faire passer. – R. B. et C. M.]

ÉPIZOOTIE Le professeur Jean-François Girard, directeur général de la santé, a confirmé, vendredi 5 avril, les informations du *Monde* du 28 mars concernant l'existence, en France, d'un cas atypique de maladie de Creutzfeldt-Jakob semblable aux dix cas survenus au Royaume-Uni. ● LA CRISE DE LA « VACHE FOLLE » commence à avoir des répercussions sur la consommation. Les tripiers craignent pour la survie de leur profession ; les propriétaires de restaurants végétariens constatent une augmentation de la fréquentation de leurs établissements. ● POUR LES SOCIOLOGUES, cette affaire vient conforter un mouvement enclenché depuis plusieurs mois et confirme les plus grandes exigences des consommateurs en matière de niveau de qualité des produits alimentaires. Un « *besoin de rassurance* » qui se cristallise autour du thème de la santé.

« Vache folle » : la maladie de Creutzfeldt-Jakob sous haute surveillance

Tandis que la crise commence à avoir de sérieuses conséquences sur la consommation, le directeur général de la santé confirme les informations du « Monde » sur l'existence dans la région lyonnaise d'un cas atypique de cette affection neurodégénérative

VENDREDI 5 AVRIL, au terme d'une réunion interministérielle organisée en urgence à Matignon, dans l'après-midi, le professeur Jean-François Girard, directeur général de la santé, a confirmé les informations du *Monde*, publiées dans nos éditions du 28 mars, sur l'existence d'un cas suspect de maladie de Creutzfeldt-Jakob dans la région lyonnaise. Lors d'une conférence de presse tenue au ministère de la santé, le professeur Jean-François Girard a reconnu qu'il s'agit bien d'un cas de maladie de Creutzfeldt-Jakob survenue à un âge inférieur – vingt-sept ans – à la moyenne, diagnostiqué à Lyon. Le malade est décédé en janvier. Les médecins lyonnais, qui viennent de rencontrer leurs collègues britanniques à Edimbourg, ont pu établir que les lésions cérébrales observées chez ce malade sont du même type que celles des dix victimes dont les cas font l'objet d'une publication dans *The Lancet* daté du 6 avril (*Le Monde* du 4 avril). « *Ce cas ne lève en rien les incertitudes scientifiques quant à la possible transmission à l'homme de l'agent de l'encéphalopathie spongiforme bovine*, a souligné le professeur Girard. *Les incertitudes ne seront pas, sur ce point, levées avant plusieurs mois ou plusieurs années. Dans l'attente, le principe des précautions s'impose.* »

MISE AU POINT NÉCESSAIRE

Cette mise au point était nécessaire. Les informations que nous avions publiées dans nos éditions du 28 mars avaient, en effet, été démenties par le secrétariat d'Etat à la santé. Celui-ci avait notamment annoncé, le 27 mars, que le réseau de surveillance de la maladie de Creutzfeldt-Jakob « *n'avait pas mis en évidence de forme inhabituelle de cette maladie humaine dont la fréquence reste stable, autour de cinquante cas par an en France* ». « *Les premiers éléments disponibles sur un cas particulier dont il a été fait état ne conduisent pas à conclure à ce jour qu'il est comparable aux cas anglais* », indiquait un communiqué d'Hervé Gaymard. Pour sa part, la direction générale des hôpitaux de Lyon avait publié un communiqué indiquant que le tableau clinique atypique du malade pouvait « *faire suspecter le diagnostic de maladie de Creutzfeldt-Jakob* ».

« *Il nous a semblé utile que l'information dont nous disposions soit partagée. Nous devons en mesurer la signification et décider les mesures à prendre*, a déclaré le directeur général de la santé. *A l'évidence, le fait que nous ayons pu déceler ce cas, l'examiner, le comparer avec les données britanniques marque un progrès dans les échanges scientifiques. Il est certain qu'il nous faut avoir un système de surveillance de la maladie de Creutzfeldt-Jakob. Mais le travail ici ne se limite pas à dénombrer les cas et à faire des examens anatomopathologiques. Il faut aussi mener des enquêtes épidémiologiques plus approfondies. Ainsi, par exemple, si on me demandait aujourd'hui si le cas lyonnais avait fait des séjours dans les îles britanniques, je serais incapable de répondre.* » De la même manière, on continue de s'interroger, à propos de ce cas, sur le rôle qu'aurait pu jouer une intervention ophtalmologique (opération d'un glaucome) dans la survenue de l'affection neurologique.

COMITÉ DE SUIVI

Le directeur général de la santé a expliqué que les spécialistes des établissements hospitaliers français qui ont pris en charge, ces dernières années, des malades de Creutzfeldt-Jakob devront réexaminer dans les meilleurs délais tous leurs prélèvements tissulaires cérébraux et les relire à la lumière des nouvelles données disponibles. Le groupe scientifique spécialisé dans ces questions à l'échelon national sera transformé en « *un comité de suivi de la maladie de Creutzfeldt-Jakob et des maladies à prions chez l'homme* ». Le réseau national de santé publique sera parallèlement saisi de cette question. La maladie de Creutzfeldt-Jakob sera ajoutée à la liste des maladies à déclaration obligatoire. La recherche fondamentale et clinique dans ce domaine sera « *amplifiée* », des informations complémentaires sur ce point devant être prochainement fournies.

Interrogé sur le fait de savoir si la publication, dans nos colonnes, des premières informations quant à l'existence de ce cas suspect avait été bénéfique à la santé publique, le directeur général de la santé a répondu par l'affirmative.

Jean-Yves Nau

« La triperie va mourir »

« *A TRAVERS la vitrine, j'entends les gens qui passent devant ma boutique dire qu'il ne faut surtout pas manger d'abats en ce moment.* » Jean-Claude Dherbecourt, tripier dans le 10e arrondissement de Paris, tente de « *rester zen* ». Mais, depuis une semaine, sa boutique est presque vide. « *Les gens sont affolés. Ils ne nous font plus confiance. Ils ont l'impression d'avoir été empoisonnés depuis des années.* »

Le retrait de la vente de certains abats de bovins français – cervelles, thymus, amygdales, moelle épinière, rate et intestins d'animaux nés avant le 31 juillet 1991 –, annoncé jeudi 4 avril par le ministère de l'agriculture (*Le Monde* du 6 avril), est vécu par les tripiers comme une véritable estocade. Cette dernière décision gouvernementale a « *achevé de semer le trouble dans l'esprit des Français* », explique Henri Metras, président du Syndicat national de l'industrie et du commerce des abats en gros. « *C'est une catastrophe ! Nous sommes en pleine psychose. La profession va mourir... La semaine dernière, on s'en est à peu près sortis. Mais cette semaine le chiffre d'affaires des tripiers a chuté de 90 % et les ventes en gros ont baissé de moitié* », renchérit Michel Nenez, secrétaire général de la Confédération nationale de la triperie française. Selon lui, quatre cents tripiers détaillants et une centaine de grossistes sont menacés de disparition à très court terme si rien n'est fait pour rassurer les consommateurs et si aucune aide publique n'est débloquée : ce sera la mort d'une filière réalisant un chiffre d'affaires de 2,7 milliards de francs pour les seules consommations à usage humain.

Pourtant, mis à part la cervelle, les abats désormais interdits ne représentent qu'une faible part de l'activité des tripiers. La rate est réservée aux animaux, les amygdales, la moelle épinière ou les intestins – qui, selon les tripiers, se dégustent tièdes en vinaigrette, comme la tête de veau – ne sont pas de consommation très répandue. « *Le manque à gagner sur les abats de bœuf est supportable, et nous étions tout à fait d'accord pour que des mesures soient prises à partir du moment où il y avait un doute* », tient à souligner Michel Nenez. Le problème, c'est que tous les abats sont désormais boudés, non seulement ceux de bœuf, mais aussi ceux de veau, d'agneau et de porc. Plus rien ne se vend.

« *La confusion est totale dans l'esprit des consommateurs, d'autant que la plupart des médias, pour faire simple, ont annoncé l'interdiction des abats*, souligne Henri Metras. *Les gens ne réalisent pas que les abats de veau ne sont pas concernés, car un veau né avant juillet 1991 est déjà devenu une vieille vache... En fait, le ministère a donné trop de détails. Il suffisait d'informer les professionnels, et de dire aux consommateurs de leur faire confiance. Aujourd'hui, les clients n'y comprennent plus rien et se détournent purement et simplement de tous nos produits.* »

MULTIPLES USAGES

Les contrôles vétérinaires exercés dans les abattoirs sont stricts et précis, insistent les professionnels. « *Tous les bovins ont une carte d'identité. A l'abattoir, les vétérinaires savent quels abats correspondent à quelle carcasse : ils pourront donc sans difficultés écarter les abats des bovins nés avant juillet 1991* », explique M. Nenez.

Mais éviter totalement d'ingurgiter, ou de faire manger à son animal domestique, le moindre gramme d'aliment incriminé risque de s'avérer fort difficile. Car si 40 % à 50 % des abats de bœuf sont directement vendus au consommateur, le reste part « en fabrication », est transformé, intégré à d'autres aliments ou plats cuisinés. « *C'est là le vrai problème* », admet M. Metras. Les abats proscrits entrent dans la composition d'une multitude d'aliments pour humains ou pour animaux : la moelle épinière donne du moelleux à de nombreuses sauces ; comme la cervelle, elle est présente dans les bouchées à la reine ; la cervelle de bœuf fait office d'adjuvant dans certains steaks hachés industriels ; les intestins servent d'enveloppe aux saucissons, andouilles et boudins ; les rates sont incorporées dans les aliments pour animaux...

P. Kr.

Regain d'intérêt pour le poisson

Ce n'est pas la ruée sous les criées bretonnes, bien que le marché du poisson fasse preuve d'une réelle tonicité, après un début d'année particulièrement déprimé. En cette veille pascale, le regain des ventes est traditionnel. Les commandes et les ventes de poisson augmentent durant la Semaine sainte, phénomène connu de tous les mareyeurs. Apparemment, l'épidémie de « vaches folles » a une incidence sur le marché du poisson dans toute la France. « *On constate une hausse des ventes d'environ 10 % depuis une dizaine de jours* », admet Bruno Le Maître, directeur des établissements de mareyage Le Gaillard-Palaric, qui emploient 50 personnes à Lorient et Loctudy (Finistère-sud).

Si les cours se tiennent plutôt bien depuis deux semaines, les organisations professionnelles restent dans l'expectative. La fin de la saison du cabillaud, la faiblesse des apports en lieu noir, la baisse des importations semblent autant de raisons qui, ajoutées à la Semaine sainte, font que l'amorce d'un regain d'intérêt de la ménagère pour le poisson demande confirmation.

« La crise de l'homme fou »

SIMPLE COÏNCIDENCE ? Depuis une dizaine de jours, les affaires des restaurants végétariens de la capitale marchent particulièrement bien. Leurs gérants, circonspects, n'osent y voir pour l'instant que l'effet rituel de l'approche de l'été, qui pousse les Parisiens à se soucier de leur ligne. Pourtant, notent-ils malicieusement, un nombre inaccoutumé de néophytes se glisse, depuis peu, parmi les habitués de leurs restaurants.

S'ils ne se réjouissent pas, bien évidemment, de la crise de la « vache folle », ces végétariens estiment salutaire la réflexion enfin engagée, le « *recul qui peut être pris, ne serait-ce que par un petit pourcentage de la population, par rapport à la viande, ses graisses et toxines* ». Marie Reisler, présidente de l'association l'Alliance végétarienne, espère en tout cas que cela « *aidera les gens à prendre conscience que manger de la viande n'est pas un acte anodin* ». Et d'expliquer qu'« *il ne peut pas être bon pour la santé de manger un animal qui a été maltraité : il en reste toujours quelque chose dans sa chair* ». « *Toute cette affaire va dans notre sens. Elle montre que la façon dont l'homme élève les animaux de boucherie est devenue démente, qu'on ne donne pas impunément de la cervelle de mouton à manger aux vaches, qui sont herbivores ! Après tout ce qui a déjà été dit sur le transport des animaux de boucherie, l'élevage en batterie, les hormones, ce sera peut-être la goutte d'eau qui fera déborder le vase...* »

UN CHOC PEUT-ÊTRE SALUTAIRE

Cette « *crise de l'homme fou* », comme l'appellent astucieusement certains, pourrait également faire office de choc salutaire, selon Jean-Luc Guillemin, gérant de L'Aquarius, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, qui sert ses cent couverts tous les midis : « *Les Français ne voulaient pas savoir ce qui précède l'arrivée du steak dans leur assiette. Là, au moins, ils ne peuvent plus se voiler la face.* » Il y avait « *un problème de qualité à poser, un coup de barre à donner dans le sens opposé à celui des méthodes d'élevage actuelles*, renchérit Jean-Pierre David, du Bol en bois. *Les choses n'arrivent jamais par hasard. Cela ne prouve pas que la viande en général est mauvaise, mais que, de plus, il faut cesser l'élevage intensif avec des méthodes peu catholiques* ».

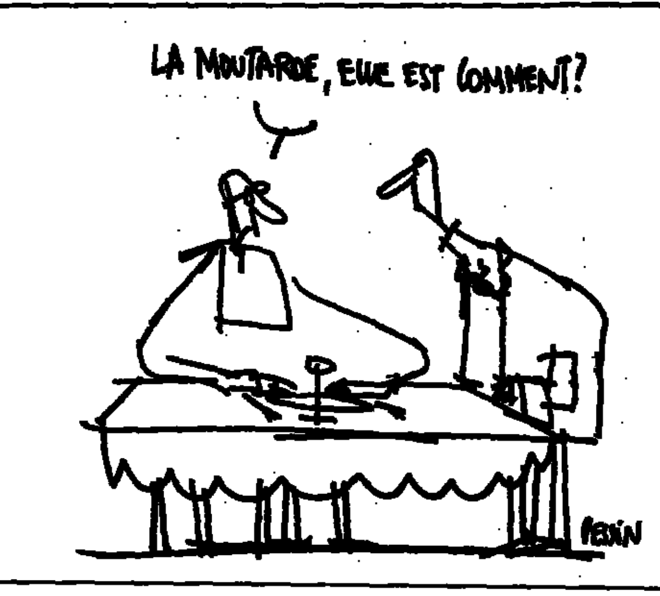
Patricia Roffay, patronne de La Petite Légume, minuscule restaurant où l'on s'attable à côté de rayonnages supportant leur lot de paquets de graines de lin, riz long complet et millet décortiqué, est convaincue que la viande n'est pas seule en cause : « *Jusqu'à présent, personne ne s'affolait de voir des paysans habillés en scaphandriers arroser les champs de blé. Il est temps de commencer à se poser des questions, de rechercher une nourriture saine.* » Aucun d'entre eux, pourtant, n'entretient vraiment d'illusions quant à l'impact à long terme des soupçons pesant sur le bœuf. Les « *carnivores* » se reporteront sur d'autres types de viande, estiment-ils. Leur espoir : que s'accélère le changement d'état d'esprit, déjà amorcé selon eux, des non-végétariens à leur égard.

On est bien loin, en France, du puissant lobby végétarien britannique, qui profite déjà de la crise pour vanter sur une pleine page du quotidien britannique *The Independent* (du 5 avril) le bon goût des saucisses et hamburgers sans viande. Mais l'on dénombre tout de même aujourd'hui trente-huit restaurants végétariens à Paris, et la chaîne de restaurants Hippopotamus, spécialiste de la viande bien rouge, propose désormais un steak végétarien à base de soja (*Le Monde* du 2 avril 1996).

Pascale Krémer

De l'écologie à l'exigence consumériste

LA CRISE de la « vache folle » va probablement accélérer une évolution déjà perceptible dans le comportement des Français, qui, depuis quelques temps déjà, cherchent dans leur consommation – et singulièrement dans leur consommation alimentaire – le moyen de protéger leur santé. Une mutation qui pourrait contribuer à renforcer le niveau de qualité des produits proposés à la clientèle.



Une montée forte et continue de la sensibilité à l'égard des thèmes environnementaux

Grave menace potentielle sur la santé publique, l'alerte à l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) n'a rien d'un coup de tonnerre dans un ciel serein. Elle survient quelques semaines après la publication, par le Réseau national de santé publique, d'une étude établissant que le niveau de pollution de l'air en région parisienne et dans l'agglomération lyonnaise est à l'origine, chaque année, de plusieurs centaines de décès prématurés. A cela s'ajoutent d'autres informations inquiétantes, notamment sur la présence massive de nitrates dans l'eau. Pour un nombre croissant de citoyens, tous ces signes sont concordants : ils témoignent d'une montée des périls, engendrant le retour des grandes peurs collectives. Le malaise ainsi engendré est ressenti de manière souvent confuse, mais il est d'autant plus prégnant qu'en l'état actuel des connaissances nul ne peut encore fournir un état précis des lieux et des risques.

Dans ce contexte, sociologues et économistes observent une montée forte et continue de la sensibilité des Français à l'égard des thèmes liés à l'environnement. A y regarder de plus près, il ne s'agit pas tant de sauvegarder les grands équilibres écologiques que de protéger et de garantir sa propre santé en se rapprochant de la nature. Bref, consommer écologique – par exemple des produits issus « du terroir » ou de l'agriculture biologique, qui rencontrent un succès grandissant – afin d'atténuer une anxiété diffuse.

« *Ce qui se passe actuellement*, souligne le sociologue Denis Stoclet, *est vécu par certains comme une révolte contre les techniques de culture industrielle. Une révolte de la nature, aussi : si l'on n'avait pas fait absorber à de malheureux herbivores des farines à base de matières animales, nous n'en serions pas là !* » « *L'affaire de la "vache folle"*, poursuit-il, *va accélérer la montée en puissance de l'implication écologique des consommateurs, une sensibilité qui est en train de se transformer en exigence consumériste.* » Denis Stoclet prédit d'ores et déjà « *de beaux jours pour tout ce qui est produit d'origine contrôlée et labellisation régionale, quel que soit le type de viande* ».

Nombreux sont les secteurs qui ont déjà compris la nécessité de multiplier les garanties. Des AOC au Label rouge, les signes de qualité se multiplient. A tel point que le ministère de l'agriculture s'est résolu a lancer en début d'année une campagne d'information (*Le Monde* du 15 décembre) afin que le public puisse démêler le bon grain de l'ivraie. Moins spectaculaires, d'autres règles ont été élaborées sous l'égide de l'Association française de normalisation (Afnor). Ainsi, les producteurs de saumon fumé se sont mis d'accord sur la définition de la date limite de vente, les producteurs de porc ont établi des modalités d'élevage (visant notamment à réduire le stress lors de l'abattage) et les éleveurs de lapins ont déterminé le mode de sélection génétique.

« *Dans le domaine de l'alimentation, la France est – contrairement aux Etats-Unis ou à la Grande-Bretagne – beaucoup plus sensible au goût et aux saveurs qu'à la dimension diététique ou sanitaire ; mais elle va sans doute rattraper une partie de son retard*, considère Claude Fischler, chercheur au CNRS. *D'ailleurs, il est logique que l'on s'inquiète davantage de l'origine et de la qualité de la viande*, poursuit-il. *Le thème de la souillure, de l'impur dans la nourriture est particulièrement fort car, en tant qu'omnivore, l'être humain entretient un rapport très étroit avec le soupçon alimentaire.* »

Le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Credoc) confirme cette émergence d'un « *besoin de rassurance* » qui se cristallise autour du thème de la santé et se traduit par une attention croissante accordée à l'origine du produit. « *La santé est devenue une préoccupation majeure, au-delà même de l'alimentation*, soutient son directeur, Robert Rochefort. *On vend des collants auto-massants pour les femmes et, aujourd'hui, les publicités pour les cosmétiques placent sur le même plan l'aspect beauté et les vertus en matière de santé. Avant d'accélérer le bronzage, une crème solaire doit protéger la peau.* »

Jean-Michel Normand

Une affaire de diffamation suscite un débat sur la dépénalisation de l'usage du cannabis

Le professeur Nahas recommande « des plaisirs plus sains »

La 17e chambre du tribunal correctionnel de Paris a examiné, jeudi 4 et vendredi 5 avril, une *affaire de diffamation opposant* la journaliste-écrivain Michka, le médecin Bertrand Lebeau et l'éditeur Michel Sitbon à un professeur connu pour ses travaux sur la toxicité du cannabis, Gabriel Nahas. Ces audiences ont donné lieu à un débat sur la dépénalisation de l'usage de cannabis.

PENDANT DEUX JOURS, jeudi 4 et vendredi 5 avril, le tribunal de Paris a pris des airs de commission Henrion, cette instance de réflexion sur les problèmes de drogues installée par Simone Veil lorsqu'elle était ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Dans une simple affaire de diffamation, le défilé des témoins a ressemblé aux auditions de la commission : les partisans d'une dépénalisation de l'usage de cannabis se sont opposés aux défenseurs de la loi de 1970 sur les stupéfiants, pierre angulaire de la répression « à la française ».

Le professeur Gabriel Nahas, connu pour ses travaux sur la toxicité du cannabis, attaquait la journaliste-écrivain Michka, le docteur Bertrand Lebeau (Médecins du monde) et l'éditeur Michel Sitbon en raison de la publication, en 1993, de deux articles l'accusant de mener une croisade contre le cannabis et de mettre ses recherches scientifiques au service d'une idéologie.

« Une humanité aseptisée n'existera jamais »

« Le professeur Nahas mène un combat moral et utilise la science comme alibi, a résumé Michka. *Pour parler du cannabis, il emploie les termes d'épidémie ou d'agent de l'infection. » « Dire aujourd'hui que le cannabis n'est pas dangereux, c'est répondre à une mode, à une idéologie »*, a rétorqué M. Nahas.

Les comparaisons avec les autres *substances psychotropes* – alcool, tabac, médicaments de l'humeur – ont été légion, le président Montfort se plaisant à évoquer *« nos drogues nationales : un bon bordeaux, un bourgogne de qualité et les bonnes cigarettes de la Seita »*.

Deux anciens ministres de la santé ont été appelés en renfort par la défense. Bernard Kouchner a assuré que la *« diabolisation du cannabis »* était due au fait que ce produit *« venu d'ailleurs était répugnant et hostile, comme bien des gens qu'on voudrait rejeter aujourd'hui ». « Une humanité aseptisée n'existera jamais*, a renchéri Léon Schwartzenberg. *A partir du moment où les gens ont des difficultés de vie, ils ont recours aux substituts du bonheur. »* L'une de ses insinuations jeta un froid dans la salle : *« Je trouve dur, bizarre et même scandaleux que certaines hautes autorités de l'Etat fustigent les drogues, car je peux dire, sans me départir du secret médical, qu'ils ont eu affaire pour eux-mêmes à des drogues infiniment plus dures que le cannabis. »*

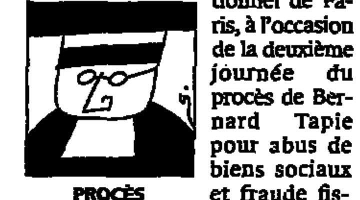
Bernard Granjeon, président de Médecins du monde, a justifié la récente prise de position de son association en faveur de la dépénalisation de l'usage des drogues : *« Il est extrêmement difficile pour un médecin de travailler dans une situation à la limite de la légalité »*, a-t-il noté avant d'évoquer le bien-fondé d'une politique de réduction des risques fondée sur la limitation des risques sanitaires et sociaux encourus par les usagers de drogues par voie intraveineuse.

Pour sa part, M. Nahas a expliqué qu'il recommandait *« l'abstention dans un cadre collectif où* [le toxicomane] *puisse substituer à ce plaisir un plaisir plus sain : du scoutisme, un patronage, une activité sociale ou sportive »*. Ce discours a été relayé avec fougue par le député (RPR) de l'Oise, Ernest Chenières. Les poings serrés, il a fait allusion sans le citer à Yannick Noah, qui avait confié avoir fait usage de cannabis : *« J'aurais souhaité que cet ex-champion de tennis fût incarcéré. Il faut faire un exemple, nous n'avons pas le droit de pervertir la jeunesse. »* Le discours moral avait rattrapé la discussion scientifique. On se prenait à penser qu'hormis quelques éléments d'actualité les arguments échangés autour du cannabis étaient les mêmes qu'il y a vingt ans.

Laurence Folléa

Le tribunal de Paris démonte la pyramide de sociétés de Bernard Tapie

POURQUOI accorder un prêt de 80 millions de francs à une société en déficit chronique ? Telle est la question sur laquelle s'est penché, vendredi 5 avril, le tribunal correctionnel de Paris, à l'occasion de la deuxième journée du procès de Bernard Tapie pour abus de biens sociaux et fraude fiscale dans l'affaire du *Phocéa*.


PROCÈS

Comme la veille, la présidente de la 11e chambre, Claude Nocquet, a poussé le député européen et ses quatre coprévenus dans leurs retranchements comptables, brossant à grands traits ce qui a constitué, selon l'accusation, le système Tapie : une pyramide de sociétés, les unes anonymes, les autres en nom collectif, permettant à l'homme d'affaires d'utiliser les déficits commerciaux pour réduire le montant de ses impôts personnels, ou, au contraire, obtenir des liquidités pour son propre compte par le biais d'emprunts commerciaux.

Deux sociétés ont particulièrement retenu l'attention du tribunal : la société anonyme Alain Colas Tahiti (ACT), propriétaire du *Phocéa* et bénéficiaire d'un prêt de 80 millions consenti le 30 juin 1992 par la Société de banque occidentale (SDBO), ancienne filiale du Crédit lyonnais, et sa société mère, la Financière et immobilière Bernard Tapie (FIBT), une société en nom collectif qui n'avait ni employés ni activité autre que la gestion du patrimoine de l'homme d'affaires et de son épouse. Depuis 1991, la FIBT était dans le rouge (112 millions de francs de pertes en trois ans), et le directeur général de la SDBO, Pierre Despessailles, avait suspendu le renouvellement des chéquiers du couple. Ce qui ne l'a pas empêché d'octroyer le prêt, mais en l'assortissant d'une hypothèque sur le *Phocéa*.

« SAUVER LA FIBT »

Selon l'accusation, c'est grâce à ce prêt que la FIBT, source de financement de M. Tapie, a retrouvé les moyens de fonctionner : à peine octroyé à l'ACT, l'essentiel de la somme a été reversé, le jour même, à la FIBT, ce qui a permis, par exemple, à Bernard Tapie de réinjecter 9 millions de francs dans l'Olympique de Marseille. Pour la société Alain Colas Tahiti, en revanche, l'opération n'a pas été des plus intéressantes : après avoir emprunté 80 millions, et hypothéqué le *Phocéa* à concurrence de 95 millions, elle s'est retrouvée avec seulement 5 millions de francs de trésorerie. *« Ne s'agissait-il pas de sauver la FIBT alors que Bernard Tapie était interdit de chéquier ? »*, a interrogé la présidente.

Agacé par l'insistance du magistrat à rappeler le montant des pertes, M. Tapie a expliqué que la logique de son entreprise n'était pas fondée *« sur les résultats d'exploitation mais sur les plus-values »* et qu'il suffisait, par exemple, d'une seule vente, comme celle d'Adidas, pour renflouer tout le groupe. Sur l'emprunt de 80 millions, *il a réfuté toute idée de montage* destiné à remettre la FIBT à flot : *« La société pouvait obtenir de la trésorerie ailleurs. Ce n'est pas un sacrifice déchirant de décrocher deux tableaux et d'aller les porter à la banque. »*

De la même façon, ses anciens collaborateurs n'ont cessé d'appeler la présidente à se replacer dans le contexte de 1992. A l'époque des faits incriminés, Bernard Tapie, tout interdit de chéquier qu'il fût à la SDBO, venait d'être nommé ministre de la ville ; mais ce paradoxe n'a pas semblé retenir l'attention du tribunal.

Corine Lesnes

Le maire de Grenoble est mis en examen dans l'enquête sur la noyade du Drac

GRENOBLE
de notre bureau régional

« La justice frappera là où elle doit frapper », avait assuré le procureur général de Grenoble aux parents des six enfants morts dans la rivière Drac, le 4 décembre 1995, au cours d'une classe verte sur l'observation des castors. Quelques jours après la publication d'un rapport d'expertise mettant en évidence *« des responsabilités énormes et multiples »*, le juge d'instruction, Nathalie Carnevale, a mis en examen, vendredi 5 avril, le maire (PS) de Grenoble, Michel Destot, pour homicides et blessures involontaires et négligences. Deux jours auparavant, une conseillère municipale déléguée à la jeunesse, Marie-Amélie Patras (écologiste), avait été mise en examen pour les mêmes motifs.

APPUI LOGISTIQUE

Le jour du drame, la ville de Grenoble avait mis à la disposition de l'externat Notre-Dame un agent municipal qui encadrait la sortie des vingt-deux enfants. Malade ce jour-là, un second employé de la ville, *qui aurait dû participer* à la visite, s'était désisté. La sortie avait toutefois été maintenue avec, pour seul encadrement, l'institutrice et l'agent municipal. Selon Michel Benichou, quatrième adjoint au maire de Grenoble, M. Destot n'a jamais suivi personnellement le dossier des classes vertes de sa commune, mises en place il y a une vingtaine d'années. *« La ville n'est ni l'organisatrice du concept ni la responsable des sorties. Elle fournit seulement un appui logistique sous la forme d'une animatrice »*, affirme-t-il.

Selon les avocats des familles des victimes, le rapport des experts met cependant en évidence *« une série de responsabilités cumulatives »* et l'*« absence de prise en compte par l'ensemble des acteurs des risques encourus »* : l'*« inadaptation des consignes d'évacuation »* par EDF, l'*« absence de contrôle du danger des activités pratiquées par les classes allant sur le site »* par le rectorat, la mairie et l'école et l'*« absence de réglementation en ce qui concerne les consignes d'encadrement des activités de la classe »*. *« Il est nécessaire de préciser à chaque niveau le poids du contrôle, de la signature et de la responsabilité*, note Me Denis Dreyfus. *Dans ce dossier, on tend à aller vers le sommet dans la recherche de la vérité. »*

Cette affaire intervient au moment où le Parlement est saisi d'une proposition de loi destinée à clarifier la responsabilité pénale des élus locaux et des fonctionnaires d'autorité en cas d'imprudence ou de négligence (*Le Monde* du 23 février). Les sénateurs, qui ont adopté ce texte le 14 novembre 1995, souhaitent que la responsabilité pénale des élus soit uniquement engagée lorsqu'ils n'ont *« pas accompli toutes diligences normales »* compte tenu de leurs missions et de leurs moyens. L'Association des maires des grandes villes de France a décidé d'*« examiner la question »* dès sa prochaine réunion.

Claude Francillon

M. Maillot remis en liberté dans l'affaire Gigastorage

LE DIRECTEUR de l'Agence pour le développement économique de Belfort et de son territoire (ADEBT), Jean-Pierre Maillot, a été remis en liberté, vendredi 5 avril, par le juge d'instruction Christine Schlumberger, chargé à Belfort de l'affaire Gigastorage. Détenu depuis le 8 mars, M. Maillot, mis en examen *« pour escroquerie et faux et usage de faux »* en écritures commerciales, était la dernière personne à être maintenue en détention dans cette affaire. Il reste soumis à un contrôle judiciaire qui lui interdit notamment de rencontrer les autres mis en examen, ainsi que les dirigeants actuels de Gigastorage.

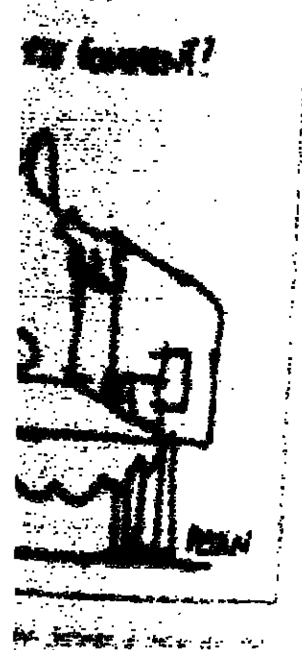
■ **IMMIGRATION : la Ligue des droits de l'homme, les syndicats *CFDT, CGT, FSU et UNSA dénoncent*** *les projets de loi sur l'immigration* proposés par le ministère de l'intérieur et la commission d'enquête parlementaire sur l'immigration clandestine. *« Au prétexte d'une lutte contre les "clandestins", c'est une suspicion renforcée à l'égard de l'ensemble des populations étrangères que provoqueront les mesures d'exception envisagées »*, notent les organisations. Les lois Pasqua *« doivent effectivement être modifiées mais pour faciliter l'intégration et non pour rejeter vers l'irrégularité, voire la clandestinité, des étrangers installés depuis longtemps et vivant paisiblement sur notre territoire »*.

■ **DIFFAMATION : le juge lyonnais Philippe Courroye poursuit un avocat de Michel Noir**, Me François Saint-Pierre, pour *« diffamation à l'égard d'un fonctionnaire public »*. Le jour de l'ouverture du procès de Michel Noir pour abus de confiance, le 11 mars, l'avocat avait déclaré sur France-Info : *« Le parquet de Lyon et le juge d'instruction Courroye ont agi de façon partiale, sur commande politique, pour exécuter un adversaire politique »*. Soutenant leur collègue, les treize juges d'instruction lyonnais ont considéré qu'*« à travers les attaques personnelles (...) c'est la neutralité et l'impartialité de la fonction du juge d'instruction qui sont en cause »*.

■ ***JUSTICE : deux anciens dirigeants de Dumez***, Bernard Cabanel, directeur général délégué de Dumez France jusqu'en 1993, et Jacques Viard, ex-responsable du contrôle de gestion de Dumez, ont été récemment mis en examen pour *« complicité de faux »* par le juge Jean-Patrick Péju, qui instruit à Bourg-en-Bresse l'affaire Maillard et Duclos.

« Le Monde » condamné pour un article sur les époux Pacary

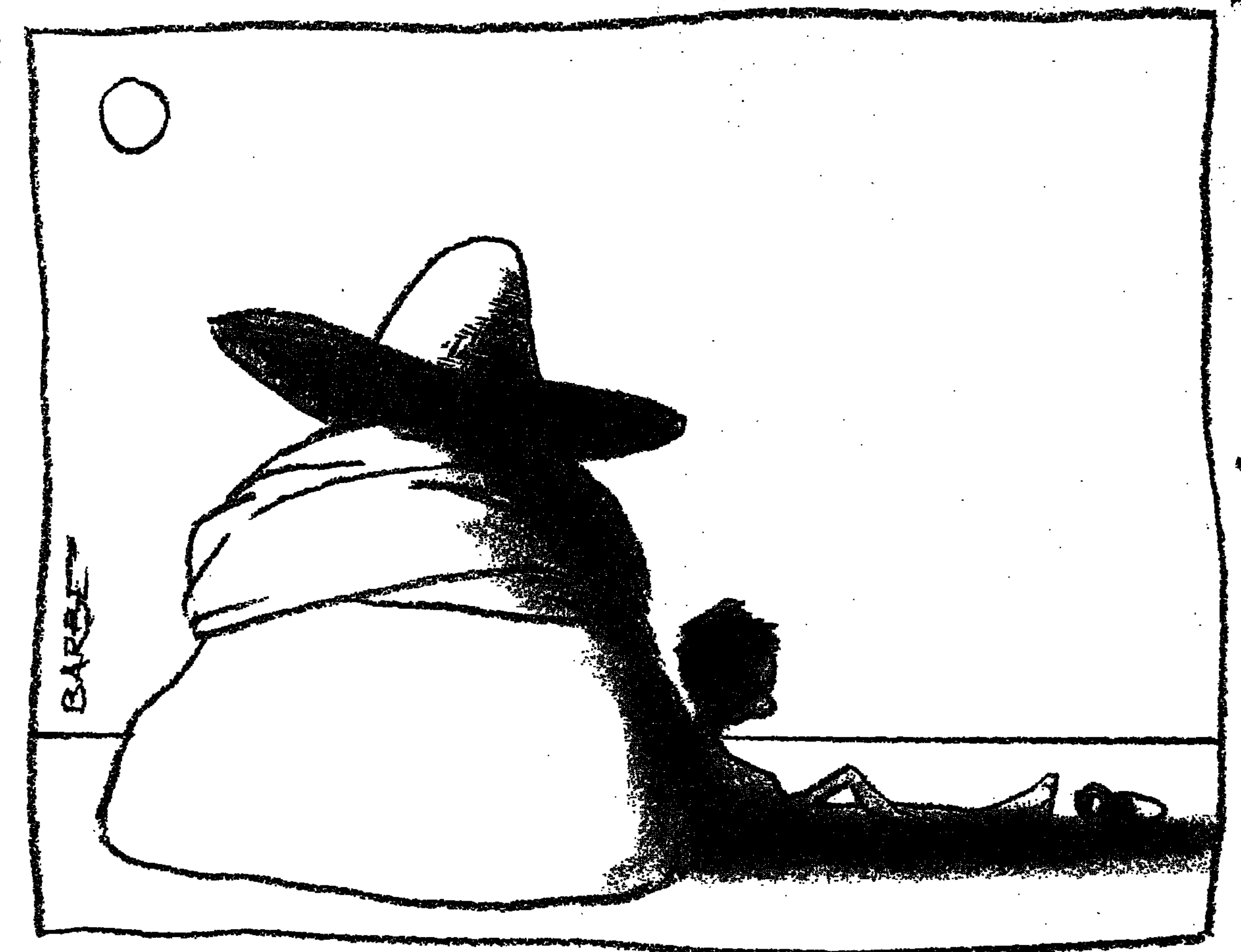
LE TRIBUNAL DE PARIS a condamné *Le Monde*, mercredi 3 avril, à payer 30 000 francs de dommages-intérêts à Michel Pacary, et 20 000 francs à son épouse Chantal, ainsi qu'à leur société Rhoddlams. Publié le 1er mars 1995, un article jugé diffamatoire relatait les activités du couple Pacary, spécialisé dans la renégociation des prêts aux collectivités locales, et les procédures judiciaires dans lesquelles ils ont été mis en examen pour abus de biens sociaux et faux en écriture. La 1re chambre du tribunal, présidée par Alain Lacabarats, n'a pas admis la preuve de la vérité des faits apportée par notre journal. Reconnaissant la légitimité du but poursuivi par l'article et notant qu'il avait été écrit après qu'eurent *« été réunis des éléments d'information importants »*, le tribunal a cependant considéré qu'il manquait de prudence *dans l'expression et que le point de vue des époux Pacary n'y était pas* exposé.



LA prière des paysans est insistante : *« S'il vous plaît, envoyez-nous le cyclone... »* Hélas ! L'ouragan Bonita reste sourd. Il dédaigne, lui aussi, le « grand sud » de Madagascar, cet univers assoiffé qui étire à l'infini ses steppes arides, d'Ambovombé à Tuléar. Quelques violentes averses lâchées comme à regret. La dose annuelle de pluie reçue en trois jours, en espérant mieux à la prochaine mousson. Juste de quoi reverdir la terre safran, providence éphémère des bêtes et des hommes, et remplir les troncs difformes des baobabs, réservoirs ancestraux.

Mais déjà, le soleil accable à nouveau l'horizon piqueté d'arbustes, cette forêt sans ombre où alternent les aloès et les fiers euphorbes, que Lyautey comparait durement à de *« grands moignons sinistres »*. Sagaie en main, peigne fluo dans les cheveux, un jeune pasteur grisé par le chant des cigales brûle les épines des cactus qui nourriront ses boeufs. Plus loin, un homme rentre chez lui, avec sur l'épaule la hachette et le tronc d'un « arbre-pieuvre », dont on fait les cabanes. Ces instantanés, saisis au détour des chemins, composent, multipliés à l'infini, le paysage humain de la brousse malgache. Pingre tropique où ricane la vieille évidence : l'eau, c'est la vie.

Dans ce « grand sud » pauvre et délaissé, qui se rappelle au monde chaque décennie, le temps d'un désastre, on garde en mémoire les malheurs du dernier *« kéré »*, la disette de 1992. Ici, l'accès à une eau potable – et proche – reste un luxe suprême, auquel ne goûtent que huit ruraux sur cent. Pour tous les autres, la quête de l'eau, douteux privilège des femmes, est une corvée fastidieuse qui use les corps – 10 à 15 kilomètres aller-retour en moyenne –, une gangrène quotidienne qui ronge les existences. Un seau sur la tête et deux autres aux extrémités d'un fléau, le bien-nommé. Le paysan malgache est d'abord un porteur.



Entre pauvreté extrême et superstition, entre sécheresse et isolement, le paysan du « grand sud » tente péniblement de vivre. Toute sa vie, jalonnée de désastres et de famines, il prépare sa mort

Survivre à Madagascar

Au sud de Tuléar, Anakao, fief de l'ethnie vezo, est un gros village de pêcheurs qui aligne ses paillotes, entre les dunes et la mer. Assises face à la plage, quelques femmes réparent les filets de leurs maris. Derrière le bourg, chaque famille possède son « trou » creusé dans le sable, à la main. A deux ou trois mètres de profondeur, flotte une eau presque aussi salée que celle de l'océan. Elle sert aux travaux ménagers. Par chance, les pluies ont alimenté pour un temps la citerne, où les enfants remplissent leurs bouteilles. Mais l'essentiel de l'eau douce vient de loin. Chaque jour, quinze pirogues à balancier et à voile en losange vont la chercher aux sources qui bordent les rives du fleuve Onilahy. Cette eau, d'ailleurs rarement potable, coûte dix fois plus cher qu'à Tuléar.

Cap sud-est, à deux jours de piste. Antanimora, au cœur du pays androy, chez *« ceux des épines »*, comme s'appelle ce peuple austère et aventureux. Dans cette région à l'habitat très dispersé, l'Unicef (Fonds des Nations unies pour l'enfance) a réalisé un projet d'hydraulique villageoise, que la Banque mondiale cite en exemple : 150 points d'eau équipés de pompes manuelles. Les premiers bienfaits sont spectaculaires. Autour de chaque point d'eau s'esquisse, à hauteur d'homme, le cercle vertueux du développement. L'hygiène corporelle et alimentaire s'améliore, la maladie régresse. Les jardins potagers procurent un peu d'argent. L'économie de fatigue et l'immense gain de temps soulagent les femmes, revalorisent leur travail et leur rôle social. Les fillettes naguère chargées de la corvée d'eau peuvent découvrir l'école. L'argile commence à remplacer le bois comme matériau de construction. C'est le début d'un modeste bien-être.

Le succès de cette entreprise résulte aujourd'hui, et dépendra demain, de l'adhésion des paysans, qui ont intérêt à sa réussite. Il suppose aussi un minimum de suivi. *« Autant qu'un bailleur de fonds, l'Unicef veut être un pourvoyeur d'assistance technique,* explique Herbert Schembri, administrateur du projet. *Nous avons formé des réparateurs, mis en place des comités de gestion, ouvert des magasins de pièces détachées. »* A Ankilimiary, le chef du comité ouvre le cahier où il a tout consigné avec soin, des rentrées d'argent aux visites des artisans. Il ne manque pas un franc dans la caisse. Grâce à l'eau, le village s'est pris en charge.

> Ici, l'accès à une eau potable et proche reste un luxe suprême, auquel ne goûtent que huit ruraux sur cent

Mêmes principes, même accueil favorable fait à l'innovation à Anakao et Beheloka, deux des villages où la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) et le PNUD (Programme des Nations unies pour le développement) aident les pêcheurs à améliorer la capture, le traitement, la conservation et la vente du poisson frais, fumé, salé ou séché qui les fait vivre. A la fois solidaires de leur clan et profondément individualistes, les pêcheurs rechignent pourtant à s'associer en coopérative, échaudés, comme tous les Malgaches, par quinze années d'un socialisme autoritaire et désastreux. Mais ils apprennent à distinguer le développement, où tout service a un prix, fût-il modeste, et l'assistance, qui est une forme insidieuse du mépris. Ici comme ailleurs, se vérifient deux règles de bon sens, mais souvent oubliées : pour réussir, un projet ne doit pas « écraser » ses destinataires, mais être à leur mesure ; les hommes participent volontiers aux changements dont ils ont envie et besoin.

La brousse du « grand sud » demeure, pour l'essentiel, un univers clos dont on s'échappe de temps à autre pour rompre l'isolement. Ce matin-là, du côté de Beheloka, quantité de chars à boeufs, souvent loués pour l'occasion, sillonnent les pistes. Certains iront jusqu'à un grand marché distant de soixante kilomètres, remplis de poisson à l'allée, de manioc au retour. Le voyage prend trois jours. L'inégalité devant les transports est l'une des mille injustices dont souffre le menu peuple du tiers monde. Il est vrai qu'ici, tout le monde ou presque subit le même sort. L'isolement, Rochelle le connaît bien, lui qui fait le rude métier d'instituteur à Beteny, un hameau de l'Androy. Au point qu'il se sent souvent abandonné de l'Etat qui l'emploie. Chaque mois, Rochelle s'absente trois jours. Le temps de rejoindre en taxi-brousse Ambovombé et d'y percevoir son maigre salaire (170 FF), à peine plus que le SMIC local. Certains de ses collègues, plus isolés ou moins consciencieux, s'éclipsent pendant une à deux semaines par mois. Rien n'est fait pour les motiver.

A Madagascar, l'enseignement public fait naufrage. Les bâtiments sont délabrés, les enseignants mal formés, les manuels inexistants, les élèves mal nourris. Officiellement, quatre enfants sur dix ne vont pas à l'école primaire, autant abandonnent en cours d'étude ou redoublent. Un sur dix achève le cycle, en douze ans en moyenne, au lieu de cinq. Mais dans cette région, l'absentéisme est encore plus grave : à peine cinq enfants sur cent sont scolarisés. Ici règne la tradition orale, et dans certains hameaux, ni l'image ni l'écrit n'ont jamais pénétré. *« Un jour dans un village, j'ai voulu me faire comprendre en dessinant une fontaine et un seau,* raconte Dina, une hydrogéologue malgache. *Impossible. Personne ne pouvait se représenter abstraitement des objets jamais vus. Un autre village avec une mission catholique se trouvait pourtant à six kilomètres de là. Mais beaucoup de gens ignorent tout du hameau voisin. »*

La salle de classe de Rochelle est très sombre. Mais au moins, ses soixante-dix élèves, dont une majorité de filles – beaucoup de gamins sont aux champs –, sont assis sur des bancs, construits par les parents, et possèdent, presque tous, un cahier et un crayon. A Ankilimiary, l'école a fermé il y a cinq ans. *« L'instituteur,* nous dit-on, *était toujours saoul. »* Par ici, c'est le *« toaka gasy »*, un rhum artisanal, qui conjure l'ennui. A Maromena, en pays vezo, cent quatre-vingts enfants s'entassent à même le sable dans une pièce minuscule. Une organisation non gouvernementale française, Aide et Action, y achève la construction de l'une des soixante nouvelles écoles à son actif dans la région de Tuléar.

*« A Anakao, je suis M*me *Santé publique. »* Ainsi se présente Solange, énergique et souriant médecin rural. Plutôt que d'attendre en ville un improbable emploi pendant de longues années – cinq en moyenne – elle a opté pour le terrain. Elle se soucie d'abord des plus jeunes, priorité logique dans un pays où la mortalité infantile atteint des sommets (114 ‰). Elle surveille les diarrhées, souvent fatales, informe les mères ou corrige leurs négligences, peste contre les vaccins qui arrivent trop tard ou n'arrivent jamais. La routine. Solange encourage aussi l'association des femmes à se prendre en main. Plusieurs d'entre elles portent en permanence un masque de beauté extrait d'une écorce qui jaunit leur visage. Illégale, la polygamie reste, dans le « grand sud » comme ailleurs, une pratique courante. Quoique encore très élevée, la natalité baisse. Et l'on ne prend plus au pied de la lettre les voeux traditionnels qui souhaitent au jeune couple, le jour du mariage, *« sept garçons et sept filles »*.

En son dispensaire de Beheloka, Dominique consulte. Comme Solange, il n'a pas voulu perdre son temps en ville, ni devenir, résigné, chauffeur de taxi. Ce soir, il soigne un bébé pour une broncho-pneumonie. Sa mère s'est enfin décidée à venir le voir après avoir recouru en vain aux onctions, tisanes et autres décoctions de l'*« iombasy »*, le guérisseur du lieu. Rival et partenaire du médecin, ses services coûtent cinq fois plus cher. On le paie en nature, par exemple d'un coq noir, fort prisé. Quand le guérisseur avoue implicitement son impuissance en envoyant son malade au dispensaire, il est hélas parfois trop tard.

SOLANGE et Dominique ne peuvent pas grand-chose contre la malnutrition qui frappe ici un enfant sur deux. Hors de prix, le riz est un luxe. On mange le plus souvent du maïs cuit ou des petites rondelles de manioc bouillies et salées. Avec, les jours fastes, un peu de miel ou de lait caillé. Source de revenus, la volaille est vendue ou troquée. Dans l'Androy, chacun avale, toute la journée, par dizaines, les fruits doucereux de la *raiketa*, version locale du figuier de Barbarie. Un Malgache sur quatre souffre d'une carence grave en iode, qui provoque retards de croissance et arriération mentale. Pour y remédier, l'Unicef parraine un programme d'iodisation du sel, près de Tuléar.

Comme toute la Grande Ile, le sud est une terre de fortes traditions liées au puissant culte des *« razana »*, les ancêtres, un monde de rites et de tabous, de sortilèges et de devins, de sacrifices et d'offrandes, qu'un auteur de l'après-guerre comparait à un *« emmaillotement cérébral »*. Les interdits ou *« fady »* sont multiples : alimentaires, claniques, professionnels, religieux, sociaux. Ici, on ne mange jamais de porc, de poulet ou de tortue. Là, on ne travaille pas le mardi et on se garde d'enterrer les morts le jeudi. Certains *« fady »* sont inventés, simples alibis de l'inertie. A Madagascar comme ailleurs, superstition rime souvent avec inhibition. Pas facile de convaincre un village de l'utilité des latrines, car c'est souiller la terre des ancêtres que d'y enterrer ses excréments. Quand le progrès crève les yeux – la pose d'une borne-fontaine par exemple –, on s'accommode avec les ancêtres, moyennant le petit sacrifice d'un poulet, voire d'une chèvre. Le ciment social des traditions craquelle aussi sous l'effet de la pauvreté. Par mesure d'économie, les circoncisions sont de plus en plus souvent collectives. Et le zébu qu'on offre en dot à la mariée est plus jeune, donc moins coûteux, que jadis.

Ces espaces du « grand sud » appartiennent aux bœufs et aux morts, rassemblés pour toujours dans les grands mausolées de pierre qui jalonnent la brousse en l'honneur des ancêtres. A Ambatoraty, le tombeau de Laha Gaston a belle allure, qu'entoure une frise de cinquante-six paires de cornes de zébus immolés lors de ses funérailles. Cet ancien ministre est mort jeune en 1992, lors d'une sanglante manifestation de rue à Tananarive. Il repose près de son père, qu'on enterra dix-sept mois après son dernier souffle, le temps de lui construire ce tombeau. Les vivants, dit-on à Madagascar, préparent leur mort, programmant pendant toute leur existence le moment du grand passage, accumulant les richesses qui leur permettront de s'offrir de somptueuses obsèques, entre ripailles et saturnales, puis une belle vie éternelle. Grâce à toutes ses têtes de zébu, Gaston est à l'aise dans l'au-delà.

Jean-Pierre Langellier
Dessin : Barbe



Et l'électricité nationale fut

EDF a cinquante ans, et sa réussite tient à une convergence entre une direction de polytechniciens et un syndicat productiviste, la CGT. Une histoire de bâtisseurs qui cherche aujourd'hui un second souffle

LE 29 mars 1946, l'Assemblée constituante votait par 512 voix contre 64 la nationalisation de l'électricité et du gaz. Quelques jours auparavant, *Le Monde* évoquait l'*« angoissant »* problème de production, l'importance des capitaux nécessaires pour assurer l'électrification et le développement du réseau de distribution : *« L'Assemblée a conscience de la place que cette industrie tient dans l'économie nationale. De là naît une angoisse parfaitement louable et honorable : ne pas rater cette nationalisation. »*

La parution, le 8 avril, au *Journal officiel*, de la loi n° 46-628 met un terme à dix-huit mois de débats et permet au pays de se lancer dans un vaste programme de reconstruction. C'est à Marcel Paul, ministre communiste de la production industrielle, nommé par le général de Gaulle, que reviendra la mission de faire passer la dernière des grandes nationalisations engagées par la coalition PCF-SFIO-MRP. Le projet définitif sera déposé le 18 janvier 1946 à l'Assemblée nationale consultative. Cent vingt-sept amendements seront déposés, pour les trois quarts venant du MRP, qui manifeste ainsi ses réserves à la nationalisation. Dans ce climat de défiance, le ministre met en balance le 1 % en faveur des œuvres sociales avec le 1 % du chiffre d'affaires consacré à l'indemnisation des actionnaires pendant cinquante ans. De son côté, Edouard Herriot, maire de Lyon, réussit à « sauver » de la nationalisation la Compagnie nationale du Rhône, dont il était administrateur...

En avril, EDF-GDF est née avec pour première tâche de transformer les mille et quelques sociétés en une entité unique. A la demande des électriciens, la séparation avec les gaziers n'est pas effectuée. Trois ans plus tard, une convention scinde cependant les deux activités en deux entreprises.

« Le succès initial de l'entreprise est dû pour une large part à la qualité de l'équipe rassemblée par Pierre Simon », relatent Jean-François Picard, Alain Beltran et Martine Bungener, dans *Histoire(s) de l'EDF* (Dunod). Le premier président de l'entreprise s'entourera de polytechniciens : si l'Etat, actionnaire principal, assure la tutelle, la clé de la réussite vient de l'alliance forte entre la direction, composée d'X, et la CGT, syndicat majoritaire. Les premiers peuvent appliquer leurs compétences techniques et leur maîtrise du calcul économique, les seconds peuvent participer à *« la bataille de la production »* prônée par les communistes, forts de leur « statut » qui assure la protection du personnel du gaz et de l'électricité. L'entreprise devient la *« figure centrale »* de la reconstruction nationale, comme le notent Michel Wieviorka et Sylvaine Trinh dans *Le Modèle EDF* (La Découverte). *« La logique d'action principale, pour ses responsables, est une combinaison où il s'agit de se comporter en organisateurs et en modernisateurs, d'être des industriels et des industrialisateurs. »*

Cette convergence syndicats-direction se retrouvera dans le soutien au programme de construction de centrales hydrauliques, préférées aux installations thermiques. L'énergie provenant des barrages est perçue comme politiquement de gauche car elle assure l'indépendance nationale. Elle sera financée en grande partie par le Plan Marshall, décidé en 1947. Toutefois, l'édification de ces « cathédrales des temps modernes » heurta parfois les populations, à Tignes par exemple. Rapidement, une quarantaine de barrages sont bâtis, avec toujours le souci de la performance technologique.

La même alliance se retrouvera dans le programme nucléaire. Mieux, conscient de sa puissance, EDF tiendra tête à l'Etat, en préférant la filière eau légère PWR de l'américain Westinghouse à la technologie française graphite-gaz mise au point par le Commissariat à l'énergie atomique (CEA). Pourtant les deux établissements publics avait développé ensemble ce procédé dès 1957 en construisant, à Chinon, la première centrale nucléaire.

En janvier 1970, le président de la République, Georges Pompidou, tranchait en faveur d'EDF non sans avoir fait discrètement savoir au nouveau directeur général, Marcel Boiteux, qu'il avait outrepassé ses compétences en anticipant la décision. Après le premier choc pétrolier, soucieux d'assurer l'indépendance énergétique, le premier ministre Pierre Messmer dévoilait un ambitieux progamme en mars 1974 portant sur la réalisation de treize centrales nucléaires en deux ans. Aujourd'hui la France dispose de cinquante-six réacteurs. Cette marche forcée ne sera pas ralentie par la contestation antinucléaire qui culminera en 1977 à Malville où 50 000 manifestants s'opposèrent à la construction du surgénérateur Superphénix. La manifestation se solda par un mort.

La contestation des écologistes restera toujours incompréhensible pour les ingénieurs d'EDF, persuadés de la sûreté des installations. De même, il leur sera difficile d'intégrer la notion d'impératif financier et de commercialisation. Paul Questiaux, inspecteur général d'EDF, avait pour habitude, au début des années 90, de découper l'entreprise en quatre ordres : *« La noblesse, ce sont les ingénieurs ; le clergé, ce sont les économistes ; le tiers état qui émerge comprend les commerçants et les intouchables ce sont les financiers. »*

Pour les *« prêtres batisseurs, l'argent n'était qu'un moyen »*, reconnaît Emmanuel Hau, directeur général délégué. Or en 1985, face à un endettement considérable, la situation de l'entreprise devient critique. *« Je leur ai expliqué que si rien n'était fait, il ne pourrait poursuivre leurs investissements. »* Progressivement, l'impératif de productivité financière s'est greffé à celui de la productivité technologique. Difficile également pour cette maison d'ingénieurs de se lancer dans la commercialisation. La première expérience a lieu au début des années 60 avec « le compteur bleu ». L'objectif est alors de renforcer la puissance des installations ménagères pour utiliser des appareils électriques. La réussite de cette campagne d'équipement a été due avant tout à un marché en hausse. Ensuite, la promotion pour le tout électrique se heurte de plein fouet avec la politique d'économie d'énergie. Ce n'est qu'au début des années 90, sous l'impulsion de Jean Bergougnoux, alors directeur général, qu'EDF s'est mise à s'intéresser réellement à ses clients et à ne plus les considérer uniquement comme des débouchés de la production.

« On distingue deux périodes différentes chez EDF », relève Alain Beltran, chercheur au CNRS : *« Quand il s'agit de se lancer dans des grands programmes d'équipement, toute l'entreprise se mobilise sans trop d'état d'âme. Le reste du temps, elle se cherche. »* Aujourd'hui, la « mutation » s'accompagne d'une véritable révolution culturelle. Les temps ont changé. La France est désormais équipée, le renouvellement du parc n'interviendra pas avant 2010 et la demande d'électricité ne cesse de décroître. L'entreprise n'a donc plus de grands desseins auquel s'identifie le pays. Pis, parfois, ses projets sont bloqués par le gouvernement au nom de préoccupations environnementales. De plus, hors des frontières, son monopole est contesté par les Européens qui prônent la dérégulation du marché et la concurrence. Toutes ces remises en cause expliquent en partie la dureté des grèves de décembre 1995. Le malaise apparent ne sera résorbé que lorsqu'EDF aura trouvé sa nouvelle voie, tant en France qu'à l'étranger. Le passage de la cinquantaine s'annonce donc comme une ère de ruptures.

Dominique Gallois



LA PHOTOTÈQUE EDF/PICHERIE

Service public de proximité : en 1958, à Marseille, EDF envoie ses « conseillères » au contact des ménagères.

L'avis des quatre derniers présidents d'EDF sur l'évolution du statut de l'entreprise

Marcel Boiteux : garder les principes

LA NATIONALISATION doit subsister dans son principe. La distribution d'électricité implique le monopole, parce qu'il est toujours bien plus coûteux d'avoir plusieurs réseaux concurrents sur un territoire donné qu'un seul. Encore faut-il que ce monopole ne puisse abuser de sa position : ce pour quoi la solution naturelle est de le confier à une entreprise publique, investie d'une mission d'intérêt général.

Sinon, il n'y a d'autre solution que la privatisation de l'entreprise sous le contrôle d'un régulateur extérieur. Or l'expérience montre que c'est un pis-aller décevant et coûteux, auquel il ne faut recourir que si, privée de l'aiguillon du profit, l'entreprise publique ne parvient pas à assumer sa mission d'intérêt général.

Mais ce qui précède ne vaut que pour les réseaux et la distribution. En amont, pour la production, on assistera sans doute à une ouverture accrue à la concurrence, dans un cadre qui devrait permettre, cependant, de préserver à la fois un emploi coordonné des moyens de production en présence et un minimum de programmation à long terme.

D'autre part, pour utiliser au mieux ses compétences et son personnel à un moment où la demande d'électricité, parvenue à maturité, voit sa croissance se ralentir, EDF devra s'ouvrir de nouveaux horizons vers les services à la clientèle et vers l'étranger. Cela conduira l'entreprise à renforcer sa structure de groupe industriel pour séparer nettement ses activités de service public, dans le secteur de son monopole naturel, de ses activités à défendre ou à conquérir dans les secteurs ouverts à la concurrence.

Le développement de ces activités concurrentielles devrait induire une évolution de la « culture EDF » qui, sans renier le passé, s'enrichira dorénavant des rudes disciplines de la compétition. Ce qui ne saurait avoir que des effets bénéfiques.

Marcel Boiteux, président de 1979 à 1987

Pierre Delaporte : re-nationaliser

CE DONT EDF a le plus besoin, en cet an de grâce, c'est d'une nationalisation. Celle de 1946 a dévié en cinquante ans (ce qui est bien normal) dans deux directions :

– une prépondérance parfois trop grande de l'entreprise pour les décisions stratégiques importantes, comme ce fut sans doute le cas pour le nucléaire, mais où, en dépit des défauts bien connus des monopoles de pensée et grâce à une longue préparation, on a abouti à un succès fantastique ;

– et, paradoxalement, une conception trop juridique et stricte de l'exercice de la tutelle par les pouvoirs publics qui n'a pas toujours permis d'utiliser de la meilleure façon possible le potentiel dégagé par les succès de l'entreprise.

Il faut donc refonder l'entreprise et remédier aux défauts constatés, re-nationaliser EDF en la désétatisant. Comment ? En faisant de ses clients (ou citoyens, ou contribuables, car ce sont évidemment les mêmes personnes) les propriétaires de cette entreprise. Quoi de plus légitime, d'ailleurs, puisque l'Etat n'ayant pas fourni un centime depuis quinze ans pour payer les investissements, ce sont les consommateurs d'électricité qui ont financé le développement de l'outil, devenu ainsi tout naturellement *leur* outil ?

Avec des titres de l'entreprise répartis (et non vendus) aux clients-citoyens, il existerait des échanges, des cotations et donc une réponse de marché aux décisions des pouvoirs publics, qui regarderaient alors à deux fois avant d'oublier leur signature à peine sèche au pied des contrats de plan.

Bien entendu, il faudrait, en parallèle, renforcer les pouvoirs des citoyens-actionnaires et de leurs représentants dans les prises de décision de l'entreprise, afin qu'elle ne tombe pas d'une technostructure dans une autre.

Dernière question : cette appropriation de l'entreprise par ses clients – au moins dans un premier temps – est-elle difficile ou coûteuse ? Réponse : ni l'une ni l'autre. Elle est aisée et gratuite quand on pense aux opportunités qu'ouvre précisément le 50e anniversaire de sa première nationalisation.

Alors, Français, encore un peu de courage et vous serez propriétaires de *votre* EDF.

Pierre Delaporte, président de 1987 à 1992

Gilles Ménage : pas de « statu quo »

SI L'ON PRÔNE l'évolution de la nationalisation, à quoi se réfère-t-on ? A la propriété du capital, à l'exercice du monopole, aux obligations de service public, ou encore au statut du personnel ? Ne pas tenir compte de cette complexité conduirait à de graves déboires. Ne pas admettre que le concept de nationalisation est suffisamment divers pour que certains de ses éléments doivent évoluer aboutit à un conservatisme fâcheux. Ces précisions étant posées, les nouvelles donnes du marché imposent trois objectifs prioritaires : moins d'Etat dans la gestion de l'entreprise, un compromis acceptable au regard des exigences du marché européen, une audace déterminée pour conquérir les marchés internationaux.

L'Etat actionnaire ne doit plus être l'Etat gestionnaire. La logique d'entreprise ne peut plus être négligée. Il est normal que l'Etat actionnaire soit rémunéré par l'entreprise publique. Le moyen approprié est le prélèvement sur le résultat et non l'augmentation des charges.

L'Europe réclame un marché intérieur de l'électricité. Des solutions sont possibles sans que soient remis en cause les fondements du service public, ni les caractéristiques de notre système électrique, jugé parmi les plus performants. En revanche, on jouerait contre nos propres intérêts en maintenant le *statu quo*. Il faudra donc déroger à la loi de 1946 pour permettre une ouverture raisonnable de la concurrence à la production, l'organisation de la distribution électrique restant inchangée.

Enfin, comment la première entreprise électrique du monde pourrait-elle être absente du développement du marché de l'électricité dans le monde ? Notre savoir-faire est reconnu. Où rencontre-t-on les principaux obstacles à l'ouverture internationale d'EDF ? En France. Tous les investissements internationaux d'EDF ces dernières années ont été un difficile combat avec les administrations de tutelle. Cela n'a pas empêché les succès. Finalement les nouvelles donnes du marché ne conduisent pas à remettre en cause la nationalisation d'EDF à laquelle nous tenons et qui nous protège des excès du libéralisme. Mais elles obligent à respecter une logique d'entreprise, à s'ouvrir aux exigences européennes et à se préparer à la conquête des marchés mondiaux.

Gilles Ménage, président de 1992 à 1995

Edmond Alphandéry : laissons le statut tranquille

LA FRANCE possède un service public de l'électricité qui a pleinement répondu, au cours des cinquante dernières années, aux objectifs qui lui ont été assignés par les pouvoirs publics : l'égalité de traitement de tous ses clients sur l'ensemble du territoire ; la compétitivité du courant électrique qu'elle produit, et une contribution déterminante à l'indépendance énergétique voulue par tous les gouvernements depuis près d'un quart de siècle.

L'accomplissement réussi de cet ambitieux cahier des charges national repose sur le mode de gestion d'EDF. Etablissement public, celui-ci fonctionne comme une entreprise à part entière ; une entreprise qui, contrairement aux idées reçues, est déjà présente pour près de la moitié de son chiffre d'affaires sur des marchés concurrentiels, tant en France qu'à l'étranger.

Cinquante ans après sa création, EDF est confrontée à une profonde mutation des marchés mondiaux et des technologies. Pour y faire face, doit-elle envisager que soit changé son statut d'établissement public, ainsi que le statut de son personnel ? Les deux ont bien résisté à l'épreuve du temps. Ils n'ont pas fait obstacle à la compétitivité de l'entreprise. Au contraire, on peut aisément démontrer que l'intégration des activités de production, de transport et de distribution, qui est inhérente au statut de l'entreprise, a largement contribué à son efficacité.

Laissons donc le statut tranquille et, plutôt que de soulever de faux problèmes, envisageons les adaptations qui nous permettront de nous attaquer aux vrais enjeux.

EDF doit renforcer encore la gamme des services offerts à nos clients. L'époque des grands chantiers est passée ; EDF doit axer ses efforts sur la qualité des services. Le redéploiement de ses activités dans l'Hexagone et au niveau international doit enclencher une nouvelle dynamique économique et sociale, et notamment le retour des créations d'emplois.

EDF doit faire valoir les atouts de la France dans l'établissement du marché européen de l'électricité. Ce dossier n'a que trop duré. Il faut en sortir et cela dans le respect des principes qui ont fait la force d'EDF : maintien de l'intégrité de l'entreprise et de l'organisation de la distribution.

EDF doit conforter sa mission de service public dans des domaines comme l'environnement ou le développement local, auxquels les Français sont très attachés. Par ailleurs, EDF doit aussi refonder avec l'Etat, une relation partenariale riche et souple.

EDF doit, enfin, renouer un dialogue social intense, car il n'est pas de mobilisation réussie dans l'anxiété du personnel.

EDF est une superbe entreprise. Elle est le premier électricien du monde. Elle a, avec ses 120 000 collaborateurs et avec la confiance de ses 28 millions de clients, les moyens d'affronter ces nouveaux défis. Et, j'en suis convaincu, elle peut le faire avec succès pour le plus grand profit de la France et des Français.

Edmond Alphandéry, président depuis novembre 1995

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Jean-Yves Lhomeau, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet
Médiateur : André Laurens
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982) André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 985 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde », Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises : Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance
RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
TÉL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206 806 F
ADMINISTRATION : 1, place Hubert-Beuve-Méry 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
TÉL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex 261 311 F

Le dilemme des chrétiens d'Orient

Suite de la première page

La Syrie ne compte plus que 10 % de chrétiens, surtout à Alep, ville qui, avant la deuxième guerre mondiale, était à moitié chrétienne. A Jérusalem, les foules de pèlerins, venus pour la fête de Pâques, ne doivent pas faire illusion : les chrétiens de la ville sont moins de dix mille, contre cinquante mille avant 1948. En Turquie, la présence chrétienne est réduite à quelques milliers de fidèles grecs, arméniens, syriaques – orthodoxes pour la plupart – à Istanbul et dans la zone kurde, longtemps réservoir de chrétiens.

Fausse question aussi que celle de partir ou de rester, quand on connaît le prix du sang versé. C'est d'alternative entre la vie et la mort qu'il faudrait plutôt parler. La guerre civile libanaise a fait des dizaines de milliers de victimes dans tous les camps. En Algérie, onze prêtres et religieux, français et étrangers, ont été assassinés depuis deux ans, alors qu'on reste sans nouvelles des trappistes enlevés depuis dix jours de leur monastère de Tibehirine. En Egypte, on estime à plusieurs centaines le nombre des coptes chrétiens tués au cours des troubles de ces dernières années. Ils sont doublement victimes : et du terrorisme islamiste, et des autorités qui, pour ne pas donner de gages à leurs adversaires, consentent de plus en plus à les voir écartés de la fonction publique et transformés en citoyens de seconde zone.

L'IMPASSE DU RAPATRIEMENT

Sans doute le départ du pays peut-il être considéré comme le moyen le plus digne de rompre avec un climat de permanente insécurité, favorisant une soumission à des pouvoirs politiques minoritaires. On sait à quel prix – payé en termes de silences, de négociations, sinon de compromissions – les petits îlots de chrétienté d'Irak, de Syrie ou d'Iran doivent leur survie. La concurrence religieuse de l'islam pousse à la surenchère nombre de porte-parole chrétiens, qui doivent faire la preuve de leur loyauté dans des pays où l'on n'est vraiment arabe que si l'on est musulman. Pendant la crise du Golfe, Mgr Raphaël Bidawid, le patriarche chaldéen de Bagdad, ne fut-il pas l'un des meilleurs avocats, à l'étranger et jusqu'au Vatican, de Saddam Hussein ? Et combien de fois le sort de leurs minorités chrétiennes a-t-il été utilisé par les pays arabes dans leur pression internationale contre Israël ? Jusqu'à impressionner le Vatican, qui a mis quarante-cinq ans avant de reconnaître l'Etat juif (ce n'est certes pas l'unique raison), comme si cette temporisation avait épargné aux chrétiens arabes la moindre persécution.

Pourtant, les solutions du rapatriement pour les uns (en Algérie), de l'émigration pour les autres, apparaîtront toujours comme des impasses, au regard de l'enjeu que représente le maintien d'une présence chrétienne en pays arabe et musulman. Fût-elle aussi maigre et symbolique qu'au Maghreb, où le pape ira le 14 avril saluer, en Tunisie, les... quinze mille catholiques du pays. N'en va-t-il pas de l'avenir d'un certain modèle de société moderne à vocation pluraliste, de rencontre entre l'Orient et l'Occident, de mélange entre musulmans, chrétiens, juifs et non-croyants, bref de liberté et de démocratie ? A cet égard, qui ne perçoit que le sort de sept moines, certes habitués à la réclusion mais pris en otage en Algérie, devrait susciter plus qu'une indifférence polie ? Ou que les victimes de la barbarie intégriste, en Egypte, au Soudan, et du despotisme syrien ou irakien méritent un meilleur soutien que le refrain occidental qui amalgame l'islam et sa caricature, l'islamisme.

UNE QUESTION DE FIDÉLITÉ

Ce n'est pas parce que *« la fête est finie qu'il faut quitter ses amis »*, explique avec humour un Père blanc d'Algérie. Autrement dit, les chrétiens qui ont partagé avec les Algériens les tourments de la colonisation et les joies de l'indépendance n'entendent pas les quitter, au moment précis où ces mêmes Algériens sont le plus éprouvés. C'est une question de fidélité. D'obligation, aussi, de ne pas céder à l'intimidation et à la peur, dont profitent les combattants de la haine. L'enjeu est le même au Proche-Orient. Du Liban, qui fut longtemps un modèle d'équilibre entre des communautés, Jean Paul II dit souvent qu'il est *« plus qu'un pays : une idée »*. C'est ce que le cardinal Sfeir, porte-parole de la communauté chrétienne du Liban, a répété au président Chirac.

« Rester », pour un chrétien, c'est donc garantir, ne serait-ce que symboliquement, la permanence de valeurs qui s'appellent indépendance, pluralisme, équilibre confessionnel, respect des droits de l'homme et de tous les hommes. C'est le dialogue contre le cynisme, la résistance contre la résignation et le désespoir. Le danger, pour toute minorité, est le repli sur soi. Or, sur ces terres du pourtour de la Méditerranée et du Proche-Orient, ce sont souvent des minorités actives et dynamiques qui ont fait progresser la civilisation, à commencer par le peuple hébreu, qui se veut élu par Dieu et a souffert tous les malheurs de la persécution. Hier, les chrétiens ont contribué à l'éclosion des civilisations copte, syriaque ou arménienne. Au début du siècle, les mêmes, à l'exemple des Syro-Libanais réfugiés en Egypte, ont stimulé la renaissance culturelle et politique arabe *(nahda)* qui succéda à la chute de l'Empire ottoman.

L'exode des chrétiens peut être un danger mortel pour les musulmans eux-mêmes, et les plus perspicaces l'admettent. C'est pourquoi, au-delà de leurs divisions confessionnelles et de leurs archaïsmes rituels – qui font sourire en Occident, mais sont autant de moyens d'affirmer l'enracinement de leur tradition –, la plupart des patriarches, des évêques et des pasteurs du Proche-Orient ne cessent d'encourager leurs fidèles à contribuer davantage au dynamisme de leurs pays respectifs et à vivre avec les musulmans *« sous le regard de Dieu »*. Encore faut-il que les responsables politiques respectent leurs droits, dans le cadre d'une société où le pluralisme n'est pas faiblesse mais richesse, non pas naïveté mais fidélité.

Henri Tincq

RECTIFICATIF

Certificats d'hébergement

Contrairement à ce que nous avons écrit (*Le Monde* du 4 avril), les maires sollicités pour la délivrance d'un certificat d'hébergement ne peuvent vérifier les ressources de l'hébergeant. La loi Pasqua de 1993 les autorise à refuser de signer ce document dans deux cas seulement : si l'étranger ne peut être accueilli dans des *« conditions normales »* et si les mentions portées sur le certificat (identité, adresse, possibilités d'hébergement) sont inexactes.

Le Monde

ÉDITORIAL

Alerte en Corée

LA violation caractérisée des accords de 1953 qui régissaient l'armistice sur le 38e parallèle à laquelle vient de se livrer la Corée du Nord est une mauvaise nouvelle pour l'Asie du Nord-Est et pour le monde entier. Elle signifie qu'en Extrême-Orient une page est tournée et que l'avenir peut être gros d'orages.

Depuis quatre décennies, cette partie du monde vit dans le confortable oubli des graves problèmes de sécurité qu'y ont semés les conflits intra-régionaux liés à l'histoire des peuples l'habitant, ainsi que les affrontements planétaires qui se sont déroulés sur leur sol. Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, les Etats-Unis y ont imposé un ordre qui a dans l'ensemble garanti la paix et, pour certains, la prospérité ou son amorce. Mais Washington n'a pas assuré la stabilité à long terme. La façade occidentale du Pacifique, comme on se représente souvent l'Asie de l'Est sur le continent américain, se trouve aujourd'hui dans un état de fermentation interne qu'il serait dangereux de sous-estimer.

La récente crise du détroit de Formose, la toute dernière trouvaille tactique du fils de Kim Il-sung pour se rappeler à l'attention du monde extérieur, et quantité de conflits larvés hérités du passé qui ressurgissent épisodiquement dans l'actualité, apparaissent comme autant de symptômes d'un profond malaise stratégique régional. Bref, la *pax americana* est menacée.

Or l'Asie extrême n'est plus, loin s'en faut, ce lointain champ où les puissances occidentales, Russie comprise, se faisaient la guerre sans que leurs affrontements ne débordent du théâtre local. C'est aujourd'hui un moteur majeur de la croissance mondiale et un partenaire d'une importance cruciale pour la prospérité de l'économie planétaire. Aussi, les pays qui, outre les Etats-Unis, pensent avoir un rôle à jouer à l'échelle mondiale ne peuvent demeurer indifférents à des scènes comme des tirs de missiles chinois à travers le détroit de Formose ou des gesticulations de militaires nord-coréens à l'intérieur de la zone démilitarisée où se trouve le village hautement sensible de Panmunjon. Des guerres de grande ampleur ont déjà été déclenchées à la suite de telles manifestations d'arrogance, et l'histoire de l'Asie a amplement montré à quelle sauvagerie pouvait conduire le poids des nationalismes et fanatismes divers.

L'ébauche d'un dialogue permanent au plus haut niveau entre l'Europe et l'Asie, en mars, à Bangkok, aura été le premier signe d'une volonté du Vieux Continent de ne pas laisser à Washington le monopole de la conduite des affaires dans cette région. Il faut d'autant plus s'en réjouir que l'Amérique est tentée par un désengagement stratégique qui inquiète tous les pays qui doivent faire face aux dinosaures du communisme asiatique, la Chine et la Corée du Nord. L'Europe, pour exister à l'échelle mondiale, doit s'impliquer sur ce terrain de manière bien plus substantielle que par de simples déclarations d'estime pour la région. Ce qui signifie œuvrer à l'instauration d'un système de sécurité régional où n'auraient plus leur place des aberrations comme les deux crises qui viennent de refaire surface.

AU COURRIER DU « MONDE »

L'expulsion par la police de familles d'Africains occupant depuis plusieurs jours l'église Saint-Ambroise, à Paris, et l'éditorial que *Le Monde* daté 24-25 mars a consacré à l'événement ont provoqué chez certains de nos lecteurs des réactions aussi vives que contradictoires. Rappelons que *Le Monde* du 26 mars a publié un article apportant des précisions supplémentaires sur la genèse et le déroulement de cette affaire, à propos de laquelle des associations humanitaires avaient été accusées d'avoir manipulé les Africains en cause, et que, dans le numéro du 29 mars, Henri Tincq a souligné la constance de l'engagement de l'Eglise de France dans la défense des immigrés en situation clandestine.

Anticatholicisme

Fidèle lecteur du *Monde* depuis de nombreuses années et en approuvant l'essentiel des positions, je suis d'autant plus peiné par la campagne anticatholique quasi systématique qui, depuis quelque temps, paraît être devenue le pain quotidien de quelques-uns de ses rédacteurs.

Les articles parus dans ses colonnes, à l'occasion de l'expulsion des malheureux émigrés de l'église Saint-Ambroise, m'ont particulièrement choqué, car ils ne tiennent pas compte de la situation réelle à laquelle ont été confrontés les responsables religieux qui ont dû se résigner à faire recourir à cette mesure extrême.

S'ils savaient la somme de dévouement, de sacrifices, d'abnégation que, dans la discrétion, la pauvreté, l'humilité et la foi en Dieu la plus sincère, des milliers et des milliers de catholiques français – hommes et femmes –, prêtres, religieux, civils, consacrent en France et dans le tiers-monde, aux exclus en tout genre, vos chroniqueurs seraient, je le pense, plus réservés dans leurs appréciations. Les critiques, souvent sans nuances, de certains, créent un amalgame mettant en cause l'institution tout entière. Ce n'est ni juste ni honnête, et c'est faire preuve d'une partialité qui ne convient pas à un journal de la tenue du *Monde*, auquel je souhaite, malgré tout, rester fidèle.

Jacques d'Alteroche
Javols (Lozère)

Le devoir de témoigner

Nous étions plus d'une soixantaine dimanche matin, 24 mars, sur le boulevard Voltaire de Paris, en face du gymnase Japy. Certains attendaient là depuis la veille, sans pouvoir entrer réconforter un ami ou un compatriote ; d'autres, comme moi, venaient d'arriver en signe de solidarité. A 6 heures précises, une déferlante policière nous entraîne, sans explications ni ménagement, dans des cars hâtivement refermés par des menottes.

Passons sur la demi-heure d'attente, le transfert au commissariat du XVIIIe arrondissement, les contrôles. Car, en tant que citoyen et en me limitant au procédé mis en œuvre, je suis préoccupé par la volonté délibérée de la police nationale d'éliminer tous les présents. Elle porte atteinte ainsi à l'un des devoirs de toute personne, celui de témoigner.

Aujourd'hui, il s'agit de clandestins et des « exclus du droit », ces étrangers parents ou conjoints de Français non régularisés, qui subissent cette loi du secret. Demain, qui seront les exclus évacués sans témoins ?

Pierre Rufat,
conseiller municipal
Antony (Hauts-de-Seine)

S'il avait été là !

(...) On peut bien nous parler de manipulation politique (à qui profiterait-elle ?), on peut bien mettre en avant la sécurité, l'hygiène, les consignes données aux gens d'Église, la responsabilité... Si le Christ avait été présent chez nous ce vendredi 22 mars, il aurait été parmi les pauvres de l'église Saint-Ambroise, il aurait été emmené vers un centre de rétention, peut-être aurait-il été reconduit à la frontière...

Quelle honte et quelle douleur ! Que le pouvoir politique fasse intervenir les forces de l'ordre qui accomplissent leur métier est dans l'ordre des choses, mais que les autorités religieuses soient à l'origine de cette intervention, acceptent de voir un lieu saint envahi par des hommes en armes... et tolèrent depuis près de vingt ans l'occupation d'une autre église parisienne sans apparemment que cela leur pose beaucoup de problèmes, nous ne comprenons plus...

Peut-être est-ce vrai que la France ne peut accueillir toute la misère du monde (encore faudrait-il que nous sentions notre responsabilité collective dans cette misère !), mais nous pouvons au moins réduire celle qui existe chez nous, et nous, particulièrement, les chrétiens, sachant que *« l'amour peut déplacer les montagnes »* et que le Christ est venu pour les petits, les pauvres, les humiliés de la planète...

Des solutions auraient existé, des solutions existent ! Rien n'est impossible pour ceux qui croient que *« Dieu a choisi dans le monde ce qu'il y a de plus fou pour confondre les sages »*...

Janine et Jean Jo Dancert,
Saint-Victor-Malescours
(Haute-Loire)

Un déni de charité

Devant la multiplication des tragédies individuelles que font naître la démesure et l'intolérance des Etats européens à l'égard des immigrés, de nombreux citoyens sont aujourd'hui obligés de transgresser les lois pour porter assistance à des personnes en danger. Au nom de leur foi, des chrétiens (prêtres, pasteurs, laïcs...) ont ainsi été amenés à autoriser le squat de leur église par des étrangers, le temps de la régularisation administrative de leur situation. Aussi on ne peut que s'interroger sur la position de l'archevêché de Paris qui, au nom de considérations sanitaires et juridiques, a fermé les yeux sur (autorisé ?) l'intervention de CRS dans un lieu saint. Pour tout chrétien, c'est un indigne manquement à la solidarité humaine la plus élémentaire et un déni exemplaire de charité chrétienne.

Jean-Michel Delaye,
Strasbourg

Confusionnisme

Je m'insurge contre l'éditorial du *Monde* daté 24-25 mars sur *« L'expulsion de la honte »*, qui me semble un exercice typique de confusionnisme – pour ne pas employer un terme plus fort.

La France est la patrie des droits de l'homme, certes, et c'est tout à son honneur. Mais vous donnez à ce terme une acception des plus élastiques. Combien d'immigrants *Le Monde* est-il prêt à accepter ? Dix millions ? Cinquante millions ? Cent millions ? Et ce dernier chiffre ne serait encore qu'une goutte d'eau par rapport aux besoins réels.

Autre exemple de confusion : pour *Le Monde*, est raciste celui qui veut faire respecter la loi. Ne voyez-vous pas que, pour un immigrant illégal accepté suite aux pressions médiatiques, cent autres se présenteront ? Et que, par voie de conséquence, tout immigrant illégal imposé de force à la société développe, au lieu de diminuer, le racisme que vous combattez avec raison – quoique sur le mauvais terrain.

La comparaison avec Dreyfus est pour le moins inappropriée. Le cas Dreyfus est celui d'une réaction d'une partie de l'opinion contre une décision judiciaire injuste. Il n'y a ici ni décision judiciaire injuste... et encore moins sursaut national pour modifier la législation. Au bout du compte, contesteriez-vous aux Français le droit de faire respecter des lois qui ont été votées de façon démocratique ?

Fernand Mattart,
Bruxelles

Les enfants et le sport de haut niveau

Le Monde du 2 mars a publié une analyse très complète d'un cas, très démonstratif, concernant le sport de haut niveau pratiqué par des enfants et adolescents (...), mais c'est une enquête plus générale et plus approfondie qui s'imposerait au-delà d'un ou même plusieurs cas particuliers.

La gymnastique, comme le patinage artistique et la natation, sont les sports où des enfants peuvent déjà rivaliser avec les adultes, et la gymnastique, aussi télégénique que le patinage, présente l'inconvénient d'être le plus dangereux (poutre et barres asymétriques pour les filles). Les interdictions de participer aux compétitions avec les adultes avant quinze ou seize ans ne règlent pas le problème. En Chine, par exemple, on détecte les surdoués dès l'âge de cinq ans, et on les prend en charge pour les conditionner, physiquement et mentalement, pour la compétition. (...) Les questions auxquelles l'enquête devrait répondre sont donc les suivantes :

– depuis vingt ans, quelle est la proportion de champions du monde et médaillés olympiques satisfaits de leur reconversion, ou estimant que les années consacrées au sport ne leur ont pas permis de bien préparer l'avenir ?

– Quelle est la proportion de ceux qui, ayant accompli les mêmes efforts n'ont pas été parmi les meilleurs ? Sont-ils satisfaits ou amers ?

– Quelles sont les attitudes (réticentes, encourageantes, exerçant une pression abusive) des familles (gymnastique féminine, patinage, natation) ?

– Les compétitions internationales médiatisées, où les commentateurs sont obnubilés par les médailles, podiums et *Marseillaise*, contribuent-elles à stimuler la pratique sportive dans le bon sens, ou l'imitation des champions n'incite-t-elle pas aux imprudences ?

– Les compagnies d'assurances et l'assurance-maladie permettraient de dresser le bilan des accidents ou séquelles, plus ou moins graves, dont sont victimes les sportifs et sportives de tous âges. Une évaluation, forcément approximative, des résultats bénéfiques obtenus par les sportifs raisonnables et mieux informés permettrait une comparaison instructive.

Ne pensez-vous pas qu'une telle enquête aboutirait à de salutaires mises en garde ?

Jean-François Brisson,
Paris

La manche, mode d'emploi

Dans le quartier Saint-Germain, à l'entrée d'un bureau de poste, conversation avec un jeune SDF de vingt, vingt-cinq ans, qui tend un béret rouge, correctement vêtu, l'air ouvert, décontracté : *« Qu'est-ce qui t'arrive ? – En hiver, pas de travail, mais dans quelques jours, j'aurai un emploi logé, dans le Midi, pour m'occuper de chevaux. J'ai un CAP de palefrenier. – Et la manche, ça marche ? – Oui, dans une demi-heure, j'aurai de quoi payer mon hôtel. Les foyers, je ne supporte pas : les gens, l'odeur... Regardez* [il me tend un billet de 20 francs, roulé en boule] *les gens donnent, même des billets. En une demi-heure, j'ai ramassé 140 F. Bien sûr, il faut être propre et poli, savoir parler. Si vous avez la bouche pâteuse, on ne donne pas. »*

Perplexe, je m'éloigne. Il y a quelques jours, déjà, j'avais rencontré un jeune vendeur de *Réverbère*, titulaire d'un BEP d'ajusteur, licencié économique. Même soin vestimentaire, même aisance. Des chiffres me reviennent en mémoire : en Ile-de-France, en 1995, 60 000 sorties du système éducatif sans diplômes. Faudra-t-il ajouter bon nombre de titulaires de CAP et de BEP, nouveaux passeports pour le chômage ? Autre question : la manche banalisée, entre deux petits boulots, deviendra-t-elle un rite de passage à la fin des études ?

Philippe Beaulieux,
Paris

L'heure d'été

L'heure d'été est revenue, mais deux vérités sont souvent éclipsées à son sujet :

1. L'heure légale de France est déjà en avance d'une heure sur le soleil d'octobre à mars. En l'avançant d'une heure de plus d'avril à septembre, le décalage légal est bien de deux heures sur le soleil (deux heures et demie en Bretagne).

2. Le décalage de deux heures l'été ne résulte pas d'une obligation des instances européennes. Celles-ci s'en défendent avec vigueur et insistent pour préciser que c'est de la responsabilité de chaque gouvernement de choisir son heure. L'Europe n'impose que les dates de changement, pour éviter les incohérences.

François Betout,
Aulnay-sous-Bois
(Seine-Saint-Denis)

DISPARITIONS

Jeffrey Lee Pierce

Le fondateur du groupe punk-blues Gun Club

AU DÉBUT des années 80, la lourde corpulence de Jeffrey Lee Pierce s'était fait une place sur la scène rock alternative américaine. Leader du Gun Club, son groupe punk-blues adepte de rythmes vaudous, il aura fréquenté les gouffres de l'éthylisme et mené une carrière chaotique. Il est mort le 31 mars à Los Angeles, d'une hémorragie cérébrale, à l'âge de trente-sept ans.

C'est en 1980, à Los Angeles, que Jeffrey Lee Pierce fonde le groupe Creeping Ritual en compagnie du guitariste Kid Congo. Changeant rapidement son nom en Gun Club, la formation se fait remarquer en 1981 lors de la sortie d'un premier album, *Fire of Love*, mélange radical et innovateur de blues incantatoire et de punk déchaîné. Sur des titres originaux, le fameux *Sex Beat*, ou des reprises de Robert Johnson, on entendait le chanteur s'égosiller comme possédé par la force délétère du rock. Un excellent deuxième album, *Miami*, plus orienté vers l'interprétation maléfique de la country, semblera l'imposer comme vedette du rock extrême américain. Mais, malgré plusieurs autres productions (*Death Party, Las Vegas, Mother Juno*), sa carrière ne résistera pas à son goût des drogues dures et de l'alcool. Posant en 1985 pour la pochette de *Wild Weed*, son premier disque solo et dernier album vraiment digne d'intérêt, le chanteur-guitariste tenait un fusil près de son visage bouffi. Puis Jeffrey Lee Pierce allait se retirer à Londres et se faire oublier. Avant d'allonger la liste mortuaire des perdants magnifiques de l'histoire du rock.

Stéphane Davet

Carl de Nys

La passion de la musique

L'ABBÉ CARL DE NYS, fondateur administrateur de l'Association de la presse musicale internationale, est mort le 4 avril à l'âge de soixante-dix-neuf ans, au centre culturel de Valprivas (Haute-Loire), qu'il avait fondé il y a trente-cinq ans. De nationalité belge, il avait fait des études de philosophie scolastique à l'Institut catholique de Paris et de langue et littérature allemandes à l'université de Nancy. Dès la fin de la seconde guerre mondiale, il se consacra à la musique et assura la direction artistique de séances d'enregistrement pour les disques Polydor, Harmonia Mundi et du Club chrétien du disque. Carl de Nys a été également conseiller artistique d'Audivis et de Koch-Schwann, ainsi que de nombreux festivals parmi lesquels Musique en Wallonie, dont il fut le fondateur, avant de devenir, en 1992, directeur artistique de « Saoû chante Mozart ». Sa connaissance de Mozart avait fait autorité au cours des années 50 et 60, mais ses prises de position contre le mouvement d'interprétation baroque avaient peu à peu fait perdre de leur autorité à ses travaux et l'avaient contraint à quitter la revue *Diapason* à la fin des années 70.

En fait, son apport le plus significatif aura été d'être le premier à s'intéresser à l'œuvre de George Onslow et à la musique de clavier des fils Bach. Ironie du sort, ces œuvres sont aujourd'hui défendues par les tenants des instruments anciens. Carl de Nys, dont les compétences débordaient largement le XVIIIe siècle, a surtout écrit de nombreux commentaires pour des publications discographiques, notamment l'intégrale Mozart, de Philips, ou festivalières (Aix-en-Provence, Ambronay et Salzbourg), mais il pouvait aussi à l'occasion discourir brillamment sur la musique des XIXe et XXe siècles.

Alain Lompech

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Marie et Jérôme
sont heureux d'annoncer la naissance de leur fils,

Alexandre, Bertil, Jérôme GOUY,

le vendredi 29 mars 1996, à Lyon.

Décès

– Yahia Arroum,
Docteur Bensalem et son épouse,
Parents et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Daï Saïd ARROUM,

survenu le 31 mars 1996, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

Les obsèques ont été célébrées selon le rite musulman.

L'inhumation a eu lieu au carré musulman du cimetière de Carpentras.

Cet avis tient lieu de faire part et de remerciements.

CARNET DU MONDE
15, rue Falguière,
75501 Cedex 15
Renseignements :
40-65-29-94 ou 40-65-29-96
Télécopieur : 45-66-77-13
Tarif de la ligne H.T.

Toutes rubriques	105 F
Abonnés et actionnaires	95 F
Communications diverses	110 F
Thèse étudiants	65 F

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées. Minimum 10 lignes.

– La Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes (FNDIRP)
a la tristesse de faire part du décès survenu le 4 avril 1996 de

Albert EBLAGON,
membre de la présidence de la FNDIRP,
président d'honneur
de l'*Amicale des anciens déportés de l'île anglo-normande d'Aurigny (Alderney)*,
président d'honneur
de l'Association des amis de la maison de retraite médicalisée « *Marcel-Paul* »,
déporté politique,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier du Mérite national.

FNDIRP,
10, rue Leroux,
75116 Paris.

– Le président et le conseil d'administration,
Le président de la commission médicale d'établissement,
Et le personnel médical,
La direction et le personnel du centre hospitalier national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. le professeur Jean HAUT,
chef de service,

survenu le 3 avril 1996, dans sa soixante-sixième année.

La levée du corps aura lieu le mercredi 10 avril, à 8 heures, à l'hôpital Cochin (accès par le 12, rue Méchin, Paris-14e).

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– Valprivas, Saoû.

Henry Fuoc, président,
Et le conseil d'administration de « Saoû chante Mozart »,
ont la douleur de faire part du décès de

l'abbé Carl de NYS,
officier des Arts et des Lettres,
directeur artistique du festival.

Ses obsèques seront célébrées mercredi 10 avril 1996, à 15 heures, en l'église de Valprivas (Haute-Loire).

(Lire ci-contre.)

– Mme Michel Texier,
M. et Mme Laurent Texier,
M. Stéphane Texier,
Mlle Béatrice Texier,
ses enfants,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Michel TEXIER,

survenu le 4 avril 1996, dans sa soixante-septième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 11 avril, à 9 h 45, en l'église Saint-François-de-Sales, 6, rue Brémontier, Paris-17e.

Ni fleurs ni couronnes.

59, rue de Prony,
75017 Paris.

– La famille,
Les amis et les proches,
L'office départemental du tourisme de la *Martinique*,
Les clubs Soroptimist,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Lucienne VERY,
secrétaire générale adjoint,

survenu à Paris, le 3 avril 1996, dans sa cinquante-sixième année.

Les obsèques religieuses seront célébrées à Fort-de-France, le mardi 9 avril.

– Idina Gardini,
Eleonora, Ivanfrancesco
et Maria Speranza,
ses enfants,
partagent avec une profonde affection et *sentiment chrétien la douleur de Jeanne* et de ses enfants, suite à la disparition de leur très cher ami

Jean-Marc VERNES.

Ravenne, 5 avril 1995.

– La direction des Musées de France,
La Réunion des musées nationaux,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jean-Marc VERNES,
ami des musées nationaux,

survenu le 4 avril 1996, à l'âge de soixante-treize ans, et s'associent à la douleur de sa famille.

(Le Monde *du 6 avril.*)

Remerciements

– Nicolas, Catherine, Louis et Roman,

très touchés, remercient tous ceux et toutes celles, si nombreux, qui par leurs témoignages et leur présence ont manifesté leur admiration et leur fidélité à leur père.

Claude BOURDET,

décédé le 20 mars 1996.

Anniversaires de décès

– Le 8 avril 1976,

Joseph Jean MORER,
commandeur de la Légion d'honneur
au titre militaire,

nous quittait.

Pour cet anniversaire, que ceux qui l'ont aimé se souviennent.

De la part de
Mme Paule Morer,
son épouse.

Messes anniversaires

– Pour le cinquième anniversaire du rappel à Dieu de

Jean-Michel DÉTROYAT,

une messe sera célébrée à son intention le mardi 9 avril 1996, à 18 h 30, en la chapelle de la Vierge de l'église Saint-Sulpice, place Saint-Sulpice, Paris-6e.

– Il y a un an,

Arielle NAUDÉ

nous quittait.

Une messe sera célébrée en son souvenir, le jeudi 11 avril 1996, à 19 heures, en l'église Saint-Jacques du Haut-Pas, 256, rue Saint-Jacques, Paris-5e.

Souvenir

– Il y a trente ans, disparaissait tragiquement

Jean-Jacques KAMMOUN,
avocat à la Cour.

Ceux qui l'ont connu et aimé se souviennent.

Débats

– *La revue Passages organise le mardi* 9 avril 1996, à 20 heures, autour d'Emile Malet et de la rédaction, un débat sur le thème : **« La résistance allemande au nazisme »**. Avec les interventions de Guy *Féaux de la Croix, de l'ambassade d'Allemagne*, Jean Ruffet, écrivain, Jurg Altwegg, de la *Franckfurter Allgemeine Zeitung*, Lucien Sternberg, historien, Daniel Vernet, du journal *Le Monde* et une discussion sur le texte original de Rudolf Leonhard *Mon chef-d'œuvre littéraire*.

Ce débat aura lieu au 17, rue Simone-Weil, Paris-13e, à hauteur du 79-83, avenue d'Ivry, métro Porte-d'Ivry ou Maison-Blanche.
Réservation au : 45-86-30-02.

SOCIAL **La direction du Crédit lyonnais a signé avec deux syndicats un accord qui autorise l'ouverture de certaines agences de 8 heures à 19 h 30 et six jours sur sept. En contrepartie, les salariés concernés bénéficieront d'une réduction du temps de travail sans réduction de salaire. Certains ne travailleront plus que quatre jours par semaine. ● C'EST UNE RÉVOLUTION dans une banque adhérente de l'Association française des banques (AFB). En effet, un décret de 1937 leur interdit, sauf accord dérogatoire, d'organiser le travail en équipes ou d'ouvrir six jours sur sept. ● LES SYNDICATS comme le patronat de la branche sont réservés sur cet accord d'entreprise qui les court-circuite. C'est pourquoi la CFDT, premier syndicat de la profession, ne le signe pas. Les pouvoirs publics seront amenés à se prononcer sur le maintien de ce décret.**

Le Crédit lyonnais a signé un accord dérogatoire sur le temps de travail

La CFTC et la CGC ont conclu une négociation avec la banque sur le passage à la semaine de 37 heures sans toucher aux salaires. Les agences pourront ouvrir six jours sur sept grâce au principe de roulement des équipes : une brèche importante dans la réglementation bancaire

CELA S'APPELLE un « donnant-donnant ». Deux syndicats – le SNB-CGC et la CFTC – ont accepté, le vendredi 5 avril, de signer l'accord sur le temps de travail négocié depuis de longues semaines avec la direction (*Le Monde* du 5 avril). Celle-ci pourra ouvrir certaines de ses agences commerciales de 8 heures à 19 h 30 en confiant le travail à deux équipes qui se relaieront pour assurer une présence de 6 h 30 à 22 heures. Elle pourra également ouvrir des agences six jours par semaine, en mettant en place le travail par roulement.

En contrepartie, les salariés, qui travailleront en relais, bénéficieront d'une réduction du temps de travail égale à 20 % de la durée effectuée avant 8 heures et après 18 heures. Ceux travaillant en roulement disposeront de trois jours de repos hebdomadaire et ne travailleront que trente-sept heures par semaine (quatre jours de 9 h 15). A chaque fois, les salaires sont maintenus, et des accords locaux avec les syndicats sont nécessaires. Le quart des 2 200 agences françaises du Crédit lyonnais pourraient être concernées et cent cinquante emplois y seraient créés ou transférés.

Dans tout autre secteur d'activité, ce « donnant-donnant » serait novateur mais n'aurait rien d'exceptionnel (*Le Monde* du 26 mars). Conclu dans une des principales banques membres de l'Association française des banques (AFB), il constitue une véritable révolution. Les banques qui adhèrent à cette fédération patronale sont soumises à un décret remontant à 1937 qui interdit le travail par relais ou roulement et exige la fermeture des agences deux jours consécutifs, dont le dimanche.

LE PRÉCÉDENT DE 1987

Depuis de nombreuses années, l'AFB réclame la suppression de ce décret qui, selon elle, ne permet plus de satisfaire les besoins des clients et qui, surtout, fausse le jeu de la concurrence. Ni les caisses d'épargne ni les banques mutualistes, comme le Crédit agricole et le Crédit mutuel, n'y sont soumises. Jusqu'à présent, les syndicats refusaient toute remise en cause de ce décret. Tous les professionnels gardent en mémoire une anecdote révélatrice. Pour avoir signé un accord dérogatoire, le délégué syndical national CFDT du Crédit lyonnais fut démis de ses fonctions en 1987, remplacé par le secrétaire général de sa fédération le temps de dénoncer l'accord, puis, une fois cet acte juridique accompli, replacé dans ses précédentes fonctions !

Mais, depuis 1987, les pressions se sont multipliées : les banques AFB perdent des parts de marché, alors que leurs concurrentes en gagnent, et les plates-formes téléphoniques fonctionnant en permanence rendent le décret de 1937 obsolète. Après un échec in extremis des négociations de branche en décembre 1994, chaque banque AFB a essayé de négocier son propre accord. La Compagnie bancaire y est parvenu en payant le prix fort (*Le Monde* du 17 janvier 1995) : en contrepartie de l'installation d'une plate-forme téléphonique, elle s'est engagée à ne procéder à aucune suppression d'emploi au sein de la maison-mère.

Au printemps 1995, la Société générale, elle, essuyait un échec. Ses syndicats refusaient de déroger au décret, estimant insuffisantes les contreparties en termes d'emplois. En octobre, la BNP limitait les dégâts. Tout en ne le signant pas, les syndicats ne s'opposent pas à un relevé de discussions prévoyant des négociations locales sur l'ouverture six jours sur sept. Mais, au bout de six mois, les accords locaux sont peu nombreux. Fin mars, cette banque a – discrètement – installé sa plate-forme téléphonique sans accord formel des syndicats.

Le texte conclu au Crédit lyonnais constitue donc une première. Les syndicats signataires sont suffisamment représentatifs pour qu'il ne soit pas contesté. Avec 30 % des voix, le SNB-CGC fait quasiment jeu égal avec la CFDT. Pour son délégué syndical national, Claude Suppliçon, « *si l'AFB veut faire face à ses concurrents, elle ne doit pas rester figée sur le décret de 1937 et son ordre immuable. Nous sommes obligés d'évoluer pour améliorer les résultats des banques* ». Pour son homologue de la CFTC, Jean-Claude Joho, « *le Crédit lyonnais ne peut plus se permettre de perdre du temps et attendre un hypothétique accord de branche. Cet accord, qui prévoit une réduction du temps de travail sans baisse de salaire, constitue une réelle avancée sociale* ». En revanche, FO et la CGT estiment que, au moment où la banque supprime quinze cents postes par an, le texte ne comporte pas suffisamment de contreparties favorables à l'emploi. Direction et syndicats attendent d'ailleurs avec impatience l'avis du tribunal de grande instance de Paris qui indiquera, le 7 mai, si un éventuel troisième plan social est légal ou contraire aux engagements pris par la direction en avril 1995 lors de la négociation du second plan social. L'accord du 5 avril, qui va soulever de nombreux commentaires dans la profession, ne devrait pas rester isolé. Le Crédit lyonnais entend prochainement entamer une négociation autorisant l'ouverture en continu d'une plate-forme téléphonique, et Jean Peyrelevade n'exclurait pas d'ouvrir une concertation sur la semaine de trente-deux heures.

Frédéric Lemaître

Les difficultés de la CFDT

Premier syndicat du Crédit lyonnais, la CFDT est divisée. Ses délégués syndicaux signeraient volontiers le texte à condition que la direction s'engage à « ouvrir » – et non à « conclure » – des négociations sur la semaine de trente-deux heures. Le président de la banque, Jean Peyrelevade, a déclaré en comité central d'entreprise, le 26 mars, qu'il n'y était pas forcément défavorable si le coût financier était partagé entre l'entreprise et les salariés.

Mais les trente dirigeants de la fédération CFDT-banques ont refusé toute signature avant la conclusion, prévue pour fin juin, des négociations au sein de la branche AFB (Association française des banques). Le syndicat passera-t-il outre l'avis de sa fédération ? C'est peu probable. Ce désaccord en cache un autre : à une voix près seulement, le conseil fédéral vient de refuser de rejoindre les opposants à Nicole Notat rassemblés dans l'association Tous ensemble. Mais la direction a dû accepter que la base soit consultée. Un risque de scission n'est pas exclu.

COMMENTAIRE

UN TEXTE DÉRANGEANT

L'accord conclu au Crédit lyonnais pose de nombreuses questions aux pouvoirs publics, au patronat et aux syndicats bancaires.

En dérogeant explicitement au décret de 1937 qui réglemente la durée du travail dans les banques commerciales, le Crédit lyonnais relance le débat sur l'abrogation de ce texte. Souhaitée par le patronat, celle-ci a toujours été refusée par les syndicats et aucun gouvernement ne s'y est risqué. Ce n'est pas le premier accord dérogatoire signé dans la profession, mais c'est le premier conclu dans une des « trois vieilles » que sont la BNP, la Société générale et le Crédit lyonnais. Incontestablement, il va donner un poids supplémentaire à ceux qui souhaitent mettre fin à cette réglementation qu'ils jugent obsolète. Les pouvoirs publics auront d'autant plus de difficultés à refuser d'ouvrir ce dossier que le secteur est en crise.

Mais le patronat aurait tort de se réjouir trop vite. Cet accord constitue un sérieux revers pour la branche AFB. La concurrence est telle entre les banques – comme en témoignent les attaques de la Société générale contre le plan de sauvetage du Crédit lyonnais – qu'elles ne parviennent plus à parler d'une seule voix face aux syndicats. Cet accord amène à se poser la question : à quoi sert l'AFB en matière sociale ? Celles qui en auraient besoin – les cent cinquante petites banques qui n'ont pas de représentants syndicaux – ne font pas le poids face à l'hégémonie des « trois vieilles ».

Cet accord ne fait pas non plus le bonheur des syndicats. Leur position de principe sur le décret de 1937 ne tient plus. Comme le montrent les débats internes à la CFDT, les syndicats sont tiraillés entre leurs fédérations, réservées sur les accords d'entreprise, et leurs équipes sur le terrain, incitées par les salariés à négocier sur le temps de travail. A la veille de restructurations inévitables, personne ne peut se réjouir de l'implosion de la branche à laquelle on assiste actuellement.

F. Le.

Le gouverneur de la Banque de France écrit aux salariés pour les rassurer

CLERMONT-FERRAND
de notre correspondant

Les syndicats en sont désormais prévenus : les sept cents suppressions d'emplois prévues sur les sites industriels de la Banque de France dans le cadre d'un plan de redressement de l'activité de fabrication de billets interviendront dans les cinq années à venir.

Dans une lettre du 3 avril, envoyée à chaque salarié, Jean-Claude Trichet, gouverneur de la Banque de France, explique que cette mesure est destinée à « *assurer le service de la fabrication des billets, la survie de Chamalières* [imprimerie] *et la survie de l'usine de Vic-le-Comte* [papeterie] ». Par ce même courrier, Jean-Claude Trichet « *confirme une nouvelle fois que l'indispensable redressement à entreprendre sera réalisé sans aucun licenciement* ».

Le document préparatoire adressé aux élus du comité central d'entreprise apporte des précisions sur le plan.

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

La disparition du Centre d'études et de recherche fiduciaire de Puteaux (Hauts-de-Seine) prévue dès fin 1996 entraînera le transfert de 70 postes de travail en Auvergne et en supprimera 165. A Chamalières (1 793 salariés), 311 postes disparaîtront à l'imprimerie et 93 à la Caisse générale. A la papeterie de Vic-le-Comte (369 salariés), 61 emplois seront supprimés. Ces mesures interviendront essentiellement par le biais de retraites et de préretraites sur la base du volontariat, mentionne-t-on à la direction de la Banque de France, en précisant que l'allongement d'un an de la durée du plan permettra de porter de 450 à 600 le nombre d'agents susceptibles de bénéficier des mesures d'âge.

L'objectif des dirigeants de l'institut d'émission est de ramener les coûts de fabrication des billets au niveau de ceux des autres pays européens – la fabrication d'un billet coûte en France 1,15 franc contre 40 centimes en Angleterre et 70 centimes en Allemagne – pour être prêts au moment de l'instauration de l'euro.

Les cinq principaux syndicats (Syndicat national autonome, CFDT, CGT, FO et Syndicat indépendant et chrétien), s'ils cautionnent le réajustement du prix de fabrication, contestent les méthodes proposées et surtout le projet de suppression d'emplois. Leurs efforts tendent à maintenir une mobilisation des salariés. Chaque matin, à l'imprimerie de Chamalières, se tient une assemblée générale au cours de laquelle sont décidées des actions « *à des fins médiatiques* ». Une fois les décisions prises, la majorité des présents quittent les lieux puisque la direction a fermé l'établissement pour raisons de sécurité. Ils sont alors 200, peut-être 300 à rester...

Mardi prochain, ils seront à nouveau au rendez-vous. La direction de l'Imprimerie a fait savoir qu'elle envisageait d'ouvrir les portes de l'établissement si les conditions de sécurité étaient réunies. Les responsables des principaux syndicats auront alors à se prononcer sur l'opportunité tactique de mettre en place ou non des piquets de grève.

Jean-Pierre Rouger

Le plan de restructuration de Danone est suspendu par le tribunal

LE JUGE DES RÉFÉRÉS du tribunal de grande instance de Nanterre a ordonné, vendredi 5 avril, la suspension du plan de restructuration chez Danone France, conformément à la requête introduite par le comité central d'entreprise (CCE) pour non-respect des procédures légales d'information. Le plan de restructuration de la direction prévoit la fermeture des usines de Seclin et Strasbourg, qui emploient respectivement 169 et 97 salariés, ainsi que 38 suppressions d'emplois à l'usine de Ferrières-en-Bray (Seine-Maritime).

■ **DAIMLER BENZ : le Parquet de Stuttgart** (Allemagne) a confirmé, le 5 avril, qu'il enquêtait sur les principaux dirigeants du premier groupe industriel allemand. L'enquête fait suite à une plainte déposée par un petit actionnaire qui accuse la direction d'informations erronées sur la situation de l'entreprise. En mai 1995, lors de l'assemblée générale, Edzard Reuter, alors président du directoire de Daimler Benz, avait promis, une hausse du bénéfice pour 1995. Quelques semaines plus tard, son successeur, Jürgen Schrempp, annonçait des pertes importantes.

■ **FOKKER : la reprise des ateliers de construction de l'avionneur néerlandais**, en faillite depuis le 15 mars, « *n'est pas réalisable à court terme* », ont annoncé, vendredi 5 avril, les liquidateurs judiciaires de l'entreprise. Les entretiens avec des représentants des constructeurs aéronautiques russes Tupolev et Jakovlev n'ont « *pas encore été concluants* ». Le sud-coréen Samsung et le suédois Saab « *ont décidé de ne pas faire d'offre de reprise* », précisent les liquidateurs.

■ ***EDF-GDF* : la direction de l'entreprise publique** a signé, le vendredi 5 avril, avec deux syndicats (CFTC et CFE-CGC) un accord salarial prévoyant 1,7 % d'augmentations générales, une « *retouche de grille* » équivalant à une augmentation de 0,1 % et deux autres mesures techniques représentant 0,4 %. Ces différentes dispositions conduisent à une augmentation de 3,4 % de la rémunération moyenne, soit la somme maximale autorisée par les pouvoirs publics. Les trois principales fédérations - la CGT, la CFDT et FO ont rejeté ces mesures, jugées « *insuffisantes au regard du pouvoir d'achat* ».

■ **MYRYS : la direction de la société de chaussures**, filiale du groupe Bata, a annoncé, vendredi 5 avril, au comité d'entreprise son intention de déposer le bilan. Cette décision concerne Myrys SA, qui comprend 227 points de ventes (642 salariés). Les quatre sociétés de production de Limoux et Quillan (Aude) pourraient être amenées à déposer leur bilan à leur tour. Au total, 1 114 personnes sont concernées (*Le Monde* des 4-5 février).

■ ***MAS D'AUGE* : le tribunal de commerce de Valence** (Drôme) a désigné, vendredi 5 avril, la société CVP (Carlier, Vermorel et Pierce) comme repreneur du groupe Mas d'Auge, premier producteur français d'œufs frais qui avait déposé son bilan le 13 décembre 95. Les trois industriels, déjà présents dans la filière avicole, se seraient engagés à maintenir 300 emplois sur les 600 existants.

■ ***SEMI-CONDUCTEURS* : les ventes des puces** utilisées dans les micro-ordinateurs, ont augmenté en 1995 de 35,9 % à 79,9 millions d'unités, selon la SIA (Semiconductor Industry Association). Le Japon a enregistré la plus forte progression avec 8,17 millions d'unités vendues, en hausse de 105 %, alors que les ventes sur le continent américain (36,2 millions d'unités) n'ont augmenté que de 30 %.

■ **THOMSON MULTIMÉDIA : la filiale d'électronique grand public** du groupe français Thomson s'intéresse au fabricant Est-allemand de téléviseurs RFT Stassfurt GmbH au bord de la faillite, a indiqué le 4 avril le ministère des finances de l'Etat régional de Saxe-Anhalt (Est).

Les voitures en voient de toutes les couleurs

« ***LE CLIENT** peut choisir sa couleur..., à condition qu'elle soit noire* », disait Henry Ford à propos du modèle T. Depuis, les choses ont bien changé. Lancia (groupe Fiat) vient de lancer en Italie l'Epsilon, remplaçante de la Y10, disponible en... cent douze couleurs !

Les concurrents de Lancia se sont inquiétés : le constructeur italien avait-il trouvé le moyen de produire en grande série des voitures de toutes les couleurs ? Ils sont aujourd'hui rassurés : Lancia reste obligé, comme eux, de consacrer à chaque couleur un « circulating », ce tuyau chauffant, tournant sans cesse sur lui-même, qui permet de conserver la peinture en grandes quantités sans qu'elle sèche. Chacun de ces tuyaux, relié à un pistolet, coûte environ 1,5 million de francs. Cet investissement, impensable pour cent douze coloris, est réservé aux douze tons les plus classiques.

Pour les cent autres – c'est l'option Kaléidos –, le travail est beaucoup plus artisanal. Un ordinateur prépare le mélange, selon une formule préétablie par le coloriste américain PPG, le plus grand fabricant mondial de peinture pour l'automobile, pour obtenir la couleur désirée. Celle-ci est appliquée au pistolet sur le véhicule, installé sur une ligne spécifique, traditionnellement affectée à la retouche. Pour ce traitement, le client coquet devra compter un supplément d'un peu plus de 3 000 francs. Seules 2 % des Epsilon vendues affichent des robes extravagantes.

Kaléidos met en lumière le talent des coloristes, capables de répondre à bien des caprices des constructeurs. Quelque six cents couleurs sont créées chaque année à partir de pigments minéraux (oxyde de fer, oxyde de chrome...), plus souvent organiques (molécules chimiques complexes). L'adjonction de mica permet d'obtenir des peintures nacrées et l'aluminium donne l'aspect métallisé.

PIGMENTS THERMOSENSIBLES

La seule peinture d'origine naturelle est le noir de carbone. Les pigments rouges, bleus, jaunes, verts sont les plus chers, surtout s'ils sont à base de particules de mica ou d'aluminium. Les blancs, à base de dioxyde de titane, sont les plus économiques. Porsche colore certaines de ses 911 avec un pigment à base de saphir qui coûte 14 000 francs le litre. Il faut entre 10 et 15 litres pour un véhicule.

Les stylistes des constructeurs s'en donnent à cœur joie. « *Je m'inspire sans cesse de la mode, de la haute couture, du domaine artistique pour définir les tendances*, explique Martine Chevillot, chef du service couleurs et matières à la direction du design industriel de Renault, *bien entendu, nous devons respecter un cahier des charges, notamment en matière de coûts.* »

Tout n'est pas encore techniquement possible. Certaines couleurs, comme le jaune très pâle, n'ont aucun pouvoir couvrant. Il faut perpétuellement tester les couleurs avant toute commercialisation. « *Pour être sûr que les teintes résistent au temps, nous exposons des morceaux de tôles peintes au soleil de Floride pendant deux ans. Nous leur faisons subir des tirs de gravillons...* » explique Jean-Marie Marchon, chef de service industrialisation, traitement des surfaces et peintures de Renault.

L'innovation est reine. Ainsi la société française Monopol Peintures vient de mettre au point une nouvelle technologie qui rend les pigments des peintures pour automobiles thermosensibles. Imaginez : une belle journée d'été, vous garez votre voiture bleue devant votre bureau, quelques heures plus tard, vous en sortez, elle est devenue jaune sous l'effet des rayons du soleil.

« *Il faut aussi choisir en fonction de nos différents marchés. Les goûts sont très différents d'un pays à l'autre* », remarque Patrick Blain, directeur du marketing de Renault. « *Le blanc est incontournable, car il représente plus de 20 % des ventes en Espagne* », constate Jean Heinrich, directeur du projet Saxo chez Citroën. Le jaune citron de la Twingo n'est choisi que par 2 % des acheteurs français, contre 12 % en Espagne, 10 % aux Pays-Bas ou au Portugal. Le rouge nacré de la Clio plaît à 26 % des Italiens, contre 4 % seulement des Français.

Virginie Malingre

BOURSE Après cinq années de vaches maigres, les boursiers s'intéressent de nouveau aux valeurs financières. La plupart des établissements ont purgé la crise immobilière et une reprise de l'activité pourrait relancer la consommation de crédit des particuliers et des entreprises. ● LES INVESTISSEURS, échaudés par les performances boursières désastreuses des banques et des assureurs, y compris des privatisées, doivent pourtant choisir leurs actions avec précaution. La prudence recommande de sélectionner les belles valeurs de la cote, comme la Société générale ou le CCF. Il est possible de spéculer sur de possibles OPA, mais le jeu est dangereux. ● LES ASSUREURS sont moins appréciés. Ils doivent reconstituer leurs réserves de plus-value. AXA reste favori, parmi les « géants », devant les AGF. Mais le cours ne devrait pas décoller avant sa privatisation.

Les valeurs financières pourraient de nouveau être en vogue à Paris

Les analystes conseillent aujourd'hui de parier sur l'amélioration des performances des groupes les mieux gérés. Mais ils font preuve d'une grande prudence à l'égard des titres qui ont le plus baissé

FAUT-IL jouer les valeurs financières à la Bourse de Paris ? Banques et assurances sont devenues dans l'esprit de l'investisseur synonyme de mauvais placement. Ces établissements n'en finissent pas de payer la crise de l'immobilier et leur politique de diversification hasardeuse de la fin des années 80. Ils ne se remettent pas du laminage de leurs marges lié à une concurrence acharnée et à une mauvaise productivité.

Pourtant, certains analystes financiers redeviennent optimistes depuis quelques semaines sur les valeurs financières et pensent que c'est peut-être le moment de les acheter à un prix raisonnable. Le secret du succès dans la gestion boursière n'est-il pas de parvenir à acheter au plus bas et à vendre au plus haut. Facile à dire. En tout cas, *« Les secteurs de la banque et de l'assurance ne vont pas disparaître en France »*, explique Jean-Louis Legrand, de la société de gestion Rouvier et Compagnie. *« Il est dans une lente situation de retournement, comme l'industrie au début des années 80 dont les valeurs boursières ont fini par décoller. »*

Mais il ne faut pas céder à l'euphorie : le secteur n'est pas appelé à connaître une croissance forte dans les années à venir. L'Etat en se portant au secours du Crédit lyonnais, du Comptoir des entrepreneurs, du GAN ou du Crédit foncier ne permet pas une véritable « sélection naturelle ». Comme les plus faibles continuent à exister, les entreprises les plus performantes ne sortent pas réellement renforcées de la crise comme ce fut le cas en Grande-Bretagne ou aux Etats-Unis. Tout investissement doit donc être effectué dans une perspective de moyen et long terme.

« Nous sommes devenus positifs sur les banques, avoue Pascal Riégis, responsable de l'analyse financière de la société de Bourse Oddo. *Le secteur a peut-être épuisé le flux des mauvaises nouvelles, notamment dans le secteur immobilier. Même si les prix peuvent encore baisser, il est plus facile de provisonner 20 % sur un immeuble valorisé à 30 000 francs le mètre carré que lorqu'il était valorisé à 80 000 francs. »* La baisse des taux d'intérêt à court terme réduit le coût de portage des immeubles. En outre, les observateurs pensent que la production de crédits a atteint un plancher. Une reprise en 1996 pourrait inciter les entreprises, dont le taux d'autofinancement était de 120 % en 1995, à avoir de nouveau recours au crédit. Enfin, les efforts de rationalisation pourraient finir par être payants.

Le plus dur consiste à faire son choix parmi les valeurs bancaires. La sagesse recommande de les acheter en fonction des performances intrinsèques de la banque, sans trop se soucier du parcours antérieur : ce n'est pas parce qu'une action a beaucoup baissé qu'elle ne va pas continuer de le faire. Jean-Louis Legrand recommande de choisir le CCF et surtout la Société générale, cette dernière étant aussi recommandée Morgan Stanley. Ces deux banques, bien gérées, ne sont pas très chères, même si elles sont parmi les seules à avoir enregistré un parcours honorable.

Il est aussi possible de parier sur les valeurs de retournement. Les avis sont partagés sur la BNP : Morgan Stanley la recommande à l'achat, espérant que la banque présidée par Michel Pébereau suivra avec quelques années de retard le parcours de la Société générale, privatisée six ans plus tôt. Au contraire, les sociétés de Bourse Meeschaert Rousselle et Wargny sont vendeurs, tandis qu'Oddo conseille de sous-pondérer la valeur, la BNP ayant des problèmes fondamentaux de productivité.

Paribas divise aussi les analystes : Morgan Stanley est vendeur, estimant que l'OPA sur la Mixte n'est pas une bonne affaire et que le groupe a des problèmes fondamentaux sur son métier bancaire de base qui n'ont pas été résolus. Au contraire, Oddo conseille de surpondérer Paribas, recommandée à l'achat par Meeschaert Rousselle.

La question consiste à savoir si André Lévy-Lang, président du directoire de la Compagnie financière depuis 1990, arrivera un jour à faire décoller son groupe. Ses filiales, la Compagnie bancaire et le Cetelem, sont aussi souvent conseillées, la première bénéficiant de la fin de la crise immobilière, la seconde d'une éventuelle reprise des crédits à la consommation, dopée par la baisse des taux d'intérêt.

> Si les spécialistes s'intéressent aux banques, les assureurs n'ont pas encore retrouvé complètement grâce à leurs yeux

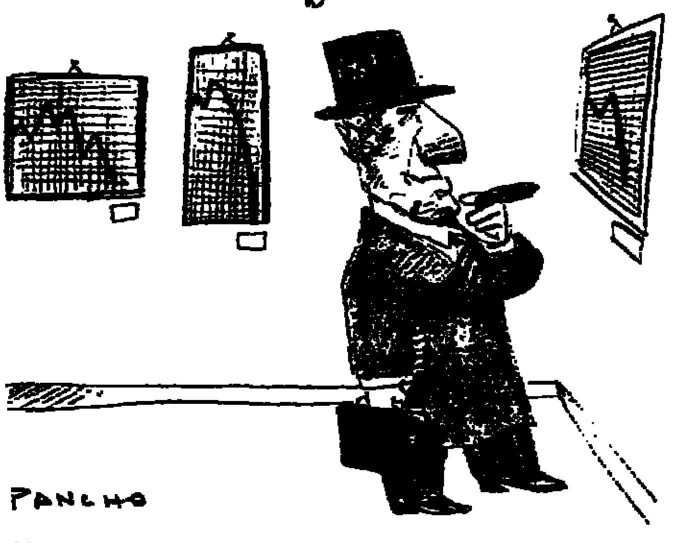
Les sociétés du groupe Paribas sont aussi soutenues en Bourse par des rumeurs d'OPA. Mais jouer cette carte peut se révéler très dangereux. D'abord, parce que les offres lors d'acquisitions sur la place de Paris sont souvent médiocres faute de surenchères, comme en témoigne le prix de l'offre sur la Compagnie de navigation mixte. Ensuite, parce que l'establishment des affaires bloque en France toutes les opérations hostiles. *« Enfin le jeu est tellement ouvert dans le secteur qu'on ne sait pas qui va manger qui »*, met en garde Jean-Louis Legrand.

Suez, dont le cours est dopé par ces rumeurs, n'est guère apprécié par les opérateurs : ce groupe à l'avenir incertain a une décote boursière par rapport à l'actif net limitée a 30 %, qui n'incite guère à faire le pari du démantèlement. L'actionnaire prudent doit enfin veiller à éviter les « tocards », dont le cours de Bourse peut évoluer comme au casino. Crédit lyonnais et Crédit foncier sont à proscrire même si un boursicoteur habile pourra toujours réaliser un aller et retour profitable.

Si les spécialistes s'intéressent aux banques, les assureurs n'ont pas encore retrouvé complètement grâce à leurs yeux. Les compagnies parviennent à se redresser globalement sur leur métier de base comme en témoigne l'amélioration de leurs résultats techniques, mais ils ont épuisé leurs réserves de plus-values à cause de la baisse de la valeur de leurs actifs, notamment dans l'immobilier, même si la baisse des taux d'intérêt leur est plutôt favorable.

AXA reste la star incontestable du secteur, mais les opérateurs ont une crainte : que le cours de la valeur ne soit affecté par des arbitrages sur d'autres assureurs. *« Les gérants sont obligés d'avoir au moins une compagnie dans leur portefeuille et, pour le moment, ils ont tous du AXA. Le jour où ils se rabattront sur les autres assureurs, AXA souffrira mécaniquement »*, explique un analyste. Les AGF, qui sont sur le point d'atteindre l'équilibre d'exploitation en assurance-dommages, ont la faveur des analystes financiers. En revanche, l'UAP, qui n'a pas totalement nettoyé ses comptes, reste un mauvais cheval, tout comme le GAN, qui a un avenir incertain devant lui.

Arnaud Leparmentier



Une descente aux enfers

Sur cinq ans, alors que la Bourse de Paris a gagné 20 %, les financières ont perdu 10 %. Celui qui a investi il y a cinq dans le certificat d'investissement du Crédit lyonnais a perdu 63 % de sa mise ; dans le Crédit foncier, 77 %. L'actionnaire du Comptoir des entrepreneurs a vu sa mise divisée par 13. Sur la même période, le porteur d'actions *GAN a perdu 63 % de ses économies et celui des AGF 37 %.*

Les sociétés privatisées, présentées comme des valeurs de père de famille, n'ont pas été épargnées. Privatisée à 240 francs en 1993, la BNP ne vaut plus que 200 francs, tandis que l'UAP, mise sur le marché en 1994 à 152 francs, cote 114 francs. Les privatisées de 1987 ne sont guère plus brillantes. Paribas, vendu à 405 francs vaut 330 francs, après un plus bas de 234 francs touché fin 1995, tandis que Suez est passé de 317 francs à 215 francs, après avoir touché en 1995 les 173 francs. Seuls affichent un parcours honorable la Société *Générale*, vendue à *407* francs, et qui cote *586* francs, tandis que le CCF a progressé depuis 1987 de 107 francs à 241 francs.

Loyers : des baisses en trompe l'œil

Selon les dernières statistiques fournies par la Fnaim (Fédération nationale des agents immobiliers), le prix moyen des loyers à Paris s'est situé à 92 francs en 1995 contre 95 francs un an plus tôt, les villes de province affichant pour leur part des baisses allant de 1 % à 5 %. A y regarder de plus près, ce constat est moins sombre qu'il n'y paraît. D'abord parce que, pour les baux signés en 1995, les prix parisiens sont environ deux fois plus élevés qu'en province. Mais aussi parce que cette baisse des loyers ne rime pas forcément avec une baisse de rendement. Un exemple suffit à s'en convaincre.



IMMOBILIER

Imaginons un investisseur ayant acquis un appartement sur la base de 20 000 francs le mètre carré en 1993. Loué 95 francs par mois, soit 1 140 francs par an, ce mètre carré offrira un rendement brut de 5,7 %. Dans l'hypothèse où le même mètre carré a été acheté 18 000 francs en 1995 pour être loué 92 francs par mois, il rapportera 1 104 francs par an, soit une *rentabilité (avant impôt) de 6,1 %.*

On le voit : mis en relation avec la baisse des prix qui s'est amorcée voici plusieurs années, le rendement qu'un particulier peut attendre d'un placement dans la pierre locative est actuellement plus favorable que par le passé, même si les loyers ont tendance à se tasser. En revanche, pour ceux qui ont acheté en sommet de cycle, cette hausse des rendements ne compense pas, *il est vrai, la* perte enregistrée sur le capital investi au départ.

Autre facteur de nature à rendre moins sévère le constat dressé par les agents immobiliers : les baisses de loyer ne concernent pas tous les types de logement. Elles frappent avant tout ceux qui sont en nombre pléthorique. Au premier rang desquels figurent les petites surfaces (studio, estudiantines...), qui ne coïncident plus avec une demande locative orientée vers les appartements de taille moyenne.

De même, les baisses de loyer affectent plus fortement les biens mal situés, *a fortiori* quand ils sont défraîchis. Conclusion ? C'est en identifiant clairement la demande locative locale et en acquérant un logement de bonne facture qu'un investisseur a le plus de chances d'obtenir une rentabilité satisfaisante sur le long terme.

Arnaud de Fréminville

Moins d'impôt sur la fortune en 1996 ?

Les contribuables soumis à l'impôt sur la fortune (ISF) n'osent pas encore y croire ! Un arrêt de la Cour de cassation (13 *février 1996-Arrêt n° 301 P*) pourrait alléger sensiblement l'impôt qu'ils auront à payer. Ou rendre certains d'entre eux non imposables...

La Cour de cassation considère désormais qu'un bien immobilier occupé par son propriétaire ne peut avoir la même valeur que ce même bien libre. Sachant qu'un appartement occupé subit une décote pouvant varier entre 20 % et 50 %, on imagine rapidement les conséquences...

FISCALITÉ

Exemple : un contribuable déclare à l'ISF un patrimoine global de 5 millions de francs qui inclut sa résidence principale évaluée jusqu'ici 3 millions de francs. S'il applique une décote de 50 %, la valeur « fiscale » de son patrimoine n'est plus que de 3,5 millions de francs. Résultat : pas d'ISF à payer puisque le seuil des 4 610 000 francs qui déclenche l'imposition n'est pas franchi.

Cet arrêt de la Cour de cassation fait suite à l'obstination d'un contribuable convaincu de son bon droit. Dans sa déclaration d'ISF, ce dernier applique une décote de près de 50 % sur la valeur de sa résidence principale qu'il considère comme occupée. Valeur déclarée : 1 300 000 francs.

Estimant au contraire que le bien doit être évalué libre, le fisc lui notifie un redressement dans lequel il estime l'appartement en question à 2 500 000 francs. Le contribuable saisit alors le tribunal de grande instance (TGI) de Créteil qui donne raison à la direction des impôts. L'affaire est ensuite portée devant la Cour de cassation. Qui décide de casser et d'annuler la précédente décision. Motif invoqué : le TGI a violé les articles 885 S et 761 du code général des impôts.

Embarrassée par cette décision qui s'impose à elle, l'administration fiscale se penche actuellement sur le dossier. Le ministère des finances a d'ores et déjà fait savoir que les contribuables *connaîtront la position du fisc* avant la date limite de dépôt de la déclaration ISF au mois de juin prochain.

Laurent Edelmann

Une Bourse pourrait voir le jour sur Internet

LES BOURSES de valeurs traditionnelles sont-elles condamnées à disparaître dans les prochaines décennies ? La question ne semble pas si absurde après le défi lancé à Wall Street au début de la semaine par un jeune entrepreneur de 35 ans qui a présenté un projet de Bourse électronique sur Internet. Elle permettrait aux entreprises de lever des capitaux et de se faire coter sans passer par les circuits boursiers traditionnels. L'auteur du projet, Andrew Klein, est un ancien avocat d'affaires qui a obtenu le mois dernier la permission des autorités boursières américaines pour faire coter sur Internet les actions de Spring Street Brewery, une petite brasserie spécialisée dans les bières belges qu'il a fondée voici trois ans.

Son succès a été immédiat. Il a ramassé 1,6 million de dollars *(8,8 millions de francs) auprès de* 3 500 actionnaires et sans passer par le moindre intermédiaire. *« A la suite de l'approbation de notre mécanisme de transactions en ligne, un nombre énorme de sociétés établies – y compris certaines sociétés extrêmement rentables – ont demandé mon aide pour se faire coter via Internet »*, explique M. Klein.

Egalement contacté par des banques et agents de change, l'apprenti-brasseur a saisi la balle au bond *« devant cette opportunité peut-être gigantesque »*, et il a aussitôt fondé une nouvelle société pour poursuivre cette idée, Wit Capital Corporation.

Baptisée en l'honneur de la bière blanche Wit fabriquée par Spring Street, Wit Capital veut devenir une banque d'investissement et une société de Bourse électronique organisant des appels de fonds pour des sociétés clientes sur le World Wide Web, la partie multimédia d'Internet. Ces sociétés seraient ensuite cotées sur une Bourse numérique directement accessible sur le Web.

ENCOURAGÉ PAR LA SEC

Les investisseurs pourraient souscrire à des offres d'actions ou négocier des actions déjà cotées sans payer de commissions ou passer par un intermédiaire, *affirme* M. Klein. Wit Capital serait rémunérée par les honoraires versés par les sociétés cotées. Sans se prononcer sur ce projet précis, la toute-puissante Securities Exchange Commission (SEC), le gendarme des marchés américains, semble plutôt l'encourager et se réjouit de l'utilisation des nouvelles technologies et de l'innovation dans le secteur financier.

« Le potentiel d'innovation et de meilleure concurrence est formidable », explique Steven Wallman, l'un des commissaires de la SEC, interrogé par la chaine de télévision CNBC. *« Il aide les investisseurs, il réduit les coûts pour les émetteurs, il crée de nouveaux mécanismes, de nouvelles opportunités. » « Nous allons l'encourager*, a-t-il ajouté, *essayer de rendre nos règles plus réceptives, ouvertes, flexibles et de faire en sorte que les gens qui veulent innover puissent innover. »*

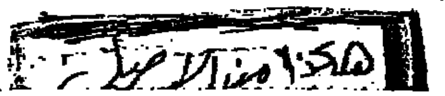
M. Wallman a indiqué qu'il n'était guère inquiet pour les banques d'investissement de Wall Street, qui ont très bien su, selon lui, s'adapter aux nouvelles technologies. Il a également minimisé les risques de fraude en soulignant que, contrairement par exemple à une fraude par téléphone, la SEC est mieux armée pour vaincre une *fraude sur Internet, car elle a direc*tement accès au réseau comme n'importe quel autre utilisateur et peut donc le contrôler plus aisément.

Selon M. Klein, des discussions sont en cours avec plusieurs groupes informatiques intéressés par le projet et des partenaires potentiels, et l'annonce d'une première émission est prévue *« dans les prochains jours »*.

■ **SICAV : l'encours des sicav commercialisées a été stable en mars** par rapport à février et s'est accru de 7,5 % au premier trimestre, bien que les sicav exposées aux marchés français aient enregistré des retraits de 8,8 milliards de francs pendant le seul mois de mars, a indiqué jeudi 4 avril EuroPerformance. L'encours total des sicav totalisait 1 633,2 milliards de francs à la fin du mois de mars. Le groupe Socié*té générale* (comprenant la Sogénal et la Société centrale de banque) reste en tête des réseaux placeurs de sicav commercialisées, avec un encours de 174,6 milliards de francs, suivi de très près par le Crédit agricole dont l'encours a progressé en mars à 173,5 milliards.

■ **BOURSE DE PARIS : les indices de la Bourse de Paris ont tous été orientés à la hausse en mars**, de 2,71 % pour le CAC 40, de 2,58 % pour le SBF 120 et de 2,80 % pour le SBF 250. Sur les douze derniers mois, l'indice CAC 40 affiche une hausse de 9,96 %, le SBF 120 de 13,09 % et le SBF 250 de 13,87 %. L'analyse de l'indice SBF 250 montre qu'en mars les sociétés de services ont enregistré la plus forte hausse (5,68 %). Sur les douze derniers mois, la hausse des sociétés de services atteint 25,62 %, contre 12,97 % pour les valeurs industrielles et 7,43 % pour les sociétés financières.

■ **OR : pour la première fois depuis vingt ans, une nouvelle pièce d'or va être cotée à la** Bourse de Paris, il s'agit du krugerrand sud-africain. Cette pièce a la particularité de contenir exactement une once d'or (31,1 grammes), l'unité de poids traditionnelle dans les transactions internationales. *Le* krugerrand est diffusé sur le plan international depuis vingt-cinq ans. Un total de 46 millions d'onces, soit presque 1 500 tonnes, ont été vendues.



REVUE DES ACTIONS

AGROALIMENTAIRE	04-04-96	Diff.
Bongrain	2645	−5,58
Danone	786	+3,14
Eridania Beghin	876	+3,91
Fromageries Bel	5050	−3,62
LVMH Moet Vuitton	1269	+2,66
Pernod-Ricard	316	−0,94
Remy Cointreau	142,50	−1,79
Saint-Louis	1450	+2,47
	—	—
	—	—

ASSURANCES	04-04-96	Diff.
AGF-Ass.Gen.France	143,90	+2,27
Axa	310,80	+0,06
GAN	155,30	−0,06
SCOR SA	185,60	−0,18
UAP	113,50	+11,16
Union Assur.Fdal	635	+0,79
	—	—
	—	—

BATIMENT ET MATERIAUX	04-04-96	Diff.
Bouygues	509	−0,19
Ciments Fr.Priv.B	250	+1,21
Colas	906	−2,37
Eiffage	810	+8,14
Eurotunnel	5,05	+2,02
GTM-Entrepose	349	−0,28
Imetal	722	−2,43
Jean Lefebvre	323	—
Lafarge	333,50	+1,52
Poliet	544	+6,25
Saint-Gobain	617	−4,63
SGE	130	+1,16
	—	—

CHIMIE	04-04-96	Diff.
Air Liquide	915	+0,77
Gascogne (B)	500	+2,01
Michelin	248,50	+3,97
Plastic-Omn.(Ly)	410	−5,74
Rhone Poulenc A	129,50	+0,38
Roussel Uclaf	1139	+5,85
Sanofi	389,40	+6,48
Synthelabo	397	−0,70
	—	—

CONSOMMATION NON ALIMENTAIRE	04-04-96	Diff.
BIC	556	−0,35
Chargeurs	1344	+4,59
Christian Dior	697	+6,08
Clarins	598	+0,84
DMC (Dollfus Mi)	265,50	−4,15
Essilor Intl	1323	+7,56
Groupe Andre S.A.	446	−8,04

Regain d'intérêt pour les établissements financiers

LA DISTRIBUTION et le scénario ont été sensiblement identiques à ceux de la période écoulée dans la pièce qui se joue toutes les semaines à la *Bourse de Paris. Une nouvelle fois les acteurs ont* eu pour nom Crédit foncier, Paribas, Navigation mixte, Alcatel. Côté mise en scène, les résultats d'entreprises, spéculations d'OPA et *autres restructurations ont* fait la tendance. En quatre séances, le vendredi saint étant traditionnelement férié, les valeurs françaises ont *gagné 1,48 % à 2 074,96* points. L'indice CAC 40 se retrouve ainsi à son plus haut niveau de l'année, avec une hausse de 10,84 % depuis le 1er janvier.

VALEURS

A 5 centimes près (62,95 francs contre 63 francs), le *Crédit foncier de France a terminé*, jeudi 4 avril, sur son cours de la semaine précédente. Le report au 29 avril – contre le 4 avril précédemment – de la communication des résultats avait déjà lourdement pesé sur le titre huit jours auparavant *: en cinq séances, l'action avait perdu* 18,3 %. Lundi et mardi, la chute du titre se poursuivait, ce dernier abandonnant repectivement 3,17 % et 7,54 %. Mercredi, l'action reprenait 2,83 % et terminait jeudi, en tête des hausses des valeurs du règlement mensuel avec un gain de 8,5 %.

Selon les boursiers, le fonds américain Templenton Global Investors – dont les achats sur le marché parisien avoisineraient 2,5 milliards de *francs – qui avait déjà annoncé avoir franchi à la* hausse le seuil des 5 % dans le capital de l'institution, en détiendrait aujourd'hui près de 10 % à coups de « ramassages » successifs. Ce qui expliquerait ces mouvements heurtés.

Le regain d'intérêt pour les financières a été très sensible et explique selon les opérateurs une bonne fraction de la hausse hebdomadaire. Sans une meilleure tenue de ces valeurs, dont la pondération dans l'indice CAC 40 est significative, la *Bourse de Paris ne pourrait pas évoluer durable*ment à la hausse. Paribas fait partie du lot. En quatre séances, l'action a gagné 7,52 % à 329 francs, son plus haut niveau de l'année, et ses filiales ne sont pas restées en dehors de ce *mouvement haussier : la Compagnie bancaire a terminé* la séance de jeudi à 549 francs soit sur une progression de 8,07 % par rapport à son cours de vendredi dernier et Cetelem, sur la même période, s'est appréciée à 1 082 francs (+ 10,41 %). Les opérateurs avancent plusieurs raisons à cette hausse. La première est le retard accumulé par les valeurs financières depuis le début de l'année, qui aurait donné l'occasion d'effectuer quelques achats à bon compte. En effet, parmi tous les secteurs d'activité qui *composent* la cote *parisienne*, les services financiers se traînent encore à l'avant-dernière place, juste devant... l'immobilier avec une progression annuelle moyenne de 1,2 %, alors que les biens d'équipement ou la distribution affichent des gains supérieurs à 20 %.

Les spéculations sur une prise de contrôle de la maison de la rue d'Antin ne sont pas étrangères non plus à cette soudaine hausse. Certains intervenants expliquent même qu'en cas de rachat de Paribas, *la cession des filiales* pourrait servir à financer l'acquisition. Dernier événement de la semaine, les opérateurs ont signalé, jeudi, une application de plus d'un million de titres Paribas à 332 francs représentant 0,9 % du capital.

Le feuilleton de l'OPA sur la Navigation mixte, qui avait trouvé une conclusion, il y a huit jours, avec l'apport des titres Mixte par le CDR à l'offre de Paribas, s'est logiquement poursuivi cette semaine avec la radiation des actions anciennes du règlement *mensuel et* leur transfert sur le marché au comptant à dater du 24 avril. La SBF a annoncé jeudi que Paribas, qui détient 99,67 % du capital de la Mixte, avait franchi à la hausse plusieurs seuils dans les société filiales : les deux tiers des droits de vote dans Fichet-Bauche et GTI, la moitié dans Via-Banque et Hurel-Dubois, un tiers des droits dans Saupiquet et dans Pochet. Enfin, Suez, bénéficiant notamment des bons résultats de sa filiale, la Société générale de Belgique a gagné 11,05 %.

François Bostnavaron

L'Oreal	1532	+0,39
Moulinex	86	−4,28
Salomon (Ly)	3348	+6,28
S.E.B.	800	+3,76
Skis Rossignol	1798	+3,33
Sommer-Allibert	1454	−9,12
Zodiac ex.dt divid	1130	+8,53
	—	
	—	

CRÉDIT ET BANQUES	04-04-96	Diff.
Bancaire (Cie)	545	+8,33
B.N.P.	200,50	+9,85
C.C.F.	242,10	+8,02
Cetelem	1102	+11,37
Comptoir Entrep.1	14	−4,78
CPR	439	+1,85
Cred.Fon.France	62,80	−9,23
Credit Local Fce	396,50	+1,30
Credit Lyonnais CI	210	−4,54
Credit National	398,50	−2,88
Societe Gale A	585	+4,88
UFB Locabail	483	−0,41
UIC	92,35	+3,76
Via Banque	198,70	−0,65
Sovac	—	

DISTRIBUTION	04-04-96	Diff.
Carrefour	3709	+2,60
Casino Guichard	183,40	+3,55
Castorama Dl (Li)	917	+0,88
Comptoir Moder.	1900	+3,87
Damart	4255	−1,04
Docks France	897	−1,42
Galeries Lafayette	1664	−0,89
Guilbert	817	+15,72
Guyenne Gascogne	1637	−4,98
Pinault-Prin.Red.	1400	+6,14
Primagaz	569	+17,01
Promodes	1351	+6,54
Rexel	1176	+7,79
	—	
	—	

ÉLECTRICITÉ ET ÉLECTRONIQUE	04-04-96	Diff.
Alcatel Alsthom	469,80	+3,29
Alcatel Cable	464	+4,26
CS Signaux(CSEE)	225	+2,73
Intertechnique 1	550	−5,57
Labinal	703	−2,76
Legrand	952	+3,81
Matra-Hachette	125,60	−3,48

Sagem SA	3187	−0,50
Schneider SA	221,20	+1,68
Thomson-CSF	132,20	+7,48
	—	
	—	
	—	

IMMOBILIER ET FONCIER	04-04-96	Diff.
G.F.C.	410,10	[illegible]
Rue Imperiale(Ly)	4200	−9,29
Sefimeg	345	−1,78
Simco	466,30	[illegible]
UIF	445	[illegible]
Lucia	50,50	+4,72
Silic	747	−0,40
Sogeparc (Fin)	695	−0,85
	—	
	—	

INVESTISSEMENT ET PORTEFEUILLE	04-04-96	Diff.
Bollore Techno.	576	[illegible]
Cerus Europ.Reun	87,30	+1,04
CGIP	1220	+0,91
Eurafrance	1920	[illegible]
Gaz et Eaux	2175	+3,57
Lagardere (MMB)	129,60	+4,68

Marine Wendel	420	+5,94
Navigation Mixte	746	+6,75
Nord-Est	139	+0,76
Paribas	327	+7,73
Suez	214,80	+12,46
Worms & Cie	284,80	+5,99
Parfinance	212,70	+1,28
Montaignes P.Gest.	656	+4,96
	—	

MÉTALLURGIE, MÉCANIQUE	04-04-96	Diff.
Bertrand Faure	163,60	+2,25
Dassault-Aviation	460	+2,98
De Dietrich	260	+1,64
Eramet	362	[illegible]
Fives-Lille	535	+13,32
Legris Indust.	255,20	+0,86
Metaleurop	53,65	−2,27
Pechiney CIP	241	+0,83
Pechiney Intl	108,60	−0,36
Peugeot	756	+2,85
Renault	145,40	−0,20
Strafor Facom	368,90	+5,70
Valeo	267,20	+0,83
Vallourec	254,50	+6,04
	—	

MINES D'OR, DIAMANT	04-04-96	Diff.
Anglo American #	316,90	−0,96
Buffelsfontein #	14,15	−32,93
De Beers #	155,80	−2,62
Driefontein #	76,90	−4,47
Gencor Limited #	19,20	−3,03
Harmony Gold #	61,15	−5,56
Randfontein #	40,90	−3,99
Saint-Helena #	36,60	−4,31
Western Deep #	222,10	−6,68
	—	

PÉTROLE	04-04-96	Diff.
Elf Aquitaine	349,50	+1,56
Esso	661	+9,43
Geophysique	336	+3,38
Total	350,90	+3,29
BP France	138	+6,15
Erap-Elf CPet.	314	−0,31
	—	

SICOMI OU EX-SICOMI	04-04-96	Diff.
Bail Investis.	862	−0,23
Interbail	268	−0,74
Klepierre	620	−3,12
Locindus	878	+0,91
Selectibanque	107	+1,42
Uniball	517	+0,58
Genefim	139	−7,33
Immobail	130	+2,36
	—	

TRANSPORTS, LOISIRS, SERVICES	04-04-96	Diff.
Accor	761	+1,06
BIS	545	+6,86
Canal +	1197	+9,44
Cap Gemini Sogeti	167	
CEP Communication	479	−1,13
Club Mediterranee	477	+0,21
Eaux (Cie des)	538	+3,60
Ecco	1181	+1,89
Euro Disney	13,85	−2,46
Filipacchi Medias	906	−0,76
Havas	449	+5,15
Lyonnaise Eaux	469,50	+1,18
Publicis	411	+10,18
S.I.T.A	1063	+6,30
Sligos	471	+4,66
Sodexho	1980	+7,20
Technip	470	+4,44
Scac Delmas(SVD)	—	
Dauphin OTA	321	+12,63
OGF Omn Gest.Fin.	—	
TF1-1	515	+7,27
	—	

VALEURS A REVENU FIXE OU INDEXÉ	04-04-96	Diff.
Emp.Etat 6%93-97 #	101,80	+0,13
EDF-GDF 3%	7764	−0,07
CNB TMO 82-97 (S)	—	−1,27
CNB Parib.97TMO(S)	—	+0,03
CNB Suez 97 TMO(S)	—	+0,03
CNI TMO 1/82-97(S)	100,05	−1,52

LES PERFORMANCES DES SICAV DIVERSIFIÉES

FININFO

(Les premières et les dernières de chaque catégorie) le 29 mars

DIVERSIFIÉES FRANCE

Performance moyenne sur 1 an : 12,69 %, sur 5 ans : 33,28 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
EMERGENCE POSTE	SOGEPOST	1	19,20	—	—	103,74
OBJECTIF PATRIMOINE	LAZARD	2	18,40	7	43,99	834,09
NATIO EPARGNE RETRAITE	BNP	3	18,32	1	53,01	135,20
NORWICH SELECTION	NORWICH	4	17,88	—	—	126,32
INTERSELECTION FRANCE	SG	5	17,50	11	37,12	560,31
FEDERAL CROISSANCE (C)	CDT BRET	6	15,83	4	49,16	171,12
FEDERAL CROISSANCE (D)	CDT BRET	7	15,82	5	49,14	164,44
CPR CAPITAL EXPANSION	CPRGESTI	8	14,74	3	52,39	3195,57
OUEST VALEURS (C)	CIO	9	14,65	13	26,32	1533,22
OUEST VALEURS (D)	CIO	10	14,64	14	25,94	1381,38
ALLIAGE (D)	BGP	11	14,62	—	—	1024,59
ALLIAGE (C)	*BGP*	12	14,62	—	—	1063,25
TRESOR AVENIR	CDC TRES	13	14,03	6	45,73	117,60
FEDERAL EPARGNE ACTIONS	CDT BRET	14	14,03	16	21,21	166,16
CONVERTICIC	*CIC PARI*	15	13,98	—	—	340,50
VALEURS DE FRANCE	BRED	16	13,53	—	—	445,19
PERVALOR	SG	17	13,52	12	32,86	620,03
INDGESTION	ECOFI FI	18	12,85	10	38,20	15783,19
BSD AVENIR	BSD	19	12,63	15	22,19	110,68
MIDLAND OPTIONS PLUS	MIDLAND	20	12,51	21	14,26	46329,06
AVENIR EPARGNE	CM ASSUV	21	11,73	2	52,43	17304,67
AVENIR ALIZES (C)	CDT MUTU	22	11,31	17	20,42	1960,46
AVENIR ALIZES (D)	CDT MUTU	22	11,31	17	20,42	1960,46
CM EPARGNE LONG TERME (C)	CDT MUTU	24	11,14	19	17,53	219,25
CM EPARGNE LONG TERME (D)	CDT MUTU	24	11,14	19	17,53	219,25
PARIBAS TRESORERIE 2 PLUS	PARIBAS	26	10,95	—	—	109819,53
STATE STREET ALLOCATION FRANC	STATE ST	27	8,98	—	—	1091,07
ACTI 2 (C)	*BBL FRAN*	28	8,91	8	39,26	15576,18
ACTI 2 (D)	BBL FRAN	29	8,90	9	39,25	14145,06
ASSURINDICE	DEMACHY	30	8,73	22	13,40	10689,61
PARIBAS TRESORERIE PLUS	PARIBAS	31	8,57	—	—	127825,77

DIVERSIFIÉES INTERNATIONALES

Performance moyenne sur 1 an : 14,72 %, sur 5 ans : 29,92 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
LE PORTEFEUILLE DIVERSIFIE	COGEFI	1	43,87	2	57,91	1377,95
BIOSPHERE	CYRIL FI	2	31,18	26	36,57	1466,54
TECHNO-GAN	GAN	3	30,24	8	49,54	7704,82
SAINT-HONORE VIE & SANTE	CF ROTHS	4	29,75	3	57,79	1397,59
PARAMERIQUE	PARIBAS	5	26,62	38	31,69	944,92
PAREUROPE	*PARIBAS*	6	26,32	14	43,07	1329,06
SAINT-HONORE INVESTISSEMENTS	CF ROTHS	7	23,76	13	44,24	1025,23
PLACEMENT NORD	SMC	8	22,33	44	28,02	1185,12
NATIO EPARGNE VALEUR	BNP	9	21,86	11	47,06	529,50
C.I.P.E.C.	CIPEC	10	20,77	—	—	1139,38
CARMIGNAC PATRIMOINE	CARMIGNA	11	19,68	19	40,61	8347,38
EPARGNE UNIE	CNCA	12	19,64	16	40,97	160,52
SOGEVAR	SG	13	19,61	33	34,17	1225,05
FINARVAL	COURCOUX	14	19,34	59	10,55	1823,74
DEMACHY CROISSANCE	DEMACHY	15	18,97	41	31,02	559,98
SLIVAM	CL	16	18,94	37	31,81	465,11
EAGLE INVESTISSEMENT	EAGLE ST	17	18,85	12	44,93	176,14
NATIO PATRIMOINE	BNP	18	18,81	25	36,65	1465,66
LE LIVRET PORTEFEUILLE	CDC GEST	19	18,64	18	40,82	842,65
CONSERVATEUR SAINT-HONORE	CF ROTHS	20	18,61	21	40,13	1228,87
CICAMONDE	CIC PARI	21	18,03	50	24,50	1261,27
GESTION INDOSUEZ (C)	*INDOSUEZ*	22	17,91	22	40,02	1076,20
GESTION INDOSUEZ (D)	INDOSUEZ	23	17,85	23	39,72	869,57
SAINT-HONORE INDICES CLIQUET	CF ROTHS	24	17,03	36	31,99	289,18
VICTOIRE VALEURS	VICTOIRE	25	16,88	7	49,82	228,32
HORIZON	ECUREUIL	26	16,61	20	40,36	1620,96
PYRAMIDES ACTIONS (C)	VERNES	27	16,48	52	21,78	658,84
PYRAMIDES ACTIONS (D)	VERNES	28	16,44	53	21,76	590,86
ALSACE MOSELLE INVESTISSEMENT	SOGENAL	29	16,39	17	40,84	383,25
PARIBAS OPPORTUNITES	PARIBAS	30	16,25	48	25,88	156,56
WINTERTHUR SAINT-HONORE	CF ROTHS	31	16,06	5	53,20	249,71
VENDOME PATRIMOINE SICAV	*CHEUVREU*	32	16,04	1	79,85	184,23
PREPAR CROISSANCE	BRED	33	15,82	32	34,81	154,27
ELAN CLUB	*ROTHSCHI*	55	12,23	60	9,46	59583,65
ALLIANCE	VIA BANQ	56	12,50	58	10,74	11405,38
SELECTION MONDIALE	CCF	57	11,75	64	6,07	370
ELAN CONCERTO	*ROTHSCHI*	58	11,51	68	−1,08	47477,12
CLARTE VALEURS	BFCE	59	11,03	4	55,32	959385,97
FRANCE JAPAQUANT SICAV	PARIBAS	60	10,86	66	3,54	480,66
CAPITAL-DR.INTERNATIONAL	PALUEL	61	10,80	63	7,38	1133,13
CAPITAL-VALEURS	PALUEL	62	10,46	62	9,01	458,76
CAPITAL-FRANCE EUROPE	PALUEL	63	10,32	47	26,05	1487,85
BETELGEUSE	ABEILLE	64	10,25	—	—	107,69
ATALANTE GESTION	CDC GEST	65	9,81	—	—	1146959,64
ORSAY INVESTISSEMENT	ORSAY	66	9,23	42	30,82	13003,17
BACOT-ALLAIN INTERNATIONAL	BACOT	67	8,82	65	3,09	4299,49
NATWEST CROISSANCE (C)	NATWEST	68	8,59	34	32,23	- 108,68
NATWEST CROISSANCE (D)	NATWEST	69	8,59	35	32,20	103,74
LOTUS	ATLAS	70	8,45	61	9,86	10180,94
VIVAX	GESTOR	71	7,99	—	—	930,81
NOVACTIONS	BQ EUROF	72	7,76	—	—	1099,88
LAFFITTE JAPON	BARCLAYS	73	6,87	67	[illegible]	372,82
VERCORS	CDC GEST	74	6,61	—	—	113189,61
ATHENA VALEURS	ATHENA B	75	5,64	54	17,46	219,85
STATE STREET QUINTESSENCE	STATE ST	76	4,42	—	—	1047,40
PROVENCE INTERNATIONAL (D)	HOTTINGU	77	3,59	69	[illegible]	1289,26
PROVENCE INTERNATIONAL (C)	HOTTINGU	78	3,58	70	[illegible]	1327,63
STRATEGIE ACTIONS	LEGAL FR	79	3,26	56	15,34	900,15
STRATEGIE INTERNATIONALE	ATHENA B	80	3,08	57	[illegible]	438,27
ATLAS MAROC	ATLAS	81	1,81	—	—	9680,39
ORSAY ARBITRAGE	ORSAY	82	[illegible]	15	[illegible]	16586,91

IMMOBILIÈRES ET FONCIÈRES

Performance moyenne sur 1 an : 9,82 %, sur 5 ans : 7,08 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
CONSERVATEUR UNISIC	CONSERVA	1	[illegible]	2	[illegible]	401,14
CNP ASSUR PIERRE	CNP	2	15,46	—	—	532,17
FONCIVAL	BRED	3	13,85	8	[illegible]	284,42
FRANCIC PIERRE	CIC PARI	4	13,62	14	[illegible]	114,68
GESTION IMMOBILIER INTE. (C)	INDOSUEZ	5	[illegible]	9	[illegible]	660,09
GESTION IMMOBILIER INTE. (D)	INDOSUEZ	6	[illegible]	10	14,28	506,38
NATIO IMMOBILIER	BNP	7	12,58	3	[illegible]	1189,77
CONVERTIMMO	SG	8	12,44	4	[illegible]	357,69
UAP AEDIFICANDI	UAP	9	12,32	18	[illegible]	443,16
UNI-FONCIER	CNCA	10	12,02	6	[illegible]	1260,20
OBJECTIF ACTIFS REELS	LAZARD	11	11,85	20	[illegible]	11307,93
HAUSSMANN PIERRE (C)	WORMS	12	11,36	25	[illegible]	983,15
HAUSSMANN PIERRE (D)	WORMS	13	11,35	26	[illegible]	944,07
INDOSUEZ SICAVIMMO (C)	INDOSUEZ	14	11,20	15	7,50	754,33
INDOSUEZ SICAVIMMO (D)	INDOSUEZ	15	11,18	16	7,34	597,99
FRUCTIMMO	CCBP	19	9,07	21	3,86	29,82
CROISSANCE IMMOBILIERE	EPARGNE	20	8,62	19	6,90	519,13
AGF FONCIER	AGF	21	8,40	17	7,03	89,04
PLACEMENT IMMOBILIER	SMC	22	8,28	22	2,41	106,35
FONCIER INVESTISSEMENT	CFF	23	7,98	24	0,01	928,97
FONCIERE LONG TERME (C)	VERNES	24	7,65	13	12,59	578,81
FONCIERE LONG TERME (D)	VERNES	25	7,63	12	12,71	469,14
PARTNER IMMOBILIER	LA MONDI	26	7,49	5	16,12	9870,43
MDM IMMOBILIER	MDMASSUR	27	7,07	7	13,07	107,66
GROUPAMA FONCIER	GROUPAMA	28	6,59	23	2,27	460,25
LAFFITTE IMMOBILIERE (C)	BARCLAYS	29	5,15	28	[illegible]	195,33
LAFFITTE IMMOBILIERE (D)	BARCLAYS	30	5,14	27	−3,91	172,58
PIERRE INTERNATIONAL	BGP	31	4,53	33	−15,83	735,71
ALIZES PIERRE	CDT MUTU	32	1,78	32	−15,68	1006,94
FONCIERE SELECTION	DEMACHY	33	1,37	29	−4,24	3554,12

OR ET MATIÈRES PREMIÈRES

Performance moyenne sur 1 an : 30,22 %, sur 5 ans : 67,21 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
ACTI MINE D OR (C)	BBL FRAN	1	42,25	3	93,71	2258,01
ACTI MINE D OR (D)	BBL FRAN	2	42,22	4	93,64	1901,13
ORVALOR	SG	3	38,46	1	149,51	1500,01
GROUPAMA OR	GROUPAMA	4	32,04	—	—	11816,68
INVESTILION MINERGIOR	CL	5	29,72	6	59,35	192,16
ENERGIA	GAN	6	29,34	8	46,05	388,44
ORACTION	CNCA	7	28,80	5	73,20	1704,28
SELECTION GEOLOGIA	CCF	8	25,34	9	43,89	119,70
AURECIC	CIC PARI	9	25,24	10	34,57	1601,58
PREMIOR	CDT NORD	10	21,93	7	48,43	1564,26

CONVERTIBLES

Performance moyenne sur 1 an : 13,96 %, sur 5 ans : 43,13 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
OBLIGATIONS CONVERTIBLES	CDT NORD	1	17,89	3	46,87	639,56
FINEUROPE CONVERTIBLES	COURCOUX	2	16,66	4	44,95	1515,93
NATWEST CONVERTIBLES (D)	NATWEST	3	16,57	—	—	1053,80
NATWEST CONVERTIBLES (C)	NATWEST	4	16,37	—	—	1081,37
CYRIL CONVERTIBLES	CYRIL FI	5	16,05	1	60,36	1180,76
DIEZE	CNCA	6	15,44	2	48,52	1783,83
OFIMA CONVERTIBLES (C)	OFIVALMO	7	15,16	5	35,40	19194,15
OFIMA CONVERTIBLES (D)	OFIVALMO	8	15,15	6	35,39	18805,71
OBJECTIF CONVERTIBLE	*LAZARD*	9	14,34	7	30,46	20489,28
NRG-CONVERTIBLES	NOMURA F	10	14,24	—	—	9838,17
PASQUIER CONVERTIBLES	BIMP	11	14,12	—	—	11420,07
CONVERTIBLES MONDE (C)	*VERNES*	12	14	—	—	14198,69
CONVERTIBLES MONDE (D)	VERNES	13	13,99	—	—	13103,37
SAINT-HONORE CONVERTIBLES	CF ROTHS	14	13,75	—	—	1124,87
PYRAMIDES CONVERTIBLES (C)	*VERNES*	15	[illegible]	—	—	11875,54
PYRAMIDES CONVERTIBLES (D)	VERNES	16	11,55	—	—	11184,41
VALCOMEX PLACEM. CONVERTIBLES	BFCE	17	[illegible]	—	—	17206,73
PROVENCE CONVERTIBLES	HOTTINGU	18	[illegible]	—	—	11370,86
YAMA C.B ASIA	YAMAGEST	19	7,05	—	—	10048,34

Des différences considérables sur cinq ans

(indice base 100 au 1/4/91)

1991 1992 1993 1994 1995 96

SICAV OR ET MATIÈRES PREMIÈRES — SICAV DIVERSIFIÉES FRANCE — SICAV DIVERSIFIÉES INTERNATIONALES — SICAV IMMOBILIÈRES ET FONCIÈRES

Source : Fininfo

[illegible]

Les aurifères sont toujours en vedette

PARMI les sicav diversifiées, ce sont encore les aurifères et matières premières qui se mettent en vedette, en affichant, de loin, les *meilleures performances non seu*lement sur un an, mais aussi sur cinq ans. En moyenne, ces sicav gagnent plus de 32 % depuis un an et plus de 121 % depuis cinq ans. Elles *font preuve depuis quelques* semaines d'une bonne résistance en dépit du repli des cours de l'or, qui se sont envolés jusqu'à 417 dollars l'once avant de revenir *autour des 400 dollars.*

L'or et les véhicules or sont considérés comme des remparts contre l'inflation et ont profité de craintes, surtout aux Etats-Unis, d'*emballement ou de surchauffe* économique. Cette inquiétude s'est dissipée, mais les achats d'or physique, surtout en provenance d'Asie, au moment de la tension entre la Chine et Taïwan, *ont sou*tenu les cours. Les sicav de cette catégorie ont aussi bénéficié de la résistance des mines d'or et de la bonne tenue d'ensemble des matières premières. Enfin, il ne faut pas oublier que l'effet de la remontée du dollar, depuis le début de l'année, est très favorable. Car l'or est coté en monnaie américaine et les mines écoulent leur production dans cette devise.

Attention, toutefois, le graphique ci-dessus illustre la volatilité des sicav or et matières premières, qui ont connu des envolées spectaculaires en 1993 et depuis six mois, mais qui ont réalisé des performances très médiocres en 1991 et 1992, et qui ont lourdement chuté en 1994. C'est un type de *placement qu'il faut clairement* conserver plusieurs années.

Si l'on se place toujours dans une optique longue, sur cinq ans, qui est l'horizon naturel de place*ment sur ce type de sicav, les di*versifiées internationales et françaises affichent en moyenne des performances similaires, mais relativement décevantes et infé*rieures à 50 %. Il faut* toutefois distinguer parmi ces catégories hétéroclites celles qui sont investies sur les marchés émergents, sur les valeurs de croissance ou sur *des secteurs d'activité en dévelop*pement rapides comme l'environnement et qui affichent des gains importants, à l'image de Emergence Poste de Sogesposte, de Ob*jectif Patrimoine de Lazard*, du portefeuille diversifié de Cogefi ou de Biosphère de Cyril Finance. Des sicav qui ont gagné respectivement 19,2 %, 18,4 %, 43,9 % et 31,1 % depuis douze mois.

Sans surprise, la plus mauvaise performance d'ensemble est celle affichée par les sicav immobilières et foncières qui, sur cinq ans, gagnent à peine plus de 10 %. Elles n'ont cessé, en 1994 et 1995, d'être victimes de la crise de l'immobilier et de la défiance à l'égard de la pierre papier.

E. L.

هكذا من الاصل

La vigueur du franc favorise la baisse des taux d'intérêt

La devise française profite de la fermeté du dollar, à son plus haut niveau depuis vingt-cinq mois face au yen, et de l'optimisme des investisseurs à propos de la construction monétaire européenne

La bonne tenue des marchés financiers français s'est confirmée cette semaine. Le franc est monté, jeudi 4 avril, jusqu'à un cours de 3,4017 francs pour 1 deutschemark, son niveau le plus élevé depuis deux ans face à la monnaie allemande, tandis que l'écart de taux d'intérêt à long terme entre la France et l'Allemagne se maintenait à un faible niveau (0,19 %). La Banque de France a réduit de un seizième de point le taux de l'argent au jour le jour, ramené à 3,94 %, le plus bas niveau depuis l'automne 1972. Les opérateurs espèrent maintenant un geste de l'institut d'émission sur ses deux principaux taux directeurs à l'issue de la prochaine réunion de son conseil qui se tiendra jeudi 11 avril. Le dollar, de son côté, a atteint face au yen son cours le plus haut depuis le mois de février 1994, avant que des déclarations du gouverneur de la Banque du Japon ne le fassent refluer.

TAUX ET DEVISES

LE FRANC et les marchés de taux d'intérêt français ont continué, cette semaine, à bien se comporter. La devise française est montée jusqu'à 3,4017 francs pour un deutschemark, son cours le plus élevé depuis deux ans face à la monnaie allemande. Le rendement de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'est légèrement détendu, passant de 6,62 % vendredi 29 mars à 6,58 % jeudi 4 avril (les places financières étaient fermées vendredi), l'écart de taux d'intérêt à long terme entre la France et l'Allemagne se maintenant pour sa part à moins de 0,2 %.

Enfin, les échéances à court terme ont poursuivi leur reflux. Les taux à trois mois sont revenus à 4,08 % tandis que le niveau de l'argent au jour le jour est repassé sous la barre des 4 % (à 3,94 %), ce qui ne s'était plus produit depuis l'automne 1972.

Les marchés financiers français *restent soutenus par la bonne* orientation du billet vert. Le dollar est monté, mercredi 3 avril, sur la place financière de Tokyo, jusqu'à 108 yens, son cours le plus haut depuis le 11 février 1994 face à la devise nippone. Le billet vert a d'abord bénéficié de la publication de statistiques confirmant le rebond de l'économie américaine. L'indice précurseur, sensé préfigurer l'activité dans les prochains mois, a progressé de 1,3 % au mois *de février aux Etats-Unis. Le* revenu des ménages américains a augmenté de 0,8 % en février tandis que la consommation s'inscrivait en hausse de 1,1 %. Enfin, 140 000 emplois ont été créés au mois de mars.

Au plus haut depuis 2 ans

105 · 100 · 95 · 90 · 85 · 80 · 75

Janv. 1995 | 1996

Source : Bloomberg

Par rapport à son plus bas niveau historique, atteint en avril 1995, le dollar s'est apprécié de 35 % face au yen.

Tous ces indicateurs éloignent la perspective d'un assouplissement de la politique monétaire américaine.

Le dollar a également bénéficié des difficultés persistantes du système bancaire japonais. Vendredi 29 mars, le gouvernement nippon avait annoncé la mise en liquidation de la Taiheiyo Bank, une banque régionale installée à Tokyo. Ce nouvel épisode dans la *crise bancaire japonaise amène les* investisseurs étrangers à redoubler de prudence à l'égard des placements libellés en yens.

En cas de défaillances en chaîne d'établissements financiers au Japon, ils pourraient en effet éprouver de grandes difficultés à recouvrer leurs fonds. De surcroît, la fragilité du système bancaire nippon pourrait inciter la Banque du Japon à maintenir durablement une politique monétaire très accommodante.

Les propos tenus jeudi 3 avril par le gouverneur de la Banque du Japon vont toutefois à l'encontre de ce scénario. Ils ont d'ailleurs entraîné un repli de la monnaie *américaine, qui est repassée jeudi* soir à moins de 107 yens (1,4807 mark et 5,04 francs). Yasuo Matsushita a estimé qu'une hausse des taux d'intérêt est « *naturelle* » en période de reprise économique.

La fermeté du dollar est un élément apaisant pour le marché des devises européennes. Il évite un afflux de capitaux en Allemagne, comme celui observé au début de l'année 1995. Les progrès accomplis dans la construction monétaire européenne (avancée de la reflexion sur le mode de fonctionnement de la future banque centrale ou encore sur la création d'un système permettant de limiter les variations des devises des pays ne faisant pas partie du premier cercle) impressionnent également les opérateurs. Alexandre Lamfalussy, président de l'Institut monétaire européen a estimé qu'« *il est raisonnable de penser qu'il existe une forte probabilité que la phase trois commence le 1er janvier 1999* ».

La Banque du Japon revendique son indépendance

Le gouverneur de la Banque du Japon, Yasuo Matsushita, a réclamé, jeudi 4 avril, un nouveau statut pour l'institut d'émission qu'il dirige. Il souhaite que la loi garantisse l'indépendance de la banque centrale par rapport au gouvernement, à l'image de ce qui existe en Allemagne ou en France. Aujourd'hui, les décisions monétaires sont largement dictées, au Japon, par le pouvoir politique.

***« Puisque l'économie japonaise est de plus en plus conduite par les principes du marché et compte tenu du fait que la globalisation des services financiers va continuer de s'étendre, le risque existe que la loi actuelle soit insuffisante pour maintenir la confiance dans la banque centrale »*, a estimé Yasuo Matsushita.**

Selon certains spécialistes, le gouverneur de la banque centrale nippone cherche à tirer profit de la perte de crédibilité du ministère des finances japonais (MOF), très critiqué pour la façon dont il tente de résoudre la crise bancaire.

« PEAU DE BANANE »

Les investisseurs font le même calcul, ce qui les incite à modifier leurs stratégies de placements : la création de l'euro devenant de *plus en plus probable, le deutsche*mark perd du même coup son statut de monnaie refuge.

Même « *la peau de banane* » glissée jeudi par le gouvernement néerlandais dont le bureau de planification a *exclu* que la France puisse satisfaire les critères de convergence à la date prévue n'a pas ébranlé la conviction des opérateurs.

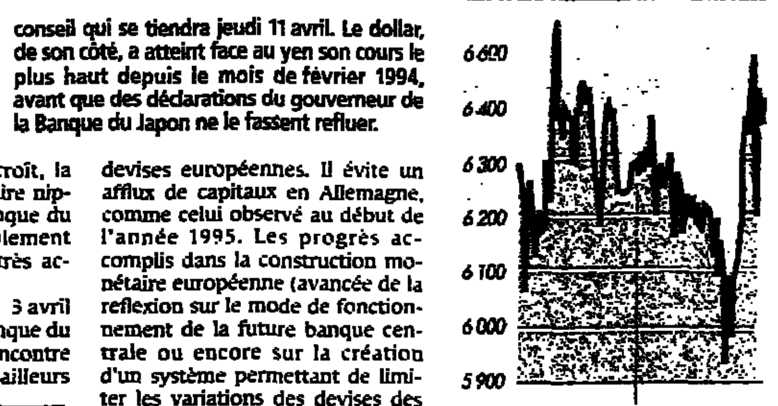
De façon générale, la solidité actuelle des marchés financiers français se vérifie dans leur capacité à résister aux mauvaises nouvelles, comme celle venue de La Haye mais aussi celles de la révision à la baisse des perspectives de croissance pour 1996 (de 2,8 % à 1,3 %) ou encore d'un probable dérapage des comptes sociaux en 1996 (plus de 40 milliards de francs contre 17 milliards initialement prévus).

Compte tenu de cet environnement financier favorable, les opérateurs, mais aussi le pouvoir politique, espérent un geste de l'institut d'émission à l'issue de la prochaine réunion de son conseil *qui se tiendra jeudi 11 avril.* La Banque de France dispose d'une petite marge de manœuvre puisque l'écart entre le taux d'appel d'offres français et le REPO allemand s'établit à 0,5 % (3,80 % pour le premier, 3,30 % pour *le* second). Il s'inscrit toutefois, observe-t-on à la Banque de France, à 0 % en termes réels (hors inflation) : les prix, en glissement annuel, s'établissent à 1,5 % en Allemagne et à 2 % en France. De nombreux économistes contestent la pertinence de cet argument : dès l'automne, le rythme de hausse des prix baissera mécaniquement d'au moins 0,5 % en France en raison de l'élimination, dans son calcul, des deux points de hausse de la TVA décidée l'année dernière par le gouvernement.

Pierre-Antoine Delhommais

MATIÈRES PREMIÈRES

Le retour de l'étain



Source : Bloomberg

SUR LE MARCHÉ des non-ferreux, l'etain n'a pas trop mauvaise mine. Les prix s'établissaient à 6 390 dollars par tonne au comptant jeudi 4 avril sur le London Metal Exchange (LME). Ils s'inscrivaient à 6 150 dollars par tonne il y a un mois et à moins de 5 900 dollars l'an passé.

La bonne tenue de l'économie *américaine n'est pas étrangère à* cette embellie : les commandes de métaux sont gonflées par la reprise et les investissements s'en trouvent stimulés (l'étamage – ferblanc notamment – est la principale utilisation de l'étain). *Le* courtier britannique GNI estime que si les investisseurs spéculatifs se tournent de nouveau vers le métal blanc, c'est qu'ils jugent que sa valeur réelle est sous-évaluée.

Le marché, pourtant, est en équilibre. L'offre mondiale d'étain est estimée, pour 1996, à 202 500 tonnes (contre 192 500 tonnes l'an passé) avec une consommation qui devrait s'établir à 200 000 tonnes (192 000 en 1995). Mais tout dépendra de la position que prendra la Chine : si la centrale chinoise d'exportation de non-ferreux décide de maintenir le niveau de ses exportations à celui de 1995 (43 300 tonnes), l'offre sera excédentaire de près de 5 000 tonnes et pèsera sur le cours moyen du métal blanc.

Certains consultants britan*niques pensent qu'elle ne re*conduira pas ce tonnage. Une telle éventualité pourrait relever les prix jusqu'à 7 000, voire 7 500 dollars. Si, au contraire, Pékin libère ses exportations, l'excédent pourrait *faire baisser les cours moyens* à moins de 6 850 dollars. La consommation intérieure chinoise, estimée à 15 000 tonnes, jouera un rôle important dans le choix du scénario : la demande actuelle en ferblanterie alimentaire connaît une progression en rythme annuel de 40 %, qui devrait se poursuivre, limitant d'autant les exportations.

Tous les acteurs du marché ont donc, pour l'instant, les yeux sur la Chine. De sa décision dépendra le maintien ou non des cours de l'étain.

Carole Petit

Marché international des capitaux : l'attrait des coupons élevés

LE CHOC provoqué par les nouvelles statistiques de l'emploi aux Etats-Unis pourrait différer encore le lancement de nombreux emprunts internationaux qui, *prévus* pour le *mois de mars, ont été ajournés après* Pâques dans l'attente de précisions sur la situation de l'économie américaine.

Maintenant que la reprise se confirme, faisant redouter une poussée de l'inflation outre-Atlantique, il est à craindre que les *marchés, dans leur ensemble, traversent une* période d'instabilité. Mais, une fois la première réaction passée, certains débiteurs ne devraient pas tarder à mettre à profit la remontée des taux d'intérêt qui paraît s'annoncer : ceux dont le crédit est discuté et qui, par conséquent, *doivent* de toute façon offrir des rendements très élevés.

Plus la rémunération de leurs titres se rapprochera de 10 % et plus leurs chances de succès seront grandes, surtout si la durée de leurs opérations est courte.

DE LONGUES FORMALITÉS

Parmi les nombreux candidats de cette catégorie, le plus en vue est CESP, la société d'électricité de Sao Paulo. Celle-ci se fait désirer depuis près d'un an. Au départ, il était question d'une opération de 500 millions de deutschemarks qui aurait été suivie d'une autre, d'un montant équivalent mais libellée en yens.

Les formalités nécessaires ont été parti*culièrement longues, car l'emprunteur* tenait à s'assurer de la garantie du Brésil. Lorsque les autorisations étaient enfin réunies, la société s'est fait dépasser par un autre établissement public de son propre pays, BNDES, la Banque *nationale* de développement économique et social qui, en février, a émis 500 millions de marks d'euro-obligations, pour une durée de cinq ans, en proposant un coupon de 9 %. CESP ne pouvait pas lui faire concurrence et a dû attendre son *tour qui, semble-t-il, est sur le point d'arriver.*

Pour compenser ce retard, CESP pourrait abandonner son projet en yens et ne solliciter le marché international qu'une seule fois cette année pour un montant d'un milliard de marks. Le rendement servi sur ses obligations devrait dépasser d'environ 4 points de pourcentage celui des fonds d'Etat allemands de cinq ans de durée.

Il n'est pas surprenant que CESP ait retenu le mark pour libeller son prochain emprunt. La devise allemande est particulièrement recherchée par les débiteurs qui doivent offrir des rendements importants, parce qu'ils savent qu'ils peuvent compter sur une clientèle très étendue d'investisseurs habitués aux signatures exotiques.

Les épargnants, en particulier, sont très nombreux à répondre à leurs propositions tablant sur un crédit d'impôt qui viendra augmenter leur rémunération.

En Allemagne même, le supplément peut aller jusqu'à 15 % du coupon offert par des emprunteurs brésiliens. Conscients des risques qu'ils prennent, beaucoup de particuliers s'enquièrent régulièrement, auprès de leur banque, des prochaines opérations de ce genre.

En France, où pourtant les avantage fiscaux existent également, les souscripteurs individuels sont rares. Il est difficile de savoir quelle est la part de la prudence dans la réserve que manifestent les épargnants vers les opérations d'Amérique latine.

PREMIER EMPRUNT ESTONIEN

Il se peut tout simplement que leur manque d'intérêt soit dû à l'ignorance dans laquelle les intermédiaires financiers les tiennent, lorsque de nouvelles émissions internationales voient le jour. *Le fait est que la publicité* et l'appel à l'épargne sont interdits pour ce genre de transactions. Dans le cas du Brésil, un investisseur résidant en France peut compter sur un crédit d'impôt allant jusqu'à 20 % du coupon.

Parmi les autres candidats sud-américains, qui figurent au calendrier des emprunts allemands, le Venezuela est attendu pour un montant de l'ordre de 750 millions de marks et une durée de sept ans.

Par ailleurs, Tallinn, la capitale de l'Estonie, s'apprête à émettre son premier emprunt international qui devrait se monter à 60 millions de marks pour une durée moyenne de deux ans.

Christophe Vetter

Wall Street et Paris affichent la plus forte progression depuis le début de l'année

TOKYO	NEW YORK	PARIS	LONDRES	FRANCFORT
↗ + 1,35%	↗ + 1,71%	↗ + 1,48%	↗ + 1,51%	↗ + 0,37%
INDICE NIKKEI	DOW JONES	CAC 40	FT 100	DAX 30

LES GRANDES Bourses internationales ont, dans leur ensemble, gagné *un terrain* appréciable au cours de cette semaine écourtée, ramenée pour toutes les places à quatre séances – à l'exception du Kabuto-Cho – en raison des fêtes pascales. Le plus beau score a été inscrit par Wall Street, qui a battu mercredi un seizième record d'altitude avant de céder quelques fractions en fin de période. La Bourse de Londres s'est sensiblement reprise, tout comme celle de Francfort. Les places de Paris et Tokyo ont continué de rattraper leur retard, la première est au plus haut depuis vingt mois et la deuxième depuis quatre ans.

Dopée par les annonces de fusions, notamment Aetna et US Healthcare pour 8,9 milliards de dollars et de SBC Communications et Pacific Telesis pour 16 milliards de dollars, et la performance du titre d'IBM, la Bourse de New York s'est vivement reprise cette semaine après la période plutôt heurtée qu'elle avait connue huit jours auparavant. L'indice Dow Jones a même *établi un nouveau* record mercredi à 5 689,74 points avant de céder quelques points jeudi en clôture pour finir à 5 682,88 points. Le bilan hebdomadaire reste toutefois largement positif avec un gain de 1,71 % en quatre séances.

Les initiatives ont été réduites non seulement à la veille du week-end pascal, mais également dans l'attente de la publication, vendredi, des chiffres de l'emploi pour mars. Le mois dernier, l'annonce de 705 000 créations d'emplois en février avait relancé les craintes de croissance trop rapide et d'accélération de l'inflation et fait chuter Wall Street et le marché obligataire. Vendredi, le département du travail a annoncé que l'économie américaine avait créé 140 000 emplois en mars, chiffre supérieur aux 60 000 attendus en moyenne par les économistes, mais bien moins que les 624 000 (chiffre révisé) créés en février.

A Paris, l'indice CAC 40, après *avoir battu trois records annuels,* s'est inscrit jeudi en clôture à 2 074,96 points, en hausse de 1,48 % sur son cours de vendredi. Avec cette nouvelle avance, les valeurs françaises affichent désor*mais un gain de 10,84 % depuis le* début de l'année, ce qui place en terme de performance annuelle, la Bourse de Paris immédiatement derrière celle de New York (+ 11,06 %) et devant Francfort (+ 10,71 %), Tokyo (+ 9,20 %) et Londres (+ 1,8 %).

RUMEURS D'OPA

La tendance a été fortement influencée par les rumeurs de restructurations ainsi que par un intérêt, de plus en plus marqué, de la part des investisseurs non résidents, notamment anglo-saxons. Paris retrouve les faveurs des investisseurs : selon les dernières statistiques publiées par la SBF-Bourse de Paris, l'activité a progressé de 36 % sur le premier semestre 1996 par rapport à la même *période de 1995.*

Progression également à la Bourse de Londres où l'indice Footsie a terminé jeudi à son plus haut niveau depuis... un mois à 3 755,60 points. En quatre séances, *le Stock Exchange s'est apprécié* de 1,51 %. A l'image des autres places, le marché a été animé par des rumeurs et des espoirs de fusion et d'OPA. L'agitation a cependant un peu diminué sur les titres *BT* et Cable and Wireless. Les deux principaux groupes de télécommunications britanniques avaient annoncé en fin de semaine dernière qu'ils menaient des négociations exploratoires en vue d'une fusion. Celle-ci n'étant pas considérée comme immédiate, le marché s'est trouvé de nouveaux pôles d'attraction. Le titre Thorn-EMI, sur lequel des rumeurs d'OPA de Sony et Time Warner ont couru, a gagné 126 pence dans la seule journée de mardi, avant de se replier pour achever tout de même la semaine à 1 790 pence contre 1 684 vendre*di dernier !*

La première semaine du nouvel exercice fiscal a donné l'occasion à la Bourse de Tokyo de faire des étincelles : après avoir gagné 3,41 %, il y a une semaine, l'indice *Nikkei a terminé vendredi* à son plus haut niveau depuis le 10 février 1992 à 21 695 points soit un gain hebdomadaire de 1,35 %. Selon les opérateurs, les investisseurs institutionnels japonais ont acheté activement tout comme les étrangers, alors que le marché bruissait d'interrogations sur une hausse du taux d'escompte de la Banque du Japon, le gouverneur de la Banque du Japon, Yasuo Matsushita, ayant déclaré mercredi que des taux d'intérêt à long terme plus élevés étaient « *un phénomène naturel* ». Il n'en fallut pas plus pour déclencher des supputations sur le fait que le taux d'escompte exceptionnellement bas au Japon, à 0,5 %, allait augmenter. Mais ces inquiétudes ont été de courte durée : les investisseurs sont restés acheteurs *dans la perspective de bénéfices* à venir.

La Bourse de Francfort affiche pour sa part la plus faible progression de toutes les places. L'indice DAX des trente valeurs vedettes a *gagné 0,37 % par rapport à la clô*ture du vendredi 29 mars, terminant la semaine jeudi à 2 495,18 points. La banque WestLB estime que le marché stable a été « *soutenu par les données favorables en provenance des Etats-Unis et la baisse des taux d'intérêt partout dans le monde* ». Les transactions sur le marché des actions se sont élevées à 28,45 milliards de deutschemarks contre 46,64 milliards de deutschemarks la semaine précédente. La faiblesse des échanges est imputée à la trêve pascale, les investisseurs voulant profiter au maximum d'un week-end de quatre jours.

F. Bn

AUJOURD'HUI

SPORTS

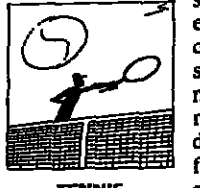
TENNIS La France menait 2-0 contre l'Allemagne, vendredi 5 avril, en quart de finale de la Coupe Davis à Limoges. Cédric Pioline a amené le premier point en battant David Prinosil (6-0, 6-7, 6-4, 6-3). Arnaud Boetsch a ferraillé pendant plus de quatre heures pour dominer Hendrik Dreekmann (4-6, 6-4, 3-6, 7-6, 6-3). ● A PRAGUE, la République tchèque et les Etats-Unis, tenants du titre, étaient à égalité (1-1), comme l'Italie et l'Afrique du Sud. A Calcutta, les Suédois menaient 2-0 devant l'Inde. ● EN L'ABSENCE de Boris Becker, à court de forme, et de Michael Stich, blessé, la France peut espérer accéder en demi-finale de Coupe Davis, ce qu'elle n'avait pas connu depuis sa victoire en 1991. En deux matches victorieux, Arnaud Boetsch et Cédric Pioline se sont révélés comme les chefs de file d'une équipe dont Yannick Noah, son capitaine, se déclare satisfait.

Yannick Noah communique sa hargne à l'équipe de France de Coupe Davis

Cédric Pioline et Arnaud Boetsch ont dû longuement batailler pour gagner les deux premiers sets du quart de finale qui les opposait aux joueurs allemands David Prinosil et Hendrik Dreekmann

LIMOGES
de notre envoyée spéciale

Calé dans sa chaise, Yannick Noah s'efforce de tenir ses jambes croisées. Ses mains sont nouées sur ses genoux et ses dreadlocks ont été sagement ramassés sur sa nuque. Pendant que la foule s'agite et clame, lui veut rester calme. C'est sur son visage que peut d'abord se lire un match. Sa mine se plisse et se froisse, la bouche se tord ou bien sourit. Au changement de côté, il se lève pour s'accroupir près du joueur. Alors, il tient une drôle de conversation. Ses yeux essayant de trouver ceux de son interlocuteur perdu dans le match, il discute, explique, encourage, rassure peut-être. Tout à l'heure, son visage ne suffira plus. Dans un jeu arraché, un set gagné et dans la victoire, c'est tout son corps qui exultera enfin.


TENNIS

Depuis l'automne 1994, Yannick Noah a repris la direction de l'équipe de France de Coupe Davis à la suite de Georges Goven, parti piteux après les successives défaites de la France en quarts de finale contre l'Inde en 1993 et contre la Suède en 1994. Il fut retrouvé en héros. Car, en Coupe Davis, Noah reste l'artisan principal de la victoire finale, en 1991 à Lyon, contre les Etats-Unis. Venu encadrer la formation au début de l'année, quelques mois après sa retraite de joueur, il en devint l'esprit. On l'appela le « sorcier », le mot l'agaça. Lui, il avait seulement galvanisé ses joueurs, ressuscité Henri Leconte et hurlé sur Guy Forget pour que celui-ci se mette dans la peau d'un champion capable de battre Pete Sampras : ce qu'il fit.

De Noah, on sait beaucoup. Une naissance au Cameroun, une rencontre indispensable avec Arthur Ashe, un parcours très athlétique et cette victoire à Roland-Garros, en 1983, qui rendit la France amoureuse. Ce cœur, aussi, énorme, et cette propension à aimer beaucoup. Yannick Noah est habité par les passions. Il y a cette fondation pour les enfants, ce disque rock, ce goût pour la fête ou les Etats-Unis. Et il y a le tennis. Pour lui, il est revenu à la compétition, se baladant, à trente-cinq ans, entre les tournois de vétérans, qu'il survole, et quelques tournois du circuit où il accepte l'invitation et les dollars des organisateurs ravis.

CAMARADE ENTRAÎNEUR

A cause de la Coupe Davis, il s'effaça après la défaite surprise de son équipe, à peine couronnée, en quart de finale contre la Suisse, en mars 1992, à Nîmes. Mais c'est pour elle qu'il est revenu, lorsque la France s'est encore plus enfoncée dans les polémiques de ses revers et de ses doutes. Il apprécie avec amusement sa propre fièvre pour l'épreuve, lui qui, joueur, fut rarement un enragé de la Coupe Davis.

En 1994, Yannick Noah ne se fait pas prier pour reprendre ses galons de capitaine. Il a toujours dit être à la disposition de la fédération française. Entre son départ et son retour, l'homme a peu changé – son sourire reste intact, ses plaisanteries aussi ; le tennis, si. En 1991, il se souvient avoir joué sur l'émotion. Henri Leconte était venu par amitié pour le capitaine et par amour de la Coupe Davis, et Noah avait été un grand frère pour Guy Forget, devenu ensuite quatrième joueur mondial. En 1994, Leconte a vieilli et Forget se remet de sa blessure au genou. L'équipe, à peine guérie des dissensions de 1993, quand Cédric Pioline boudait, a encore du mal à accepter la solidarité et ne comprend pas toujours la communication.

En quelques stages, Noah leur apprend le « fusionnel ». Il leur parle : « *J'essaie de m'adapter aux joueurs*, dit-il. *J'essaie de faire en sorte qu'ils soient bien les uns les autres. Je voudrais que les joueurs mettent leur tennis au service de leur vie. Je me sens plus leur camarade que leur entraîneur. Mais un camarade qui a joué au tennis.* » Il n'en a pas voulu à Arnaud Boetsch de préférer être père en début de saison, bien au contraire. Il apprécie la première victoire de Cédric Pioline en tournoi, à Copenhague, ainsi que son comportement exultant en Coupe Davis : « *Il est métamorphosé*, constate Noah. *Je pense qu'il n'a pas eu le même chemin que nous puisqu'il était en dehors du système fédéral. Nous avons beaucoup à apprendre de lui, comme lui de nous.* »

Vendredi soir, dans la liesse des deux victoires, Yannick Noah s'est tout simplement déclaré heureux. Heureux d'avoir été entendu. A Cédric Pioline, il a insufflé des forces : « *Je lui ai demandé de mieux jouer*, raconte-t-il. *Et il l'a fait. Arnaud ? Il vient de faire un très grand match de Coupe Davis. Je suis satisfait parce que je pense que cette équipe a bien travaillé tout au long de la semaine. Il y a une bonne mentalité, et, cela, c'est fantastique. Maintenant, il faut rester vigilant.* »

Ce soir, il est fier de son équipe, du tour agréable et courageux que les choses ont pris : « *Bien sûr, ils jouent pour eux, mais ils jouent aussi pour les autres. C'est formidable de voir Guy Forget qui se réjouit, encourage et félicite alors qu'il n'a pas été sélectionné en simple quand il pouvait l'être.* » Pour l'heure, Yannick Noah ne veut pas parler de la suite. A force d'avoir été coincé sur une chaise à regarder Pioline peiner et Boetsch souffrir, il a la bougeotte. Après neuf sets, plus de sept heures de jeu, Yannick Noah a aussi gagné.

Bénédicte Mathieu

Les maîtres du suspense

LIMOGES
de notre envoyée spéciale

Cédric Pioline a fait son échauffement avec le blouson de l'équipe de France sur le dos. Dans l'équipe, désormais, il se sent bien. Il a souri après sa victoire contre David Prinosil, et il s'est même laissé aller à des facéties : « *Oui, j'avais des crampes. C'est très excitant de se faire masser les jambes par Yannick Noah sur le bord d'un court.* »

Premier à pénétrer dans le palais Beaublanc chauffé à bloc, le numéro deux français avait le devoir de rester calme et, bien sûr, de gagner pour que l'équipe de France puisse entamer la journée et le quart de finale contre l'Allemagne sereinement. En l'absence de Boris Becker, forfait et seulement supporteur de son équipe, les Français se sont pris à rêver. Très vite, Cédric Pioline s'impose en patron face à David Prinosil manifestement intimidé par l'enjeu. De son revers toujours fuselé, le Français étouffe l'Allemand pour remporter le premier set 6-0 en moins d'une demi-heure.

La terre battue est un terrain de rebuffades. L'Allemand monte à la volée et bluffe, parfois. Pioline s'empêtre : « *Je me suis pris à son propre jeu et je me suis laissé embarquer jusqu'au tie-break, que j'ai perdu pour la même raison*, estime-t-il. *Mais je ne me suis jamais dit que l'Allemagne allait mener un à zéro. Si je suis toujours solide en Coupe Davis, c'est parce que c'est, en général, l'une de mes qualités. Dans l'équipe, les joueurs savent qu'ils peuvent compter sur moi.* »

TÉNACITÉ

La victoire aurait pu décontracter Arnaud Boetsch et l'aider à rentrer dans le match. Or, il gagne le deuxième set par chance, mais n'entre véritablement dans la partie qu'au quatrième, qu'il emporte, avec détermination, au tie-break : « *Il me pilonnait, c'était un monstre*, raconte Boetsch. *Il m'a fallu peut-être trois heures pour arriver à trouver mon rythme.* » Demi-finaliste à Key Biscayne, il y a une semaine, Arnaud Boetsch a encore une fois impressionné par sa ténacité. A Casablanca, lors de la rencontre de barrage de Coupe Davis contre le Maroc, il avait fait sensation en battant Younes El Aynaoui en cinq sets torrides. Vendredi, Arnaud Boetsch s'est fait puissant, culotté, en tournant autour de son coup droit pour rendre la frappe plus lourde et définitive. Après quatre heures et deux minutes de jeu, un premier set perdu, un quatrième arraché à la volonté, le dernier expédié devant un public fou, il a dit : « *L'énergie, on la trouve pour tous les copains de l'équipe.* »

B. M.

La billetterie du football passe de l'ère du guichet à celle de l'ordinateur

DIVINE surprise. La finale de la Coupe de la Ligue de football entre Metz et Lyon, samedi 6 avril, a rempli le Parc des princes. Dès sa deuxième édition, la nouvelle compétition mise en place par la Ligue nationale de football (LNF) suscite un engouement inattendu. Les clubs de supporteurs des deux équipes ont été assaillis de demandes excédant largement le contingent de places qu'ils s'étaient vu allouer. La ferveur populaire a dépassé la capacité du Parc des princes et plus encore les espérances des organisateurs. La LNF avait en effet envisagé, à l'origine, d'utiliser le Stade Michel d'Ornano, à Caen, jugeant ses 25 000 places amplement suffisantes. Très vite, la Ligue s'est aperçue de son erreur de jauge et a transféré l'événement dans la capitale. Joué à guichets fermés, le match a donc fait recette, à tous points de vue.

A force de se focaliser sur la surenchère des télévisions pour la retransmission des matches, d'égrener les dizaines de millions de francs mis sur la table par les commanditaires ou les collectivités locales, on avait fini par oublier ces spectateurs sans prétention qui déposent leur modeste écot au guichet. Pourtant, les recettes de billetterie constituent encore bien plus qu'un simple appoint. Le Paris SG les estime sur une saison à 80 millions de francs, soit près d'un tiers de son budget. Lors de la saison 1994/1995, 7 042 571 spectateurs, record absolu, ont assisté aux rencontres de première et deuxième divisions nationales. Cette année, malgré un hiver contrariant, la réussite échevelée du football hexagonal en Europe et les rebondissements du championnat de France devraient permettre de rééditer cette performance.

La billetterie n'échappe pas au vent de modernisation du football hexagonal. Doucement mais sûrement, l'ordinateur détrône la « guitoune » à l'entrée des stades. L'âge informatique permet de multiplier les points de vente, de les rapprocher de la clientèle et de réduire les files d'attente. Le Paris SG, fort de ses 33 000 spectateurs de moyenne, a pris une longueur d'avance sur la concurrence. Datasport, qui gère la billetterie du club ainsi que celle de la Fédération française de football (équipe de France, Coupe de France), affirme pouvoir vendre 12 000 billets en deux heures quel que soit le stade, grâce à ses 28 terminaux. De 90 % en 1992, la vente au guichet du stade est aujourd'hui passée à 10 % à peine.

PRÉVENIR LES FRAUDES

En 1993, la Ligue a adopté son propre système, baptisé Ticket Foot, plus rudimentaire. Dix-sept clubs de D1 et D2 y ont déjà souscrit. Les autres en sont encore à l'âge du guichetier. Hors du PSG qui argue de son antériorité, la LNF souhaiterait contrôler le développement informatique du reste des équipes professionnelles. Elle invoque la nécessité de surveiller les éventuels dérapages et trafics en tous genres pour justifier ce qui ressemble fort à une volonté centralisatrice. D'où le procès que Datasport a intenté à la Ligue devant le Conseil de la concurrence et les tribunaux. Le délibéré devrait être rendu le 16 avril. Mais, quelle qu'en soit l'issue, il est peu probable que des présidents de clubs osent se dissocier du reste de la corporation et rejoindre l'écurie Datasport.

Si le secteur attire tant les convoitises, c'est qu'il s'avère un marché rentable et en pleine expansion. La dîme prélevée par l'organisme émetteur peut constituer, au bout du compte, un joli pactole. Et ce, même si les coûts de fabrication sont de plus en plus élevés en raison de l'habileté grandissante des imitateurs indélicats. Les sobres contremarques d'antan sont devenues aujourd'hui des objets d'art sophistiqués, assortis parfois d'hologrammes. Datasport les fait imprimer aux Etats-Unis ou en Grande-Bretagne et les achemine en France par convoi gardé. Ticket Foot prend à peine moins de précaution.

Mais les risques de triche, et notamment de double-billetterie, ne sont pas pour autant éliminés. L'ordinateur n'a pas résolu cet épineux problème. Tout informaticien astucieux doté de complices dans les enceintes sportives peut parvenir à enfreindre la loi. L'informatique évite simplement les histoires truculentes qui circulaient auparavant. La plus connue est celle de ces dirigeants qui, pour leur stade de 50 000 places, avaient demandé à un imprimeur de fabriquer quelques poignées de faux billets supplémentaires. Le faussaire candide les avaient numérotés 50 001, 50 002, 50 003...

Benoît Hopquin

■ **BOXE : Christophe Mendy s'est qualifié pour la finale** de la catégorie des poids lourds des championnats d'Europe de boxe amateurs, vendredi 5 avril à Vejle (Danemark), en battant nettement aux points le Suédois Kwamena Turkson. Il affrontera en finale, dimanche 7 avril, le vice-champion du monde allemand Luan Krasniki. – *(AFP.)*

■ **NATATION : le Toulousain Vladimir Latocha a battu**, vendredi 5 avril, à Dunkerque, le record de France du 100 mètres brasse en 1 min 02 s 30, lors des championnats de France. L'ancien record (1 min 02 s 39) était détenu par Stéphane Vossart depuis le 26 juillet 1992 à Barcelone.

RÉSULTATS

FOOTBALL

Championnat de France D1	
Matches en retard	
Montpellier-Guingamp	2-1
Bastia-Rennes	0-0
Championnat de France D2	
Nancy-Caen	3-0
Epinal-Sochaux	0-0
Laval-Alès	1-0

TENNIS

Coupe Davis	
Groupe mondial	
France-Allemagne	2-0
République tchèque-Etats-Unis	1-1
Inde-Suède	0-2
Italie-Afrique du Sud	1-1

COMMUNICATION

TF 1 est toujours surpassée en audience par France 3 malgré un nouveau jeu télévisé entre 19 heures et 20 heures

LA LUTTE entre chaînes pour capter l'attention des téléspectateurs entre 19 heures et 20 h 30, moment stratégique compte tenu des investissements publicitaires, continue d'animer le paysage audiovisuel. Dominatrice entre 20 heures et 20 h 30 avec le journal, présenté à nouveau depuis le 1er avril par Patrick Poivre d'Arvor, TF 1 doit céder le pas devant le « 19-20 » de France 3.

Avec cette tranche d'information, la Trois est devenue la chaîne préférée des Français. Elle est parvenue à bousculer les habitudes en avançant l'heure d'écoute des téléspectateurs, traditionnellement concentrés sur le 20 heures (*Le Monde* du 1er novembre 1995). Malgré le lancement par TF 1, lundi 25 mars, du jeu « L'or à l'appel », animé par Lagaf, le « 19-20 » conserve son rang de premier avec 5,8 millions de téléspectateurs et 26,6 % de parts de marché (PDM) pour la partie consacrée aux actualités régionales et 4,7 millions d'amateurs pour celle dédiée aux informations nationales.

En tête le jour de son lancement, avec 6 millions de téléspectateurs, « L'or à l'appel », proposé chaque soir à partir de 19 h 05, n'a cessé ensuite de fléchir pour en rassembler 4,4 millions jeudi 4 avril et obtenir 28,3 % de PDM. Sur France 2, « Studio Gabriel », présenté par Michel Drucker, n'affiche pas une meilleure forme. Toujours le 4 avril, le divertissement de la chaîne publique a retenu 3,7 millions de téléspectateurs pour 21,9 % de PDM.

En dépit de cette orientation à la baisse, « L'or à l'appel » présente, selon Étienne Mougeotte, vice-président de TF 1, un bilan « *très positif* ». Dans un entretien publié dans *Le Figaro* du vendredi 5 avril, Étienne Mougeotte n'envisage pas d'interrompre « *une émission qui marche* ». « *Ce serait masochiste* », ajoute le vice-président de la Une, qui remarque que le jeu présenté par Lagaf a doublé l'audience obtenue en son temps par « Les Niouzes » en septembre 1995. Ce divertissement animé par Laurent Ruquier avait été retiré de l'antenne après une semaine de diffusion.

Toutefois, TF 1 annonce une modification de l'agencement des émissions qui précèdent le jeu. Ainsi, « Vidéo gag », divertissement diffusé de 18 heures à 19 heures, devra céder la place à la série « Sydney Police ». Un remaniement destiné à « *faire progresser* » le jeu présenté par Lagaf « *en facilitant son début* », annonce Étienne Mougeotte.

Échaudée par l'échec des « Niouzes », TF 1 s'était montrée prudente avant le lancement de « L'or à l'appel ». Ainsi, les tarifs de l'écran publicitaire placé pendant le jeu ont été revus à la baisse avant même sa première diffusion. Commercialisés auparavant 200 000 francs les 30 secondes, les spots ont été proposés à 160 000 francs lors des deux premières semaines. Ils seront vendus 180 000 francs du 8 au 30 avril.

L'autre objectif fixé par TF 1 au jeu de Lagaf sera de regagner « *un public plus âgé* ». Aujourd'hui, les plus de 50 ans préfèrent France 3. Au point d'affecter l'audience du journal de 20 heures de TF 1. Malgré le retour de Patrick Poivre d'Arvor, le 20 heures a plafonné, jeudi 4 avril, à 35,8 % de PDM. Toutefois devant le journal de France 2 (19 % de PDM).

Guy Dutheil

★ **Lire l'enquête sur les jeux télévisés dans notre cahier « Télévision, Radio, Multimédia ».**

« Paris Nord-Est », un nouveau quotidien pour la capitale

UN QUOTIDIEN LOCAL de seize pages, petit format, doit naître à Paris, mardi 16 avril. Tiré à 15 000 exemplaires, vendu 2 francs, ce quotidien baptisé *Paris Nord-Est* sera diffusé sur cinq arrondissements du nord et de l'est de la capitale (10e, 11e, 18e, 19e et 20e arrondissements). Ceux-ci n'auraient pas « *été choisis en fonction de leur étiquette politique* [ces arrondissements ont basculé à gauche lors des dernières élections municipales], *mais selon leur caractère populaire et la demande d'informations qui en émane* », explique le rédacteur en chef, Stéphane Michel, ancien de *La Dépêche du Midi* (Toulouse).
Le quotidien comprendra des dossiers d'actualités intéressant les Parisiens, mais aussi des informations pratiques (cinémas, rencontres sportives, pharmacies de garde, etc.) et locales, les nouvelles nationales et internationales faisant l'objet d'un traitement bref. *Paris Nord-Est* a été créé à l'initiative d'un ancien journaliste du *Courrier Picard*, Pierre Glory et sera réalisé par une quinzaine de personnes.

■ **RADIO : le Forum RMC-*L'Express*** devient le Forum RMC-*Le Figaro* après la décision de l'hebdomadaire d'interrompre sa collaboration avec la station monégasque pour l'émission politique diffusée le jeudi. Selon la nouvelle direction de *L'Express*, l'association avec RMC « *n'a pas apporté toutes ses promesses* ». Sylvie Pierre-Brossolette, rédactrice en chef adjointe de l'hebdomadaire et animatrice du Forum, pourrait quitter le journal du groupe CEP-Communication (*Le Monde* du 6 avril).

هكذا من الاصل

Toutes griffes dehors

Signes de reconnaissance ou marques de fabrique, voici l'époque du client porte-enseigne



DESSINS AURORE DE LA MORINERIE

IL N'EST GUÈRE de partie du vêtement qui échappe depuis quelques années au « badge ». Le consommateur est réduit, volontairement ou non, à la condition de porte-enseigne. Enfiler un tee-shirt blanc ou noir uni friserait à présent presque le ridicule. A l'origine de ces pratiques, l'habitude prise par certains grands couturiers dans les années 50 de rendre visible la « griffe », de faire passer l'étiquette de l'intérieur à l'extérieur du vêtement, ou de faire dessiner leurs initiales, en lettres dorées, sur les objets de maroquinerie.

« C'était une façon ostentatoire de revendiquer la propriété de leurs créations, et en même temps pour le porteur de s'inscrire dans l'univers du luxe », explique Lydia Kamitsis, du Musée de la mode et du textile. *« Porter la griffe était le signe distinctif de la bourgeoisie. Le prestige qui était associé à la haute couture permettait de vendre un certain nombre de produits. »*

> Cette pratique peut s'assimiler à une sorte de tatouage, fort en vogue aujourd'hui chez les jeunes

« La griffe est faite pour vendre », précise Anne Monjaret, ethnologue. Une petite révolution à l'époque, car il était plutôt vulgaire d'afficher ainsi son fournisseur. Mais dans le même temps, le créateur accédait au statut supérieur de grand couturier. Avant de devenir aujourd'hui ces monstres sacrés ou ces « gourous » devant lesquels la prosternation s'impose.

La démocratisation de la mode n'a pas fait disparaître notre souci d'ostentation. *« Tout le monde peut porter du Chanel. Il y a eu tellement de contrefaçons. Où se trouve maintenant le signe distinctif ? »*, s'interroge Anne Monjaret. *« Nous sommes dans une époque où les codes d'identification sont brouillés*, poursuit Lydia Kamitsis. *Il n'est pas évident de distinguer par l'habillement un professeur d'université d'un simple manœuvre. L'un peut porter un jean, l'autre économiser pour s'acheter un costume de chez Armani. Rien ne l'interdit. Une casquette, ou un tee-shirt griffé, c'est une façon de réintroduire, mais en la distribuant autrement, de la distinction. »* Une reconnaissance en quelque sorte.

Un grand nombre de fabricants, à la suite des couturiers, ont repris la méthode, « siglant » leurs moindres produits. Notamment dans le secteur du vêtement sportif, un domaine en pleine expansion. La marque est utilisée alors à des fins commerciales, tout en faisant appel à des *« valeurs sportives, masculines, dans des disciplines qui conservent une image « sélect », comme le tennis »*, remarque Anne Monjaret.

« Les jeunes se sont approprié les vêtements de sport comme des vêtements de ville. Et les marques ont récupéré cette appropriation », souligne Réjane Bargiel, conservateur du Musée de la publicité. Y compris les fabricants les plus inattendus, n'ayant rien à voir avec la mode, comme les marques de tabac qui ont eu l'astuce, parce qu'elles sentaient venir la loi sur l'interdiction de la publicité, de développer des produits « dérivés » avant que le couperet ne tombe. Ainsi certaines marques de tabac se sont lancées dans la création de vêtement sportif.

Cette pratique peut s'assimiler à une sorte de tatouage, pratique fort en vogue aujourd'hui chez les jeunes. Exprimant leur mal-être ? *« Ce n'est pas le moyen de combler un manque, c'est plutôt une façon d'avoir quelque chose de plus en commun »*, estime Réjane Bargiel. Un moyen d'appartenir à son époque. Mais les modes se succèdent rapidement. *« Si l'on n'a pas le bon tee-shirt, ou les baskets adéquats, on se retrouve vite hors du groupe »*, ajoute-t-elle.

Notre société fonctionne par signes. Autrefois la marque était un gage de qualité, une façon de se protéger. Aujourd'hui tout doit être identifié. Les logos pullulent. Cette avalanche de repères fait parfois que l'on aboutit au résultat inverse de celui recherché, au point que *« l'identité se perd complètement »*, dit encore Réjane Bargiel.

L'homme badgé serait-il à la recherche d'une nouvelle authenticité ? *« Avec Coca-Cola il y a une idée de citoyenneté planétaire qui est développée*, reconnaît-elle. *A la fois on cherche à s'individualiser par rapport au groupe rival, mais en même temps il y a le désir de se fondre dans une masse. »* Et de participer à cette uniformisation du monde, que la publicité nous présente comme le jardin des délices.

Dans l'art de se vêtir aujourd'hui, l'élégance et la distinction ne sont plus le premier but recherché. Il fut un temps où, à cause du péché d'Adam, le vêtement fut *« le signe tangible de la chute, la marque de l'infâmie de l'homme »*. Le vêtement permet plus banalement de se maintenir dans la communauté humaine, de ne pas en être exclu, tout en entretenant l'illusion. Témoin cette ruée sur les tee-shirts des universités américaines, *« une façon magique de s'agréger à un groupe auquel, on le sait fort bien, on n'appartiendra jamais »*, constate Lydia Kamitsis.

Voici enfin le vêtement comme objet-souvenir. Le tee-shirt, siglé spécialement pour la manifestation, est devenu un support inattendu de mémoire, jusque dans les plus austères colloques, où il figure à présent à côté de la clef de la chambre de l'hôtel et de la pile des communications savantes.

Entre l'homme-sandwich d'il y a vingt ans arpentant les trottoirs, et l'homme-badgé sortant de sa voiture de course à l'arrivée d'un grand prix, quelle différence en somme si ce n'est l'épaisseur des contrats ? L'homme se vend toujours aussi bien. *« Les publicitaires récupèrent tout. Si l'air du temps était mystique, la publicité le deviendrait »*, rappelle Réjane Bargiel.

Régis Guyotat

Cendriers de rêve

Pas de fumée sans feu, pas de cendrier sans cigarette. Pour lutter contre la disparition sociale programmée de l'objet de leur industrie, fabricants et marchands, qu'ils aient ou non un monopole, ne laissent pas passer une occasion de faire parler de leur activité par des moyens détournés. Le mécénat culturel est appelé en renfort, les musées annexés comme bureaux de tabac temporaires, et les artistes mis à contribution. Après la dissertation graphique sur le thème « Nouvelles Gitanes blondes » au Centre Georges-Pompidou, qui affichait les recherches de vingt créateurs internationaux sur l'emballage (*Le Monde* du 4-5 février), c'est le Musée des arts décoratifs qui expose, au Pavillon de Marsan, une collection de cendriers commandés par une entreprise suédoise.

Blend, un fabricant de cigarettes, a demandé à huit designers et architectes connus pour leur travail sur les formes de la vie quotidienne de travailler sur le sujet.

Toutes les questions sont bonnes à poser : pourquoi pas le cendrier, objet usuel dont la fonction pratique est simple et la symbolique, ouverte à toutes les interprétations ? Comme en témoigne la palette de projets présentés là, dans de précieuses vitrines, elles-mêmes rassemblées dans une sorte de container, un cylindre long et blanc où pénètre le visiteur. Libre à lui de reconnaître – ou pas – qu'il s'agit peut-être d'une représentation agrandie de ce qu'on ne veut pas nommer.

Ces prototypes ont pour vocation d'être fabriqués et mis sur le marché (en France, à partir du mois de septembre). Même si certains modèles sont destinés à une production en série, d'autres, par leur prix, rejoindront le camp des collectionneurs. Mais déjà, en soi, la sélection d'auteurs due à Torbjörn Berner est intéressante, car elle offre un panorama exact des tendances actuelles. Entre ses deux pôles nettement affirmés, purisme et baroquisme.

Poser une cigarette sur le bord d'une coupe, en recueillir les cendres, cacher – ou pas – les épaves abandonnées aux yeux du « *coupable* » et de ses proches, voilà le programme de base.

Les puristes répondent avec des lignes minimales, en métal (aluminium ou acier anthracite pour le Japonais Tooshiyuki Kita), en faïence (blanc fantôme pour le Britannique Jasper Morrison), en cristal (de couleur pour l'Australien Marc Newson), en opaline (pour le Suédois Love Arben).

Les Italiens, choisis parmi les vétérans, ont brodé sur leurs thèmes favoris : Ettore Sottsass propose un « *monument* » de marbre, à base de cercle et de carré imbriqués ; Aldo Rossi construit une boîte à tiroir, solidement cubique, noire et bleue ou rouge, qui rappelle les anciens moulins à café. Mais celle-ci est surtout une déclinaison des obsessions formelles de l'architecte milanais, qui dessine immeubles et cafetières avec le même chapeau conique et pointu.

La palme de l'originalité revient aux Français.

Côté baroque, Elizabeth Garouste et Mattia Bonetti ont signé une extravagance à la façon des bonbonnières en porcelaine du XVIIIe siècle, avec figure féminine et couvercle en dos de tortue.

Côté puriste, Andrée Putman s'est souvenue d'une soirée où elle s'était brûlé les doigts en attendant trop longtemps un cendrier qui ne viendrait pas dans cet appartement new-yorkais qui ne comportait plus cet ustensile condamné et oublié : elle a conçu un « portable ». Une boîte ronde comme celle des Cachou, en titane, avec fermoir, précieuse et plate, qu'on pourrait glisser dans une poche et emporter avec soi. Au cas où.

M. Ch.

★ « Blend Collection, projet pour un cendrier ». Exposition au Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli, 75001 Paris, de 12 h 30 à 18 heures, sauf lundi et mardi. Jusqu'au 14 avril.

LIEU

Rouen sans colombages

SUR LA FAÇADE du palais de justice de Rouen, des impacts de balles et d'éclats d'obus témoignent des orages de feu que la ville a subis. Comme un rescapé, le centre de la cité en a conservé les marques, des cicatrices nombreuses et cette allure bancale de certaines rues où les différentes époques de l'urbanisme et de la reconstruction se succèdent sans toujours s'harmoniser. Mais, là où les années 50 croyaient pouvoir se contenter de mettre un toit en pente pour faire « régional », des recherches plus ambitieuses ont donné à la capitale normande quelques morceaux d'architecture.

Après l'église de Louis Arretche, sur la place du Vieux-Marché, la modernité s'est logée plus récemment sous le compas précis et attentif de Pierre Riboulet dans le quartier du palais de justice avec un ensemble de magasins, de bureaux et de logements, autour d'une place haute. Là où il y avait un parking à voitures en béton, que personne ne regrette, et un passage devenu avec le temps marché aux fleurs, a été créé un ensemble vivant autour d'un grand cloître lumineux.

Si le projet « Espace du Palais » a pu figurer un moment dans le débat électoral quand il s'agissait, pour la gauche, de conquérir la mairie, la qualité architecturale de la réalisation fait aujourd'hui l'unanimité. La présence d'une bibliothèque municipale, face au lycée, d'une brasserie qui anime l'espace intérieur, le succès remporté par les logements, ne compensent certes pas les espoirs déçus de certains commerçants – le fleuriste, qui avait sans doute vu un peu grand – ou la difficulté de louer tous les bureaux. Conjoncture, conjoncture...

Dans la fabrique des villes, l'un des matériaux essentiels c'est le temps. Le temps qui passe, la vie qui va, les transformations subreptices, les habitudes qui s'installent. Brutalisé, bousculé, ou ignoré, le temps se retire du jeu : temps arrêté de la guerre, ou celui, féroce aussi, qui manque dans les quartiers bâtis trop vite, à partir de rien.

JEU DES VOLUMES

Créer une place, un lieu de vie vraiment « urbain » dans une ville nouvelle relève du pari et du rêve. Dans la ville ancienne, pourtant, rien n'est gagné d'avance. Construire avec son époque en accordant aux siècles vénérables l'attention qu'ils méritent, retrouver des itinéraires et ouvrir de nouveaux cheminements : l'architecture n'est pas seulement affaire de façades.

Ici, elles sont blanches, dessinées jusqu'à la pointe du crayon, selon une sorte de gothique d'aujourd'hui. Une rhapsodie de verticales rapprochées qui dialogue sans compromission – et sans colombages – avec l'ambiance médiévale de cette ville qui s'est d'autant plus attachée à ses souvenirs d'architecture qu'elle avait failli les perdre.

On connaît de Pierre Riboulet le soin qu'il porte à mettre son architecture en relation avec la ville, comme il a pu le faire dans un site difficile, proche du boulevard périphérique, avec l'hôpital pour enfants Robert-Debré, dans le 20e arrondissement de Paris. Architecte exigeant qui dessine, et qui redessine s'il le faut, pour mettre son tracé en accord avec sa morale de civilité urbaine.

D'expression franchement contemporaine, l'espace créé retient aussi certains principes de composition urbaine que les époques antérieures au classicisme avaient pratiquée : ainsi, plusieurs entrées obliques, diagonales, latérales, incitent à entrer sur la place, ou dans le centre commercial, comme on le fait sur les grand-places des cités du Nord, et disparaissent visuellement une fois qu'on est à l'intérieur.

De même, le jeu des volumes n'est jamais simplifié, et la rue de la Poterne, par exemple, a un tracé double, rectiligne pour reprendre le côté du rectangle qu'elle borde, et amplement galbé pour répondre à l'engagement qui la mène vers le palais de justice. Synthèse des formes qui vaut pour durer et répondre à des attentes invisibles.

Michel Champenois

★ « Espace du Palais » : en semaine, ouvert de 10 heures à 20 heures.

Températures matinales encore fraîches

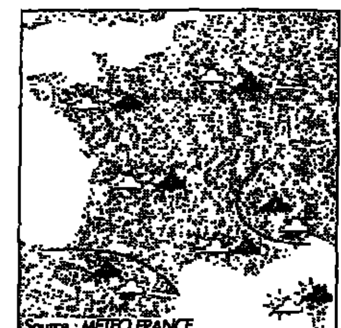
PENDANT les deux prochains jours, les pressions vont se renforcer sur notre pays. La situation sera *calme* sur l'ensemble de la France avec des températures plutot fraîches le matin.

Dimanche matin, c'est sur le Nord-Pas-de-Calais, la Picardie, l'Ile-de-France, la Normandie, le Centre, les pays de Loire et le Poitou-Charentes que les nuages bas seront les plus nombreux. Ailleurs, le soleil brillera après la dissipation des brouillards matinaux surtout dans le Nord-Est. et dans les régions Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées. Les régions méridionales de l'*Aquitaine* à la *Côte d'Azur* auront un ciel voilé. Les Alpes et les Pyrénées auront davantage de nuages.

L'après-midi, le soleil fera de belles *apparitions* du Nord-Pas-de-Calais aux pays de Loire et au Poitou-Charentes. Des cumulus se développeront sur le Nord-Est et surtout sur les Pyrénées et les *Alpes où ils pourront donner* des averses. Une tramontane modérée se lèvera sur le Languedoc-Roussillon.

Les températures matinales seront douces *entre 4 et 7 degrés* dans les régions méridionales et dans les régions proches des côtes de la Manche. Ailleurs, elles seront plus fraîches entre 4 et 7 degrés. L'après-midi, le thermomètre indiquera 10 à 13 degrés du Nord-Pas-de-Calais à la Bretagne et 13 à 20 degrés ailleurs du nord au sud du pays.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



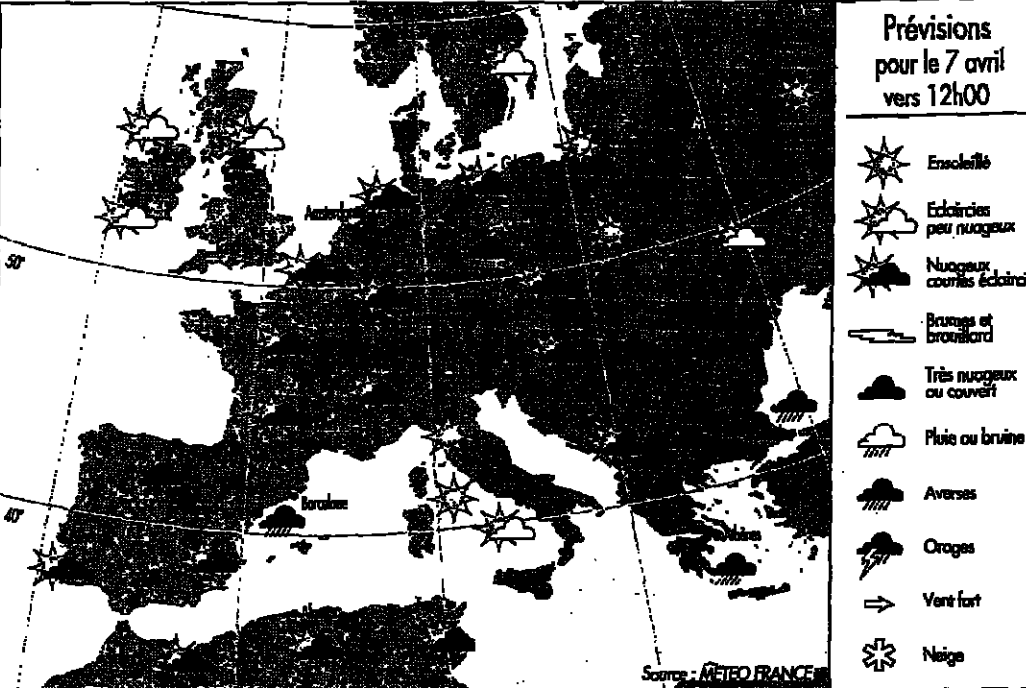
Prévisions pour le 7 avril vers 12h00

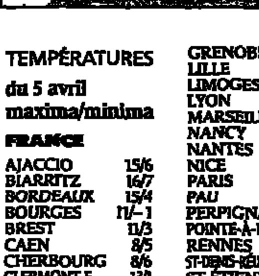
La qualité de l'air

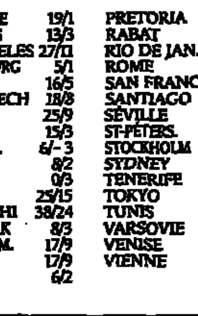
Indice de pollution

en agglomération parisienne

Moyen · Assez bon · Bon · Très bon · Excellent



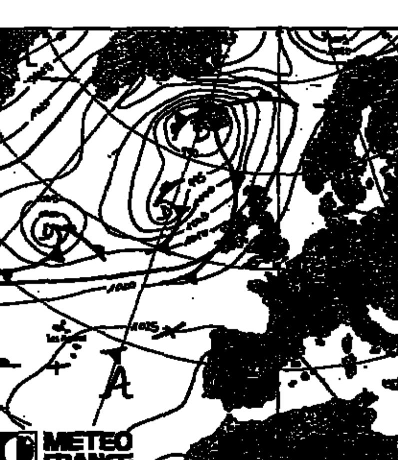


TEMPÉRATURES du 5 avril maxima/minima

		GRENOBLE	17/2	TOURS	8/–1	CHICAGO	2/–4	LISBONNE	19/1	PRETORIA	15/11
		LILLE	13/6	**ÉTRANGER**		COPENHAGUE	11/1	LONDRES	13/3	RABAT	19/11
		LIMOGES	15/1			DAKAR	26/19	LOS ANGELES	27/11	RIO DE JAN.	29/22
		LYON	14/2	ALGER	19/12	DUBAI	28/17	LUXEMBOURG	5/1	ROME	15/3
		MARSEILLE	16/6	AMSTERDAM	13/4	DUBLIN	11/1	MADRID	16/5	SAN FRANC.	16/9
		NANCY	6/–4	ATHÈNES	17/12	FRANCFORT	8/5	MARRAKECH	18/8	SANTIAGO	17/6
FRANCE		NANTES	9/1	BANGKOK	36/26	GENÈVE	11/–1	MEXICO	25/9	SÉVILLE	24/10
AJACCIO	15/6	NICE	16/9	BARCELONE	15/10	HANOÏ	20/18	MILAN	15/3	ST-PÉTERS.	12/–2
BIARRITZ	16/7	PARIS	8/3	BELGRADE	11/6	HELSINKI	0/–5	MONTRÉAL	6/–3	STOCKHOLM	11/–3
BORDEAUX	15/4	PAU	19/5	BERLIN	7/5	HONGKONG	17/17	MOSCOU	8/2	SYDNEY	24/15
BOURGES	11/–1	PERPIGNAN	13/5	BOMBAY	32/23	ISTANBUL	7/5	MUNICH	0/3	TENERIFE	23/18
BREST	11/3	POINTE-À-PIT.	31/22	BRASILIA	29/18	JAKARTA	32/24	NAIROBI	25/15	TOKYO	14/6
CAEN	8/5	RENNES	10/4	BRUXELLES	11/5	JÉRUSALEM	–/–	NEW DELHI	38/24	TUNIS	18/13
CHERBOURG	8/6	ST-DENIS-RÉUNION	30/21	BUCAREST	17/6	KIEV	12/1	NEW YORK	8/3	VARSOVIE	12/1
CLERMONT-F.	13/1	ST-ÉTIENNE	15/2	BUDAPEST	18/7	KINSHASA	31/22	PALMA DE M.	17/9	VENISE	15/6
DIJON	12/–2	STRASBOURG	7/–3	BUENOS AIRES	25/19	LE CAIRE	29/13	PÉKIN	17/9	VIENNE	8/4
FORT-DE-FR.	30/22	TOULOUSE	16/5	CARACAS	–/–	LIMA	25/17	PRAGUE	6/2		

Situation le 6 avril, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 8 avril, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

« A voté »

LA LOI ÉLECTORALE votée ce matin ne sera pas soumise aux électeurs en même temps que le texte de la Constitution, qui se trouve encore dans les limbes. Il n'eût cependant pas été inutile de permettre au peuple souverain d'exprimer son opinion sur la méthode qui lui est proposée pour choisir ses représentants, et peut-être aussi de lui permettre de comprendre un mécanisme passablement compliqué.

Il est vrai que l'opération qui lui est demandée est, en ce qui le concerne, très simple : prendre une liste, plier ce bulletin et le glisser dans l'urne : « *A voté* », dira le président du bureau. Après quoi, la conscience satisfaite, le pauvre souverain se retirera à son foyer.

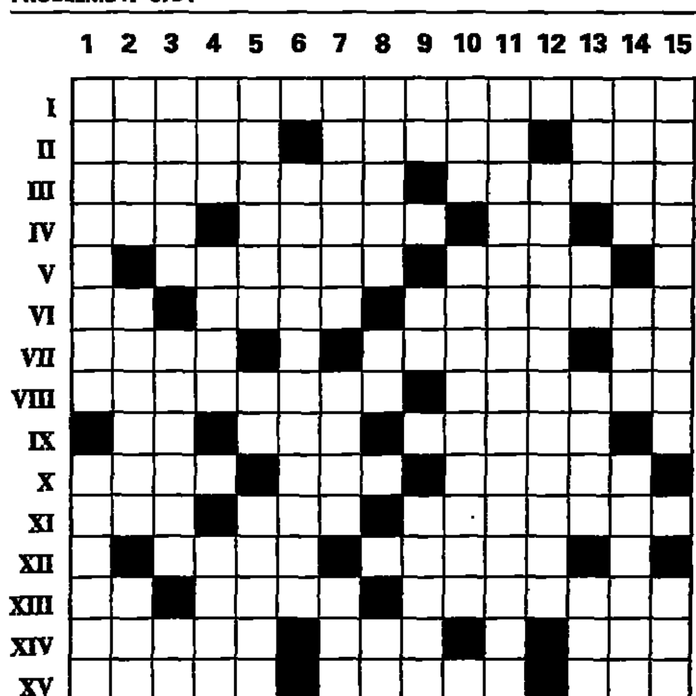
Il n'est pas exagéré de dire que le système électoral est un casse-tête *chinois*. Les électeurs pourraient fort bien en être rebutés et préférer, dès lors, rester tranquillement chez eux pour ne pas aggraver la tâche de calculateurs qui leur apparaîtraient peut-être comme des danseurs. C'est le mot de Figaro qui leur reviendra à la mémoire, et ce mot, si l'on y réfléchit, est assez redoutable. Les abstentionnistes auront tort cependant. La résignation, l'indifférence, sont pires que tout. On aggrave le mal en croyant qu'on ne peut l'éviter.

Mais, en somme, même avec une loi électorale où le calcul de l'utilisation des restes exigera des spécialistes en mathématiques, tous les Français auront la faculté de faire connaître leur opinion par le choix de leurs représentants. Les sièges complémentaires eux-mêmes seront attribués suivant une règle automatique au lieu de l'être suivant le bon plaisir des partis. Mais la loi électorale reste en fonction de la Constitution dont l'Assemblée vient d'être saisie. Il eût été normal qu'elle en fût la conclusion au lieu d'en être le prélude.

Rémy Roure
(7-8 avril 1946.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6794



HORIZONTALEMENT

I. Une femme qui marche à la baguette. – II. Vit sur les côtes des régions froides. Se fait parfois d'un trait. Particule. – III. Peuvent vivre dans la vase. Pas superflus. – IV. Circule à l'étranger. Poissons. Pronom. Bande d'étoffe. – V. Où il y a un beau fruit. Coule dans une île. – VI. Un petit bout de femme. Bien refroidi. Faire s'affronter. – VII. Maison d'Italie. Dans le Finistère. Fin de participe. – VIII. Permet de prolonger un câble. Un tendre roman. – IX. Etait coiffé d'un disque. A l'origine d'une Confédération. Un voisin du bouleau. – X. C'est du propre pour un homme. Ville du Nigeria. Manquai. – XI. Ne conserve pas. N'est pas comme de l'argent. Réservoir. – XII. Il en faut pour faire marcher la machine. Bonne, elle sort de l'ordinaire. – XIII. Souvent utile pour ramasser. Escarpement rocheux. Accord parfait. – XIV. Couleur de mer. S'il est petit, peut être de la revue. Prénom étranger. – XV. Bosses sur le sable. Rivière. Démonstratif.

VERTICALEMENT

1. Bonne, elle est au-dessus de la ceinture. Furieux après avoir été amoureux. – 2. Période dont on se souvient bien. C'est quand les choses vont mal que sa présence est nécessaire. Est ce qu'il est pour le rat. – 3. Reçoit le soleil. Gros bonnets. Branché. – 4. Bien ouverte. Sont représentés sur les pyramides. Un beau brin. – 5. Un homme toujours joyeux. Participe. Pas altérées. – 6. La note après un coup de fusil. – 7. Une femme avec qui toute discussion est impossible. Signe des temps. Choix. – 8. Comme une croix égyptienne. Un métal léger. Champion. – 9. Conjonction. Est parfois sur les dents. Ce qui reste quand on a coupé. – 10. A parfois son tour. Pour lui, l'utile est l'agréable. – 11. Une femme à qui il faut fournir des explications. – 12. Lavées et blanchies. – 13. Fleuve. Préposition. Un roi. A main, pour les dames. – 14. Prénom. Est difficile à plaquer. Qui a reçu la lumière. – 15. Très entourées. Ville de Serbie.

SOLUTION DU N° 6793

HORIZONTALEMENT

I. Monétiser. – II. Evaporite. – III. Marinades. – IV. Ole ! Etc. – V. Rivet. Raï. – VI. Is. Cr. Ain. – VII. Sagouin. – VIII. Etole. Thé. – IX. Eiger. Eue. – X. Sol. Assis. – XI. Nubie.

VERTICALEMENT

1. Mémorisées. – 2. Ovalisation. – 3. Narev. Goglu. – 4. Epi. Ecole. – 5. Tonitruerai. – 6. Ira. Se. – 7. Sidérantes. – 8. Etêtai. Huis. – 9. Rescindées.

Guy Brouty

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	40-65-25-25
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe : Adresse Internet : http:// www.lemonde.fr	36 63 81 22
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 44-08-78-30
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33
Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)	

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.
PRINTED IN FRANCE. 1994

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax
Directeur commercial : Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **ITALIE.** Pour limiter le flux des touristes dans son centre historique, la ville de Florence va, dès le début du mois de mai, ramener de 500 à 150 le nombre des autocars autorisés à y pénétrer. Ces cars devront avoir fait une réservation et payer un droit d'entrée d'environ 320 F. – *(AFP.)*

■ **NORMANDIE.** Le pont de Tancarville, construit en 1959, va subir des travaux de rénovation visant à remplacer ses câbles de suspension. Il restera partiellement ouvert au trafic pendant les travaux, qui doivent durer deux ans. – *(AFP.)*

■ **FRANCE.** Regional Airlines dessert deux nouvelles lignes depuis le 1er avril : Bordeaux-Lisbonne via Bilbao, à raison d'un aller et retour quotidien, et Bordeaux-Turin via Clermont-Ferrand, à raison de deux allers et retours quotidiens. – *(AFP.)*

■ **ALGÉRIE.** Le prix du ticket de bus augmente en Algérie. Pour une section, il passe ce mois-ci de 0,75 dinar à 1,5 dinar (15 centimes) et passera en août à 2,5 dinars (25 centimes). – *(AFP.)*

PARIS EN VISITE

Lundi 8 avril

■ ***L'ÎLE DE LA CITÉ*** (50 F), 10 h 30, 2, rue d'Arcole (Paris autrefois).

■ **LE CIMETIÈRE DU PÈRE LACHAISE** (70 F), 11 heures et 15 heures, sortie du métro Philippe-Auguste (Vincent de Langlade).

■ **MARAIS :** le quartier de la place des Vosges (50 F), 11 heures et 15 h 30, sortie du métro Saint-Paul (Claude Marti).

■ ***L'ÉGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE*** (37 F), 14 h 30, parvis de l'église (Monuments historiques).

■ **MONTMARTRE** (50 F), 14 h 30, sortie du métro Abbesses (Découvrir Paris).

■ **NOTRE-DAME-DE-PARIS :** symbolique et alchimie (55 F), 14 h 30, devant le portail central (Art et Histoire).

■ ***L'ACADÉMIE FRANÇAISE*** (60 F + prix d'entrée), 15 heures, 23, quai de Conti (Isabelle Hauller).

■ **LA BUTTE AUX CAILLES** et la cité florale (40 F), 15 heures, sortie du métro Corvisart (Approche de l'art).

■ **LE CIMETIÈRE DE MONTMARTRE** (35 F), 15 heures, devant l'entrée côté avenue Rachel (Ville de Paris).

■ **LE CIMETIÈRE DE PASSY** (37 F), 15 heures, sortie du métro Trocadéro côté cimetière de Passy (Monuments historiques).

■ **LES ÉGOUTS** (25 F), 15 heures, devant l'entrée face au 93, quai d'Orsay (Ville de Paris).

■ **L'OPÉRA-GARNIER** (55 F + prix d'entrée), 15 heures, dans le hall à gauche (Paris et son histoire).

■ **LE VIEUX BELLEVILLE** (50 F), 15 heures, sortie du métro Télégraphe (Résurrection du passé).

■ **LA CATHÉDRALE ORTHODOXE RUSSE** et sa crypte (50 F + prix d'entrée), 15 h 30, 12, rue Daru (Tourisme culturel).

Mardi 9 avril

■ **AUTOUR DU PARC MONCEAU** (55 F), 10 h 30, sortie du métro Monceau (Pierre-Yves Jaslet).

■ **PASSAGES COUVERTS DU SENTIER :** 2e parcours (50 F), 10 h 30, 3, rue de Palestro (Paris autrefois).

■ **MUSÉE D'ORSAY :** d'Ingres aux impressionnistes (50 F + prix d'entrée), 13 h 30, 1, rue de Bellechasse devant l'éléphant (Elisabeth Romann).

■ **MUSÉE CARNAVALET :** autour de Clovis (50 F + prix d'entrée), 14 h 15, hall d'entrée (Institut culturel de Paris) ; tradition nordique (25 F + prix d'entrée), 14 h 30, 23, rue de Sévigné (Musées de la Ville de Paris).

■ **LA BOURSE EN ACTIVITÉ** (45 F + 25 F), 14 h 30, angle de la rue Vivienne et de la rue du 4 Septembre (Le Passé simple).

■ **LA BUTTE-AUX-CAILLES** (50 F), 14 h 30, sortie du métro Maison-Blanche côté impair de l'avenue d'Italie (Mme Cazes).

■ **LA CATHÉDRALE ORTHODOXE RUSSE** (65 F), 14 h 30, 12, rue Daru (Pierre-Yves Jaslet).

■ **LES ÉGOUTS**, 14 h 30 (37 F + prix d'entrée), sortie du RER Pont-de-l'Alma (Monuments historiques) ; 15 heures (25 F), devant l'entrée face au 93, quai d'Orsay (Ville de Paris).

■ **LES ÎLES SAINT-LOUIS ET DE LA CITÉ** (35 F), 14 h 30, sortie du métro Pont-Marie (Ville de Paris).

■ **LA MAISON DU FONTAINIER** (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, 42, avenue de l'Observatoire (Christine Merle).

■ ***LA MAISON DE VICTOR HUGO*** (25 F + prix d'entrée), 14 h 30, 6, place des Vosges (Musées de la Ville de Paris).

■ **MUSÉE BOURDELLE** (25 F + prix d'entrée), 14 h 30, 16, rue Antoine-Bourdelle (Musées de la Ville de Paris).

■ **MUSÉE CARNAVALET :** tradition nordique (25 F + prix d'entrée), 14 h 30, 23, rue de Sévigné (Musées de la Ville de Paris).

■ **L'ANCIEN VILLAGE DE VAUGIRARD** (60 F), 15 heures, sortie du métro Vaugirard (Vincent de Langlade).

■ **LES DEUX ÉGLISES AMÉRICAINES** (55 F), 15 heures, 65, quai d'Orsay (Paris et son histoire).

■ **L'ÉGLISE SAINTE-MARGUERITE** et l'énigme de la sépulture de Louis XVII (40 F), 15 heures, 36, rue Saint-Bernard (Approche de l'art).

■ **LE JARDIN DES TUILERIES** (37 F), 15 heures, sortie du métro Tuileries (Monuments historiques).

PLASTIQUE Le peintre, sculpteur, décorateur suisse Gottfried Honegger a toujours voulu abolir les frontières entre les disciplines. Fils d'un maçon et d'une serveuse de restaurant, il fut étalagiste, métier que, d'une certaine façon, il continue d'exercer, puisque les boutiques Nina Ricci viennent de lui confier la décoration de leurs vitrines. ● À NEW YORK, où il arrive en 1958, Honegger fera la connaissance, notamment, de Mark Rothko, de Sam Francis et d'Alfred Barr, le directeur du Muséum of Modern Arts, qui auront une influence sur son œuvre et son destin. ● AUJOURD'HUI âgé de soixante-dix-neuf ans, l'artiste, qui a toujours aimé occuper les lieux publics, expose parallèlement à Fréjus et à Paris. Il a conservé une fraîcheur d'âme, une modestie rare, qui se traduisent par un goût de la pédagogie, dont la meilleure traduction est l'impact de ses œuvres sur les enfants.

Gottfried Honegger, l'artiste qui parle aux enfants

Le peintre, sculpteur et « étalagiste » suisse, à la droiture et à la fraîcheur d'âme préservées, expose à Fréjus et à Paris. Ce pédagogue milite pour que « nos villes, notre vie redeviennent œuvres d'art »

GOTTFRIED HONEGGER – IL FALLAIT UNE VIE ? Villa Aurélienne, parc Aurélien, 83000 Fréjus. Tél. : 94-40-76-31. Jusqu'au 27 avril. VARIÉTÉS. Centre d'art contemporain Le Capitou, 221, avenue du Centre- d'Art contemporain, zone industrielle du Capitou, 83600 Fréjus. Tél. : 94-17-05-60. Jusqu'au 6 juin. TABLEAUX, RELIEFS, DESSINS. Galerie Gilbert Brownstone, 26, rue Saint-Gilles, Paris-3e. Tél. : 42-78-43-21. Jusqu'au 18 mai. BOUTIQUES NINA RICCI, 39, avenue Montaigne et 17, rue François 1er, Paris-8e. Jusqu'au 31 mai.

Le jeudi 4 avril, une voix tonitruait dans une salle du château de Mouans-Sartoux : l'artiste suisse Gottfried Honegger, confronté à un parterre d'élèves horticulteurs, plaidait la cause de l'intégration de la sculpture aux parcs et jardins. A un étudiant, mauvaise graine, qui pensait devoir n'y planter que des fleurs, Honegger conseillait la visite des Miro de la Fondation Maeght. L'homme est ainsi. Il ne lui est pas venu un instant à l'esprit que ses propres sculptures parsemaient au même moment le parc de la villa Aurélienne, à Fréjus. Par modestie, ou par distraction, il guidait son jeune public vers un autre artiste, dans un autre lieu. A près de quatre-vingts ans, il témoignait aussi d'une autre de ses passions : la pédagogie. Pour ne pas parler de prosélytisme. Dans son genre, Honegger est un militant. Mécréant, *l'art est devenu pour lui un acte de* foi.

Gottfried Honegger est né à Zurich, le 12 juin 1917. *« Mon père était maçon et syndicaliste. Ma mère était serveuse de restaurant. Enfant, je voulais devenir coureur cycliste. Mon père me voyait plutôt mécano, pour gagner de l'argent. Ma mère espérait un métier noble : étalagiste. Je le suis devenu. »*

D'une certaine façon, il l'est toujours. Dans le cadre de son mécénat, Nina Ricci lui a confié, du 15 avril au 31 mai, les vitrines de ses boutiques parisiennes. Honegger s'en est emparé avec joie, y voyant une possible abolition du distingo entre art et art appliqué. *« Le musée n'est pas la seule solution,* écrit-il, *il faut que nos villes, notre vie redeviennent œuvres d'art. »* Pourtant, dans sa jeunesse, la décoration des magasins de Zurich ne l'enthousiasmait guère : *« Je voulais devenir graphiste. Mes professeurs de la Kunstgewerbeschule* [les Arts et Métiers] *m'avaient ouvert d'autres horizons. J'ai rencontré ma première femme, Warja Lavater, qui exerçait déjà. Elle m'a fait franchir le pas. »* Le couple ouvre un atelier en 1937.

« Monoform II ».

D.R.

CHANGER LE MONDE

Lauréat d'un concours qui lui rapporte quelque argent, Honegger s'installe à Paris en 1938. La guerre le ramène à Zurich. Il y prospère. *« Je voulais peindre, mais j'avais décidé de ne pas en dépendre financièrement. »* Recruté par une société américaine, il arrive à New York en 1958. *« J'y ai rencontré tous les artistes, grâce au directeur de la Kunshalle de Bâle, Arnold Rüdlinger. Il voulait leur acheter des tableaux, mais avait peu d'argent ; il logeait donc chez moi pour ne pas écorner son budget. Il avait été blessé et ne pouvait pas sortir : Clyfford Still, Franz Kline, Mark Rothko, Barnett Newman ont défilé à la maison. Leurs œuvres sont maintenant au Kunstmuseum de Bâle.*

» Rothko est revenu souvent : il détestait New York et voulait que je lui parle de l'Europe. Mais c'est l'exemple de Sam Francis qui m'a permis de devenir peintre. Sa liberté, sa façon de vivre étaient fabuleuses pour moi. Sa démesure, c'était le contraire de la Suisse. C'est aussi Sam Francis qui a acheté mes premiers tableaux. C'est lui qui m'a présenté à la galeriste Martha Jackson. Elle m'a exposé en me disant : "Ne t'inquiète pas, mon chou, personne n'achètera. Nous faisons ça pour le plaisir." »

Deux jours plus tard, tout était vendu, dont une œuvre à Alfred Barr, le directeur du Museum of Modern Arts de New York. Barr transforme la vie de Honegger : *« C'est lui qui m'a dit à quoi servait l'art : à changer le monde. Je ne l'ai jamais oublié. Il m'a donné la justification de mon engagement. L'idée qui a présidé à la création du MOMA était d'appliquer les principes artistiques à la création industrielle. »* Honegger tente d'y répondre, à sa manière. L'actuel conservateur du Musée de Grenoble, Serge Lemoine, alors basé à Dijon, lui confie sa première commande publique, pour le campus de l'université. C'est l'*Hommage à Jacques Monod* (1975), une structure géométrique en acier peint. Le best-seller du prix Nobel *Le Hasard et la Nécessité* ne fut pas sans influencer le travail de Honegger, qui laissait à un ordinateur le soin de programmer les paramètres de ses œuvres, de manière aléatoire.

« ENTRER DANS L'ESPACE PUBLIC »

Puis la Régie Renault, qui ne s'occupait pas seulement, alors, de vendre des voitures, lui passe des commandes : *« Grâce à Claude Renard, le responsable artistique de la Régie, je suis enfin sorti de l'espace de la galerie pour entrer dans l'espace public. Pour moi, c'était une forme d'engagement politique. La galerie représentait l'objet de luxe, le capitalisme. Renault m'a permis de construire autre chose. »* Honegger a depuis tenté d'investir les endroits publics, chaque fois qu'il le pouvait. Ainsi, à Rennes, un parking retentit de chants d'oiseaux, et les usagers, après avoir claqué leurs portières, tombent nez à nez avec des inscriptions incongrues en ces lieux : *« sentir »*, ou *« beauté »*.

C'est le même souci qui a présidé à l'établissement de l'Espace de l'art concret, inauguré en septembre 1990 à Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes). Quand tant d'artistes ne rêvent que de bâtir une fondation à leur gloire, Honegger a bouleversé le vieux château méditerranéen pour le plus grand profit des autres. Il n'y expose pratiquement jamais lui-même, préférant montrer les travaux de ses amis : *« C'est Sybil Albers-Barrier qui a constitué cette collection, après que j'ai fait sa rencontre, il y a vingt-cinq ans. Aujourd'hui, elle a rassemblé plus de quatre cents œuvres, qu'elle met à la disposition du public, grâce à un accord avec la municipalité, propriétaire des lieux. »*

Les visiteurs sont parfois décontenancés devant l'abstraction géométrique qui règne ici. Mais une équipe passionnée, et redoutablement efficace, à grands renforts d'explications simples et justes, peut faire du pire réfractaire un adepte convaincu. Mouans-Sartoux est une machine à faire aimer l'art en général, et l'art concret en particulier. Mais ça ne suffit pas à Gottfried Honegger. Le touriste passe. Les enfants resteront. C'est vers eux que tendent ses efforts. Il a ainsi réalisé une boite, sorte de mallette pédagogique, d'une surprenante beauté, et qui pourrait paradoxalement être une de ses œuvres les plus fortes. *Le Viseur*, comme il l'appelle, permet de jouer avec des carrés rouges, des triangles bleus, des ronds jaunes. Les élèves des écoles, qui défilent nombreux, passent tous par cet exercice ludique avant d'entrer dans les salles d'exposition. Les questions qu'ils posent alors devant les œuvres n'ont plus rien de naïf. Le jeu n'est pourtant pas innocent : en promenade au monastère de Ganagobie, Honegger l'avait confié aux moines qui l'emmenèrent au réfectoire : *« Ils ont joué avec d'une manière extraordinaire. L'un d'eux était tellement passionné, que le prieur, qui attendait son tour, a fini par lui taper sur les doigts. »*

Octogénaire, Honegger poursuit son œuvre. A Paris, la galerie Gilbert Brownstone en montre un panorama récent : tableaux, reliefs, dessins d'une telle densité plastique qu'ils paraissent avoir existé de tout temps. A Fréjus, sur les murs de la villa Aurélienne, des travaux préparatoires, jamais exposés, donnent pourtant une vague idée de l'effort nécessaire pour parvenir à tant de droiture. Dans les jardins, au milieu des cyprès, sont posées de grandes sculptures peintes de couleurs vives. Le seul regret, en les voyant, c'est de savoir qu'elles doivent un jour en être retirées. Elles vibrent en harmonie avec le lieu. Pas un gosse n'a imaginé d'y apposer un graffiti. Ils ont déjà compris, eux, ce que voulait dire Honegger lorsqu'il déclarait : *« Je fais les expositions pour les enfants. Quel que soit leur âge. »*

Harry Bellet

Un lieu magique

A l'entrée du Centre d'art contemporain de Fréjus trônent deux grandes sculptures de Honegger. Une salle de l'immense hangar est aussi consacrée à ses sérigraphies. Elles cohabitent, plutôt bien, avec un mélange joyeux et détonnant concocté par le maître des lieux, Jean-Michel Foray, qui n'aime rien tant que bousculer les genres et renverser les barrières. Un choix d'œuvres acquises ces dernières années par le Fonds national d'art contemporain, déjà montrées au « Magasin », le Centre d'art contemporain de Grenoble, mais qui prennent ici des aspects bien différents, et des murs peints par des artistes, jeunes ou vieux, français ou pas, de toutes tendances.

Dans cet ensemble, une toile détonne pourtant : il s'agit d'un très beau et très épais tableau d'Eugène Leroy. Le conservateur hésitait à l'accrocher parce qu'il est sans rapport avec le reste de l'exposition. Un des jeunes peintres, occupé à réaliser son œuvre *in situ*, lui a dit : *« Vas-y, elle dépote. Et il lui faut un grand mur. »* Fréjus est un lieu magique où les jeunes artistes aiment les vieux.

DANS LES GALERIES

ALAIN JACQUET

Galerie Daniel Templon, 30, rue Beaubourg, 75003 Paris ; tél. : 42-72-14-10. Du lundi au samedi de 10 heures à 19 heures, jusqu'au 24 avril.

■ Pour décrire les dernières peintures d'Alain Jacquet, il faut recourir à des références cinématographiques, du côté de *La Guerre des étoiles* et de la science-fiction, des espaces interstellaires. On y voit des galaxies tordues, des anneaux tachetés qui s'entrecroisent, des voies lactées irisées. Elles s'arrondissent en boucles et spirales sur fond de nuit piquée de grosses étoiles blanches. Pour cela, Jacquet emploie des clichés astronomiques, qu'il modifie grâce à un ordinateur. La machine commande ensuite à la projection sur toile des pigments. Au terme de ce processus, il arrive que l'artiste ne puisse cependant s'empêcher de retoucher un peu, manuellement, l'œuvre qu'il a conçue par informatique interposée. La technique est parfaite, les métamorphoses irréprochables, les effets visuels très calculés. L'illusion est si convaincante qu'elle finit par troubler. Vraies ou fausses photographies des cieux ? Science ou fantaisie ? Cette incertitude soigneusement entretenue et l'élégance du chromatisme font de ces toiles étranges d'attirantes fictions visuelles.

Philippe Dagen

LE CERCLE DE TORRES-GARCIA

Galerie Zabriskie, 37, rue Quincampoix, 75004 Paris ; tél. : 42-72-35-47. Du mardi au vendredi de 13 heures à 19 heures, le samedi de 11 heures à 19 heures, jusqu'au 11 mai.

■ En 1934, Joaquin Torres-Garcia rentra en Uruguay, son pays natal, après plus que quarante ans d'exil à Barcelone et à Paris. Il revenait en peintre majeur de l'avant-garde, ayant développé une œuvre singulière entre cubisme et abstraction géométrique, entre évocation épurée des choses et construction architecturée des lignes et des plans. Au début des années 40, de jeunes peintres se regroupèrent autour de lui à Montevideo, qui s'organisèrent, à partir de 1944, en *taller* (atelier) Torres-Garcia. Une exposition commémore cet épisode. Il y a là Hector Ragni, Julio Alpuy, Gonzalo Fonseca, Manuel Pailos ou Francisco Matto, argentins ou uruguayiens, et aussi Jose Gurvitch, venu de Lituanie. Les œuvres qu'ils ont exécutées alors rendent hommage au « patron », jusqu'à courir le risque du mimétisme et du pastiche. Si libéral fût Torres-Garcia, si violemment ennemi de toute convention et de tout académisme, il n'a pu les empêcher de l'imiter, avec adresse, mais sans beaucoup d'audace. Mieux valent ses propres œuvres, dont un petit ensemble de dessins et d'huiles clôt heureusement l'exposition.

Ph. D.

CORRESPONDANCE

A propos du Musée d'art contemporain de Marseille

Suite à l'article intitulé « La police saisit une œuvre exposée au Musée d'art contemporain de Marseille » (Le Monde du 2 mars), nous avons reçu de Jean Delsaux et Marlène Puccini la lettre suivante.

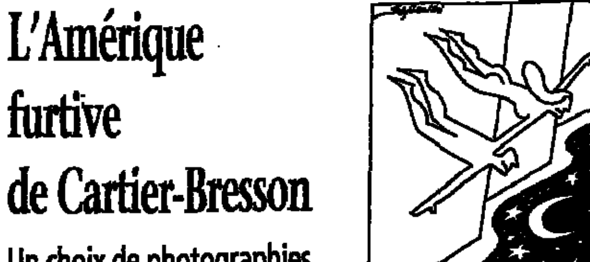
Hervé Paraponaris a présenté, en février, au Musée d'art contemporain de Marseille (MAC) une installation intitulée « Tout ce que je vous ai volé », dans laquelle figurait un poste de télévision volé à Jean Delsaux. Dans son article, Luc Leroux écrit qu'*« un carton invitait les « victimes » de l'artiste à venir découvrir l'œuvre et, s'ils le souhaitaient, à récupérer leur bien »*. Jean Delsaux n'a reçu aucun carton d'aucune sorte. En revanche, se rendant au MAC le 17 février, et découvrant son « objet volé », il s'est vu interdire de récupérer son bien. Il a donc quitté le musée en ayant toutefois fait prévenir le conservateur de son prochain passage.

Le 27 février, Jean-Paul Curnier, Jean Delsaux, Jean-François Neplaz et Marlène Puccini sont allés au MAC munis de caméras afin de filmer une situation mettant en évidence un certain nombre de problèmes artistiques : le peu de portée d'une prétendue provocation, d'une attitude vue et revue dans l'art contemporain, de la portée du vol aujourd'hui, de sa mise en scène, de son impunité supposée au musée. *[...]* Après plus d'une heure de débat (filmé et enregistré), un collaborateur du directeur nous a proposé *[...]*, finalement, d'appeler la police. Ce qui fut fait.

Il n'était pas si inintéressant que cela de *« convier la police à arbitrer la notion de sens dans un musée »*, comme le dit Jean-Paul Curnier. Mais il est faux de faire dire à Marlène Puccini que c'est *« devant l'opposition des gardiens qui refusaient notre vol »* que *« la police a été conviée à entrer dans l'acte artistique que nous étions en train de réaliser »*. *[...]* Nous avons agi avec beaucoup de patience et de mansuétude. Le moniteur était un élément d'une installation vidéo de Jean Delsaux présentée dans une exposition à Milan en décembre 1995. *[...]* Nous aurions pu porter plainte pour vol et recel, réclamer des dommages et intérêts concernant la détérioration de l'installation.

L'Amérique furtive de Cartier-Bresson

Un choix de photographies réalisées entre 1947 et 1975



HENRI CARTIER-BRESSON se consacre, depuis 1974, essentiellement au dessin et à la peinture dans son atelier parisien. Ce qui n'empêche pas de le retrouver dans des expositions de photographies. Le château de Blérancourt (Aisne) accueille une sélection de ses images d'Amérique, réalisées entre 1947 et 1975, qui avaient été rassemblées dans un album intitulé *L'Amérique furtivement* (Seuil, 1991). *« L'homme m'intéresse plus comme individu que comme bâtisseur »*, écrivait HCB en 1947 pour justifier, à sa façon, l'absence de gratte-ciel et de tout aperçu de l'immensité des paysages. Ces photographies, que leur auteur qualifiait de *« notes »*, sont corrosives et critiques, et témoignent, selon l'expression d'Arthur Miller, de *« la déchéance »* et de *« la souffrance »* d'une société dont Cartier-Bresson a cerné les subtilités et les fractures.

★ « L'Amérique furtivement », photographies d'Henri Cartier-Bresson, Musée national de la coopération franco-américaine, château de Blérancourt, 02300 Blérancourt. Tous les jours sauf mardi, de 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 17 h 30. Tél. : 23-39-60-16. Jusqu'au 10 juin.

UNE SOIRÉE À PARIS

John Hicks Trio
Une rythmique superlative, Ricardo Del Fra à la contrebasse et Simon Goubert à la batterie, accompagnera – dans son sens le plus fort, propulsera pourrait-on même dire – John Hicks. C'est une chance pour lui et pour nous.
Au Duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1er. Mº Châtelet. 22 heures, le 6 avril. Tél. : 42-33-22-88. De 78 F à 100 F.

The Presidents of the USA
Ce trio énergique emballe les foules à coups de petites pièces frénétiques aux mélodies punky et sautillantes. Par ailleurs, excellents animateurs adeptes d'un humour iconoclaste, ces Presidents américains ont démontré, aux dernières Transmusicales, qu'ils savaient faire chanter et danser une salle.
Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Mº Anvers. 19 h 30, le 7 avril. Tél. : 44-92-45-45.

The Pharcyde
Loin des scansions bas du front, The Pharcyde, groupe de Los Angeles, fait progresser le rap vers des territoires où la virtuosité vocale et la conscience sociale sont illuminées par l'originalité des samples.
L'Erotika, 62, boulevard de Clichy, Paris 18e. Mº Blanche. 20 h 30, le 6 avril. Tél. : 46-06-37-75. 120 F.

Barney Wilen Trio
Le magnifique saxophoniste français est de retour au Sunset. Accompagné d'Emmanuel Bex, à l'orgue, et de Peter Gritz, à la batterie, il joue sur du velours des standards et des chansons françaises revisitées à sa façon. C'est divin.
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1er. Mº Châtelet. 22 h 30, le 6 avril. Tél. : 40-26-46-60. 80 F.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

LES CAPRICES D'UN FLEUVE
Film français de Bernard Giraudeau, avec Bernard Giraudeau, Richard Bohringer, Thierry Fremont, Roland Blanche, Raoul Billerey, Aissatou Sow (1 h 51).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Bretagne, 6e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Pagode, dolby, 7e (36-68-75-07 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e (36-68-43-47) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (; 36-68-75-15 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).

CHACUN CHERCHE SON CHAT
Film français de Cédric Klapisch, avec Garance Clavel, Zinedine Soualem, Renée Le Calm, Olivier Py, Arapimou, Rambo (1 h 35).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; UGC Rotonde, dolby, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Escurial, dolby, 13e (47-07-28-04 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (44-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

COPYCAT (*)
Film américain de Jon Amiel, avec Sigourney Weaver, Holly Hunter, Dermot Mulroney, William McNamara, Will Patton, John Rothman (2 h 04).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

L'ÉDUCATRICE
Film français de Pascal Kané, avec Alexandra Winisky, Nathalie Richard, Jean-François Stévenin, Brigitte Roüan (1 h 33).
Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

EGGS
Film norvégien de Bent Hamer, avec Sverre Hansen, Kjell Stormoen, Leif Andrée (1 h 26).
VO : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).

ENFANTS DE SALAUD
Film français de Tonie Marshall, avec Anémone, Nathalie Baye, François Cluzet, Molly Ringwald, Jean Yanne (1 h 40).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Triomphe, dolby, 8e (36-68-45-47) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22 ; réservation : 40-30-20-10).

LA MADRE MUERTA
Film espagnol de Juan Emmanuel Bajo Ulloa, avec Karra Elejalde, Ana Alvarez, Lio, Silvia Marso, Elena Irureta, Ramon Barera (1 h 42).
VO : Espace Saint-Michel, dolby, 5e (44-07-20-49) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).

OTHELLO
Film britannique d'Olivier Parker, avec Laurence Fishburne, Irène Jacob, Kenneth Branagh, Nathaniel Parker, Michael Maloney, Anna Patrick (2 h 05).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; L'Arlequin, dolby, 6e (45-44-28-80 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).

TOUT EST FINI ENTRE NOUS
Film franco-italien de Furio Angiolella, avec Elena Sofia Ricci, Richard Berry, Lucio Allocca, Alessandra Casella, Ricardo Acerbi, Jessica Forde (1 h 25).
VO : Grand Pavois, dolby, 15e (45-54-46-85 ; réservation : 40-30-20-10).

LES EXCLUSIVITÉS

L'ARMÉE DES 12 SINGES (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Rex, 2e ; UGC Danton, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e.
BABE LE COCHON DEVENU BERGER (A., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e ; v.f. : George-V, 8e ; Les Montparnos, 14e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10).
BEAUMARCHAIS L'INSOLENT (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, 2e ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Montparnasse, 6e ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; rés. 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, 11e (47-00-02-48 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e ; Miramar, 14e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e ; Majestic Passy, 16e (44-24-46-24 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; rés. 40-30-20-10).
BROOKLYN BOOGIE (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; rés. 40-30-20-10).
LES CAHIERS RETROUVÉS DE NINA VYROUBOVA (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; rés. 40-30-20-10).
CASINO (*) (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Grand Action, 5e (43-29-44-40) ; Bretagne, 6e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e ; Gaumont Marignan, 8e ; George-V, 8e ; George-V, 8e ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88 ; rés. 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e ; v.f. : Rex, 2e ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; rés. 40-30-20-10).
CHAMANE *(Fr., v.o.) : 14-Juillet* Beaubourg, 3e ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
LE CŒUR FANTÔME (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23 ; rés. 40-30-20-10).
LA COMÉDIE DE DIEU (Por., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
COÛTE QUE COÛTE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
DEAD MAN (A., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
DENISE AU TÉLÉPHONE (A., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Rotonde, 6e ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).
LA DERNIÈRE MARCHE (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Rex, 2e ; 14-Juillet Beaubourg, 3e ; Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60) ; UGC Odéon, 6e ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Triomphe, 8e ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; *Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10)* ; Majestic Passy, 16e (44-24-46-24 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e ; UGC Opéra, 9e ; UGC Gobelins, 13e ; Mistral, 14e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e.
LES DERNIERS JOURS D'EMMANUEL **KANT** (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
L'ÉCHAPPÉE BELLE (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er.
ELDORADO (Can.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
EN AVOIR OU PAS *(Fr.) : Saint-André-*des-Arts I, 6e (43-26-48-18).
L'EXIL DU ROI BÉHANZIN (Fr.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).
LA FEMME DU PORT (**) (Mex., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).
FLIRT (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
FUNNY BONES (A., v.o.) : Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34).
GET SHORTY (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Wepler, 18e ; v.f. : Rex, 2e ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; rés. 40-30-20-10) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e ; Gaumont Alésia, 14e ; Miramar, 14e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e.
GUILTRIP (Ir., v.o.) : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04).
HEAT (A., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00 ; rés. 40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10) ; *v.f. : Paris Ciné I, 10e* (47-70-21-71).
LE JOURNAL DU SÉDUCTEUR (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (40-39-99-40 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; rés. 40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Sept *Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés.* 40-30-20-10).
LEAVING LAS VEGAS (*) (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Rotonde, 6e ; UGC Triomphe, 8e ; UGC Opéra, 9e.
MARCHAND DE RÊVES *(Fr.-It., v.o.)* : Gaumont les Halles, 1er (40-39-99-40 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, 7e ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; rés. 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).
MAUDITE APHRODITE (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e ; Gaumont Marignan, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e ; Majestic Bastille, 11e (47-00-02-48 ; rés. 40-30-20-10) ; Escurial, 13e (47-07-28-04 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10).
NELLY ET M. ARNAUD (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10).
NICO ICON (All., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
NIXON (A., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; Gaumont Marignan, 8e.
NOS ANNÉES SAUVAGES (H., v.o.) : *Racine Odéon, 6e (43-26-19-68 ; rés.* 40-30-20-10).
OCTOBRE (Que.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
PAR-DELÀ LES NUAGES (It., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
PERSONNE NE PARLERA DE NOUS... (*) (Esp., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; George-V, 8e ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).
RAISON ET SENTIMENTS (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (40-39-99-40 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Champs-Elysées, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e.
LE REGARD D'ULYSSE (Gr., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
SEPT EN ATTENTE (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
SEVEN (*) (A., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; George-V, 8e ; v.f. : Gaumont Gobelins Fauvette, 13e ; Les Montparnos, 14e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10).
SMOKE (A., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Elysées Lincoln, 8e (43-*59-36-14 ; rés. 40-30-20-10)*.
SUR LA ROUTE DE MADISON (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
TAXANDRIA (Bel.-All.-Fr., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
TOY STORY (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Gaumont Marignan, 8e ; *UGC Normandie, 8e ; Gaumont Grand* Ecran Italie, 13e (45-80-77-00 ; rés. 40-30-20-10) ; v.f. : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Rex (le Grand Rex), 2e ; UGC *Montparnasse, 6e ; Gaumont Marignan, 8e* ; UGC Normandie, 8e ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; rés. 40-30-20-10) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; *rés.* 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e ; UGC Convention, 15e ; Pathé Wepler, 18e ; Pathé Wepler, 18e ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; rés. 40-30-20-10).
LES TROIS FRÈRES (Fr.) : Gaumont Opéra Impérial, 2e ; George-V, 8e ; Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10).
UNDERGROUND (Eur., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
VALSE AU BORD DE LA PETCHORA (géorgien, v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).
WEEK-END EN FAMILLE (A., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; George-V, 8e.
WITTGENSTEIN (Brit., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).

LES REPRISES

ANNIE HALL (A., v.o.) : Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60).
LA BELLE AU BOIS DORMANT (A., v.f.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LES 101 DALMATIENS (A., v.f.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
HARA-KIRI (Jap., v.o.) : Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).
INDIA SONG (Fr.) : 14-Juillet Beau*bourg, 3e*.
LA JETÉE (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e.
MADADAYO (Jap., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
METROPOLIS (All.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e ; Studio Galande, 5e (43-26-*94-08* ; rés. 40-30-20-10).
ORANGE MÉCANIQUE (**) (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; rés. 40-30-20-10) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10).
SABOTEUR (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).
LE SPORT FAVORI DE L'HOMME (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
LES VOYAGES DE GULLIVER (A., v.f.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; rés. 40-30-20-10) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

FESTIVALS

BUNUEL ARCHITECTE DU RÊVE, Reflet *Médicis II, 5e (43-54-42-34). Le Charme discret de la bourgeoisie*, mar. 12 h.
CINÉ-CLUB CLAUDE-JEAN PHILIPPE (v.o.), L'Arlequin, 6e (45-44-28-80). *A fleur de peau*, dim. 11 h.
CINÉ-LIBRE (v.o.), Grand Action, 5e (43-*29-44-40*). *Minnie and Moskowitz*, lun. 12 h ; *Love Streams*, mar. 12 h.
CINÉ-U (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). *Scarface*, lun. 12 h, mar. 12 h.
CINÉMA AMÉRICAIN CONTEMPORAIN (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). *Miller's Crossing*, sam. 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; *Apocalypse Now*, dim. 14 h 30, 17 h 30, 20 h 30 ; *Henry, Portrait of a Serial Killer*, lun. 14 h, 15 h 40, 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20 ; *Il était une fois le Bronx*, mar. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30.
CINÉMA IRLANDAIS (v.o.), Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49). *Les Gens de Dublin*, dim. 16 h 35 ; *Man of Aran*, sam. 16 h 45, lun. 17 h 20 ; *Hidden Agenda*, mar. 18 h 40 ; *Hush-a-Bye, Baby*, lun. 18 h 55 ; *The Commitments*, sam. 18 h 20 ; *The Snapper*, mar. *16 h 50* ; *The Crying Game*, *dim.* 18 h 20.
CLASSIQUE EN IMAGES 1996 (v.o.), Auditorium du Louvre, 1er (40-20-52-99). *Hangover Square*, sam. 18 h ; *Eroica*, sam. 20 h 30 ; *Portrait de Mauricio Kagel*, lun. 16 h ; *Ludwig Van*, lun. *18 h* ; *Etranger je suis venu*, lun. 20 h 30.
ÉPOUVANTE (v.o.), Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88). *Entretien avec un vampire*, sam. 0 h 45.
FESTIVAL DES PREMIERS FILMS, Le République, 11e (48-05-51-33). *Ma première brasse*, mar. 20 h 30.
FESTIVAL DES PREMIERS FILMS, 14-Juillet Beaubourg, 3e. *La Margelle*, lun. 20 h.
FESTIVAL DES PREMIERS FILMS (v.o.), Latina, 4e (42-78-47-86). *Tuneis da Realidade*, mar. 20 h.
FESTIVAL DES PREMIERS FILMS, 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38). *Jeux de plage*, mar. 20 h.
FESTIVAL DES PREMIERS FILMS (v.o.), Escurial, 13e (47-07-28-04). *Le Couteau dans l'eau*, mar. 20 h 15.
FESTIVAL DES PREMIERS FILMS, 14-*Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). Vizir et Vizirette*, mar. 20 h.
FESTIVAL MARX BROTHERS (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60). *Les Marx au grand magasin*, sam. 13 h 50, 15 h 30, 17 h 10, 18 h 50, 20 h 35, 22 h 20 ; *Une nuit à l'opéra*, *dim. 13 h 50, 15 h 30, 17 h 10, 18 h 50*, 20 h 35, 22 h 20 ; *Plumes de cheval*, lun. 13 h 50, 15 h 30, 17 h 10, 18 h 50, 20 h 35, 22 h 20 ; *Un jour au cirque*, mar. 13 h 50, 15 h 30, 17 h 10, 18 h 50, 20 h 35, 22 h 20.
FESTIVAL MORETTI (v.o.), Reflet Médi*cis II, 5e (43-54-42-34). Bianca*, lun. 12 h 05.
HAROLD LLOYD, Musée d'Orsay, Auditorium, 7e (40-49-48-49). *Vive le sport !*, dim. 15 h.
HUMPHREY BOGART (v.o.), Action Christine, 6e (43-29-11-30). *Casablanca*, dim. 14 h, 16 h, 20 h, 22 h ; *La Femme à abattre*, sam. 14 h, 16 h, 20 h, 22 h, mar. 14 h, 16 h, 20 h, 22 h ; *High Sierra*, lun. 14 h, 16 h, 20 h, 22 h.
LES INDÉPENDANTS AU RÉPUBLIC, Le République, 11e (48-05-51-33). *Babatu, les trois conseils*, lun. 20 h 30.
JOAO CESAR MONTEIRO (v.o.), Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09). *Souvenirs de la maison jaune, dim. 11 h 45.*
LOUIS JOUVET, Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60). *Les Bas-Fonds*, sam. 12 h 10, 13 h 55 ; *Entrée des artistes*, dim. 12 h 10, 13 h 55 ; *Copie conforme*, lun. 12 h 10, 13 h 55 ; *Lady Paname*, mar. 12 h 10, 13 h 55.
MARIA KOLEVA FILMS, Cinoche Vidéo, 5e (47-00-61-31). *Isabelle et les 27 voleurs, une leçon*, sam. 18 h, dim. 17 h, lun. 18 h, mar. 18 h ; *Annie Vacelet, psychogéographe*, dim. 12 h ; *John, le dernier ouvrier sur terre*, dim. 15 h ; *Antoine Vitez s'amuse avec Claudel et Brecht*, lun. 20 h ; *Paroles tues ou aimer à Paris en étrangère*, sam. 20 h ; *L'Etat de bonheur permanent*, dim. 19 h.
MICHELANGELO ANTONIONI (v.o.), Action Ecoles, 5e (43-25-72-07). *Zabriskie Point*, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; *Blow-Up*, sam. 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; *L'Avventura*, dim. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; *La Notte*, lun. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30.
ORSON WELLES (v.o.), Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89). *Othello*, sam. 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; *Le Troisième Homme*, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; *Macbeth*, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
PROGRAMME DE COURTS MÉTRAGES DE GARRI BARDINE (v.o.), Le République, 11e (48-05-51-33). *Le Loup gris et le Petit Chaperon rouge*, dim. 13 h 30, lun. 18 h.
PROGRAMME DE COURTS MÉTRAGES DE GARRI BARDINE (v.o.), L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63). *le Loup gris et le Petit Chaperon rouge*, dim. 14 h 15, lun. 14 h 15, mar. 14 h 15.
WERNER FASSBINDER (v.o.), *Accatone, 5e (46-33-86-86). Le Droit du plus fort*, mar. 19 h 20 ; *L'Année des treize lunes*, lun. 19 h 20 ; *Les Larmes amères de Petra von Kant*, dim. 13 h 40 ; *Tous les autres s'appellent Ali*, dim. 12 h.
WIM WENDERS (v.o.), Accatone, 5e (46-33-86-86). *Paris, Texas*, mar. 21 h 30 ; *Alice dans les villes*, lun. 13 h 40 ; *Jusqu'au bout du monde*, sam. 21 h 50 ; *Les Ailes du désir*, dim. 22 h 10.

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)
DIMANCHE
Alain Delon : *Les Centurions* (1966), de Mark Robson, 16 h 30 ; *La Piscine* (1968), de Jacques Deray, 19 h ; *Adieu l'ami* (1968), de Jean Herman, 21 h.
MARDI
Conférence de Dana Polan, 18 h 30 ; Avant-première : *The Addiction* (1995, v.o. s. t. f.), d'Abel Ferrara, 21 h.
SALLE RÉPUBLIQUE (47-04-24-24)
DIMANCHE
Essais cinématographiques : *Othon* (1969), de Jean-Marie Straub et Danièle Huillet, 17 h ; *Le Champignon des Carpates* (1989), de Jean-Claude Biette, 19 h 30 ; *Chasse gardée* (1992), de Jean-Claude Biette, 21 h 30.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)
DIMANCHE
Le Cinéma suisse : *Dans la ville blanche* (1983), d'Alain Tanner, 14 h 30 ; *Le Milieu du monde* (1973), d'Alain Tanner, 17 h 30 ; *L'Homme à tout faire* (1972), de Thomas Koerfer, 20 h 30.
LUNDI
Le Cinéma suisse : *Joe et Marie* (1994), de Tania Stöcklin, 14 h 30 ; *Macao* (1988), de Clemens Klopfenstein, 17 h 30 ; *Le Record* (1984), de Daniel Helfer, 20 h 30.

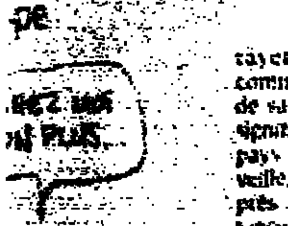
VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)
DIMANCHE
Avoir 20 ans : *About Love, Tokyo* (1992, v.o. s. t. f.), de Mitsuo Yanagimachi, 14 h 30 ; Bande-annonce : *L'Amour* (1990), de Philippe Faucon ; *Talk 16* (1991, v.o. s. t. f.), de Janis Lundman et Adrienne Mitchell, 16 h 30 ; *Pour Ushari Ahmed Mahmoud* (1991), de Claire Denis ; *Bab el-Oued City* (1993, v.o. s. t. f.), de Merzak Allouache, 19 h ; *Vertige de l'amour* (1994), de Laetitia Masson ; *L'Amour* (1989), de Philippe Faucon, 21 h.
MARDI
Avoir 20 ans : *Les Dernières Heures du millénaire* (1990), de Cédric Kahn ; *Amoureuse* (1991), de Jacques Doillon, 14 h 30 ; Bande-annonce : *Mona et moi* (1990), de Patrick Grandperret ; *You'll Never Walk Alone* (1992), de Jérôme de Missolz et Evelyne Ragot, 16 h 30 ; *Les Mardis de la Scam*, 19 h ; *Tous les garçons* (1992), d'Etienne Faure ; *A la belle étoile* (1993), d'Antoine Desrosières, 21 h.

GALERIE NATIONALE DU JEU DE PAUME

(47-03-12-50)
DIMANCHE
Jacques Lacan psychanalyse I et II (1974), de Benoît Jacquot, 15 h ; *La Désenchantée* (1990), de Benoît Jacquot, 17 h.
MARDI
Corps et Biens (1986), de Benoît Jacquot, 18 h 30.

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.



SAMEDI 6 AVRIL

TF 1

20.45

LES ANNÉES RIRE
Divertissement présenté par Jean-Pierre Foucault. Spécial les Inconnus (125 min). 527506
Bernard Campan, Pascal Légitimus, Didier Bourdon, le trio aux nombreuses disctinctions : Molière, Sept d'or, Victoire de la musique, 1 César pour Les Trois frères.

22.50

SANS ISSUE, SANS RETOUR
Téléfilm de Charles T. Kanganis (95 min). 4501761
Pour enrayer la progression du crime à Los Angeles, trois « super flics » vont s'infiltrer dans un gang spécialisé dans le trafic de drogue...

0.25 Formule F 1.
1.05 Journal, Météo.

1.15 Les Rendez-vous de l'entreprise (rediff.). 1.35 et 3.45, 4.25 TF 1 nuit. 1.45 La Passion selon saint Jean. Concert. De Bach, par l'Académie de l'île Saint-Louis, dir. Bertrand de Billy. 3.55 et 5.10 Histoires naturelles. 4.35 Intrigues. Sans état d'âme. 4.55 Musique.

France 2

20.50

FAITES LA FÊTE
Divertissement présenté par Michel Drucker, Virginie Lemoine et Laurent Gerra. Rock and roll.
Avec C. Jérôme, Jessie Garon, Elvis Story, les Vagabonds, Dany Brillant, Catherine Lara, des ballets de swing... (150 min). 8320148

23.20

JEAN-MARIE BIGARD AU SPLENDID SAINT-MARTIN
(70 min). 7043525

0.30 Journal, Météo.
0.40 La 25e Heure.
Sida : plutôt en vivre qu'en mourir, de Michael Steinbrecher (30 min). 4218506

1.10 Belles Années. Série. [5/6] Sang Romagnol. 2.05 Alésia est de retour. 3.50 Les Echos de la noce. 4.40 Bouillon de culture (rediff.). 5.45 Dessin animé.

France 3

20.50

L'ENFANCE VOLÉE
Téléfilm de Jean-Pierre de Decker (95 min). 183761
Un couple vient de divorcer. Benoît, douze ans, a voulu rester avec son père. Celui-ci veut le façonner à son image pour l'armer contre la vie...

22.25

LES BRÛLURES DE L'HISTOIRE
Magazine. 50e émission.
Le podium est une tribune : sport et politique (1896-1996) (65 min). 7801187

23.30 Journal, Météo.
23.55 Musique et compagnie.
Magazine présenté par Alain Duault. Jean Guillou, l'orgue majeur ; Au Théâtre Montparnasse : *la Délibération* ; Au Théâtre de Chaillot : *Savannah Bay*, de Marguerite Duras (60 min). 1214032

0.55 Dynastie. 1.40 Musique Graffiti. Œuvres de Ravel, (15 min).

Arte

20.45

TASSILO, LA STRATÉGIE D'UN PRIVÉ
[2/6] Le remède de Bregenz (60 min) 4066709
daté vendredi 5.

21.45 Métropolis. L'opéra est-il mort ou vivant ? ; Robert Downey Jr. ; coup de colère ; cyber-news ; l'agenda culturel (55 min). 8872051
22.45 Plan séquence. La Pomme d'Isaac, de Pierre-Henri Salfati (10 min). 8608790

22.50

MUSIC PLANET
Magazine. Michael Jackson, de Rudi Dolezahe, Hannes Rossacher et Monika Halkort (95 min). 1911148

0.25 Le Pain
Téléfilm israélien de Ram Loevy, (v.o., 85 min). 5240877
Renvoyé d'une boulangerie industrielle après vingt ans de bons et loyaux services, un homme s'enferme chez lui et se laisse mourir...
1.50 7e Art bis.
Bulgarie. Octobre ; Cavalcade ; Garçonniere ; Trio d'un mendiant. 6010419

2.15 Cartoon Factory. Dessins animés [2/10]. Alice Shop the Suey (1925) ; Lady Play Your Mandolin (1931) ; Betty and Little Jimmy (1936) ; Parrotville Old Folks (1935) (rediff.).

M 6

20.50

AUX FRONTIÈRES DU RÉEL
Série, avec David Duchovny, Gillian Anderson.
La colonie [1 et 2/2] (115 min). 842902
Une petite ville tranquille (50 min). 7851326

23.35

PRISONNIÈRES DES JAPONAIS
Téléfilm de Buzz Kulik, (94 min). 5730438
En décembre 1941, les Japonais envahissent les Philippines. Commence alors pour les prisonniers une longue marche vers des camps où seuls les plus résistants arriveront.

1.20 Best of Dance. Musique. 2.50 La Saga de la chanson française. Documentaire. Charles Trenet. 3.45 E = M 6. Magazine. 4.45 Les Tribus du Loby. Documentaire. 5.45 Boulevard des clips. Musique.

Canal +

20.30

UN BON FLIC
Téléfilm de Peter Werner (84 min). 1338235
Un commissaire new-yorkais n'hésite pas à affronter la réalité de la rue, quitte à marcher sur les brisées du FBI et d'un lieutenant. Lors d'une réception, il sauve la vie d'un des patrons de la Mafia...

21.55

NATIONAL GEOGRAPHIC
Documentaire. (51 min). 8467099

22.50 Flash d'information.
22.55 Babylon V.
0.00 Le Journal du hard.
0.05 Trésors vierges
Film X (1995, 96 min).
1.40 Doppelganger 9453983
Film d'A. Nesher (1992, 101 min). 4612506
3.20 Ainsi soient-elles
Film de L. et P. Alessandrin (1995, 102 min). 2606457
5.05 Texasville ■
Film de P. Bogdanovich (1990, v. o., 121 min). 4696322

Radio

France-Culture

20.30 Photo-portrait. Bernard Plossu, photographe. 20.45 Fiction. Nuit blanche, de Mama Keita. 22.02 Nouvelle. Iago, de Dino Buzzati.
22.35 Musique : Opus.
Le mystère Pascal. Avec Nicolas Lossky, théologien, Bruno Pinchard, philosophe.

0.05 Fiction : Tard dans la nuit. Chats entre chats. 4. La Chatte, de Colette. 0.55 Chronique du bout des heures. 1.00 Les Nuits de France-Culture (Rediff.). Auguste Rodin : sans ménagement ; 1.59, Neuf communes mortes pour la France ; 2.58, Alice est revenue : de Lewis Carroll (1).

France-Musique

19.30 Opéra.
Donné en direct de New York, par le Chœur et l'Orchestre du Metropolitan Opera de New York, dir. Russel-Davies : The Voyage, opéra en un prologue, trois actes et un épilogue, livret de David Henry Hwang, de Glass, Patricia Schumann (Commander), Sally Burgessrke (Isabella).
23.05 Le Bel Aujourd'hui.
Concert donné le 24 mars, à l'Auditorium de l'Orchestre national de Lyon, par Michel Bourcier, orgue : Messe de la Pentecôte, de Messiaen ; Trois danses, d'Alain ; Laudes, de Florentz. - La musique religieuse aujourd'hui : Requiem canticles, de Stravinsky.

1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Le chef d'orchestre Istvan Kertesz.
La Moldau, de Smetana, par l'Orchestre philharmonique d'Israël ; Rondo k 386, de Mozart, par l'Orchestre symphonique de Londres ; Symphonie nº 6, de Schubert, par l'Orchestre philharmonique de Vienne ; Stabat Mater, extraits, de Rossini, par l'Orchestre symphonique de Londres, Luciano Pavarotti, ténor ; Le Rouet d'or, de Dvorak, par l'Orchestre symphonique de Londres ; Psalmus Hungaricus, de Kodaly, par le Chœur du Festival de Brighton, l'Orchestre symphonique de Londres.

22.40 Da Capo. Œuvres de Franck, Bach, Haendel, Purcell, Mozart.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

19.30 Journal (RTBF).
20.00 Les Fiançailles d'Imogène.
21.30 Télécinéma.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.30 Perdu de vue (Rediff. de TF1 du 25/3)
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 De la Terre à la Lune. [1/4] La fièvre de la Lune.
21.25 Bram Bogart... Kortenbos.
21.50 Histoire et passion. [2/6] Avec le Père Alexandre.
22.45 Kanun.
23.40 Histoires d'opéras. [4/4] Il Guarany.
0.40 Autopsie : le langage de la mort (50 min).

Paris Première

19.30 Stars en stock.
20.00 Eco, écu et quoi ?
20.30 11e Festival des arts martiaux.
23.30 Paris dernière.
0.25 Concert : Michel Portal and Louis Sclavis.
Enregistré au Théâtre antique de Vienne (Isère) en juillet 1994 (90 min). 7885026

France Supervision

20.40 Concert classique.
Emission musicale (85 min). 95654438
22.05 Cap'tain Café.
Invités : Arno, Peter Kroner, Axelle Renoir, Ragasonic.
23.05 Les Grands Courants de l'art italien. Michel-Ange.
23.45 Natation.
1.15 Concert : Albert Lee.
Enregistré à l'Arthur's Club de Genève (90 min). 20705113

Ciné Cinéfil

20.45 Le Club. Invité : Cédric Klapisch.
22.05 Best of British.
23.00 Le Tombeau hindou ■
Film de Richard Eichberg (1937, N., v.o., 115 min) 38768051
0.55 Saint Louis, roi de France. De Robert Darene.
1.20 Les Amants de l'enfer ■
Film de Michael Curtiz (1951, N., v.o., 105 min) 43285552

Ciné Cinémas

20.30 Incident à Baltimore.
Téléfilm américain de Delbert Mann (1992, 95 min) 5298439
22.05 Charlie Sheen.
22.30 Dans les coulisses de... Le retour du western.
23.00 Pentimento ■
Film de Tonie Marshall (1989, 85 min) 6976728
0.25 L'Avocate perverse.
Téléfilm classé X (75 min) 91531113

Série Club

20.45 Commissaire Flemming. Mort à crédit.
22.15 Les Têtes brûlées. Un avion pour deux.
23.05 L'Age de cristal. Les collecteurs.
23.50 Formule 1.
0.40 César Birotteau (50 min).

Canal Jimmy

21.00 Earth Two. [2/2] Le projet Eden.
22.00 Le Frelon vert. Des ennuis pour le prince charmant.
22.25 Chronique du chrome.
22.30 Liquid Television.
23.00 T'as pas une idée ? Invité : Philippe Caubère.
0.00 Motor Trend (20 min).

Eurosport

17.55 Formule 1.
En direct de Buenos Aires. Grand Prix d'Argentine : essais (65 min). 9268902
19.00 (et 23.00) Boxe.
20.00 (et 22.00) Formule 1.
21.00 Catch.
0.00 International Motorsports.

Les films sur les chaînes européennes

TSR

20.05 Jours de tonnerre. Film de Tony Scott (1990, 110 min). Avec Tom Cruise, Robert Duvall, Nicole Kidman. *Aventures.*
23.10 Beetlejuice. Film de Tim Burton (1988, 90 min). Avec Michael Keaton, Alec Baldwin, Geena Davis. *Fantastique.*

DIMANCHE 7 AVRIL

TF 1

13.00 Journal, Météo.
13.20 Walker Texas Ranger. Le conseil des anciens.
14.20 Arabesque. Meurtre en fa mineur.
15.10 Le Rebelle. L'exécuteur. Série.
16.00 Les Dessous de Palm Beach. Un doigt de chantage. Série.
16.55 Vidéo gag. Divertissement.
17.15 F 1 à la Une.
17.55 Formule 1.
Grand Prix d'Argentine en direct de Buenos Aires ; 18.00, Départ de la course ; 19.40, Le podium (125 min). 83770939
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique, Météo, Trafic info.

20.45

PEUR SUR LA VILLE ■
Film français de Henri Verneuil avec Jean-Paul Belmondo, Lea Massari (1974, 120 min). 326823
Un flic cabochard règle ses comptes avec un truand et poursuit un criminel sexuel.

22.55

BELMONDO LE MAGNIFIQUE
Documentaire de Patrick Chammings (75 min). 6565465
Portrait de Jean-Paul Belmondo par ses amis, partenaires et proches qui évoquent ses quarante ans de carrière au cinéma et au théâtre.

0.10 Tailleur pour dames
Pièce de Georges Feydeau, mise en scène de Bernard Murat (140 min). 3227910
2.30 Journal, Météo.

2.40 Kiri Te Kanawa. Concert. 3.35 et 4.15 TF 1 nuit. 3.45 et 5.10 Histoires naturelles. 4.25 Mésaventures. 4.45 Musique.

France 2

12.00 Bénédiction urbi et orbi. En Mondovision en direct de Rome.
12.30 Le Jour du Seigneur. Les chorales de la paix au Liban.
12.55 et 13.15 Météo.
13.00 Journal, Loto.
13.25 Dimanche Martin. Avec Mireille Mathieu.
15.10 Cousteau. Palawan, le dernier refuge (55 min). 8894810
16.05 Dimanche Martin. Avec Pierre Perret.
17.50 et 4.55 Stade 2. Magazine olympique : page spéciale J-100 ; Tennis ; Cyclisme...
18.45 Déjà dimanche.
19.25 Déjà le retour.
19.59 Journal, Météo.

20.50

LES COMPÈRES ■ ■
Film de Francis Veber avec Pierre Richard, Gérard Depardieu (1983, 92 min). 784484
Deux hommes recherchent ensemble un adolescent en fugue, dont chacun se croit le vrai père.

22.30

TARATATA
Variétés présentées par Nagui. Avec Sting, Cast, John McLaughlin, Youssou N'Dour... (75 min). 3377303

23.45 Journal, Météo.
0.00 Musiques au cœur.
Concert. *Benvenuto Cellini*, ouverture, *Te Deum*, d'Hector Berlioz. Enregistré au Zénith à Paris le 12 février 1996 (75 min). 2318991
1.15 Mon père
Film américain de Gary David Goldberg (1989, 117 min). 8115007

3.05 Savoir plus santé (rediff.). 4.00 La Vie au bout des doigts. 4.25 Oztolt. 5.45 Dessin animé.

France 3

12.45 Journal.
13.05 Keno.
13.10 ▶ Les Quatre Dromadaires. La Jérusalem noire, de Gauthier Flauder.
14.10 Sport dimanche.
Cyclisme : 80e Tour des Flandres ; 15.05, Tiercé à Longchamp : 17.10, Natation : Championnat de France à Dunkerque ; Tennis, Coupe Davis : France-Allemagne (Quart de finale du groupe mondial) à Limoges.
17.55 Lignes de mire.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Les Débatteurs. Divertissement.
20.10 Benny Hill.

20.50

INSPECTEUR DERRICK
Série. Une visite à New York, avec Horst Tappert (65 min). 138823

21.55 Un cas pour deux. Série. Divorce, de Michael Lähn (60 min).
22.55 Journal, Météo.

23.20

PREMIER RENDEZ-VOUS ■ ■
Film français de Henri Decoin (1941, N., 105 min). 4428484
Une jeune fille s'évade d'un orphelinat pour se rendre à son premier rendez-vous avec un inconnu qui avait fait passer une petite annonce. Dans le style de Battement de cœur, *le succès des derniers beaux jours de l'avant-guerre, une comédie sentimentale où firent mouche les talents.*

1.05 Dynastie. Un avenir moins sombre. 1.50 Musique Graffiti. Concert lyrique. Œuvres de Rachmaninov, par le Chœur de Radio-France, dir. Vladimir Tchernouchenko (20 mn).

La Cinquième

12.00 Les Singes. 13.00 Fenêtre sur court. 13.30 Détours de France. L'atelier du vitrail. 14.00 L'Esprit du sport. 15.00 Teva. La montagne des prières. 16.00 Le Comte de Monte-Cristo. [3/6] Feuilleton. *Sous les traits d'un riche Anglais, Lord Wilmore, Dantès revient à Marseille.* 17.00 Le Sens de l'Histoire. Enquête sur Abraham. ● Lire page 5. 18.30 Va savoir. Au cœur de la turbine.

Arte

19.00 Cartoon Factory. Dessins animés (3/10).
Fable of Alley Cat (1923) ; I Wish I Had Wings (1932) ; Scottie Finds a Home (1935) ; Molly Cow and the Indians (1935).
19.30 Maestro. Magazine.
L'Enfant et les sortilèges, fantaisie lyrique de Colette et Maurice Ravel, mise en scène et réalisation de Patrice Caurier et Moshe Leiser. Avec Natalie Dessay, Isabelle Eschenbrenner (60 min). 7129
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

SOIRÉE THÉMATIQUE : JULES VERNE
proposée et réalisée par Pierre Trividic, avec Michel Serres:

20.46 Une vie dans les lettres. Documentaire.
20.50 Voyage au centre de la Terre ■
Film américain de Henry Levin avec James Mason, Pat Boone (1959, 129 min). 49900200
En 1880, pour vérifier un message transmis par un savant, un professeur de collège organise, à partir de l'Islande, une expédition vers le centre de la Terre. On se laisse prendre à la sensation de mystère, à la qualité des décors et des trucages. Même en version doublée...
22.55 Préparatifs, les Indes noires. Documentaire.
23.10 Voyage géographique.
Documentaire de Pierre Trividic, avec Michel Serres (25 min). 6008007
23.35 Excursion dans la Lune.
Court métrage espagnol de Segundo De Chomon (1909, 5 min). 4818736
23.40 Voyage scientifique.
Documentaire de Pierre Trividic, avec Michel Serres (25 min). 7823939
0.05 Voyage initiatique.
Documentaire de Pierre Trividic, avec Michel Serres (25 min). 87858

M 6

12.55 Mariage en noir.
Téléfilm de James Goldstone, avec David Soul (90 min). 3373216
14.30 24 Heures du Mans moto.
L'arrivée de la course, suivie du Grand Prix moto d'Indonésie. Sport.
15.20 L'Homme au masque de fer.
Téléfilm de Mike Newell, avec Richard Chamberlain, Patrick McGoohan (100 min). 3299533
17.10 Le Saint : un saphir pour les jumelles.
Téléfilm de Dennis Berry (95 min) 3703113
19.00 Bugs. Série.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 E = M 6.
20.35 et 1.30 Sport 6.

20.45

LES TOMMY-KNOCKERS, L'INVASION COMMENCE
Téléfilm de John Power, avec Jimmy Smits, Marg Helgenberger.
[1/2] (85 min). 623113
[2/2] (87 min). 2605649
Une force maléfique prend possession, un à un, des habitants d'un petit village des Etats-Unis. Il ne reste bientôt plus qu'un écrivain alcoolique pour tenter de s'opposer à cette puissance mortelle. Adaptation d'un roman de Stephen King.

23.55 Meurtre en mémoire.
Téléfilm de Robert Lewis, avec Nancy Allen, Robin Thomas (90 min). 3834484
Suite à de troublantes hallucinations, une jeune femme perd progressivement la mémoire et change de personnalité.
1.40 Grand Prix moto d'Indonésie. Sport.

2.40 Best of 100% nouveaux. Musique. 4.10 Sexy mode. Documentaire. 5.00 Boulevard des clips. Musique.

Canal +

▶ En clair jusqu'à 14.05
12.25 Flash d'information.
12.30 Télés dimanche.
13.30 La Semaine des Guignols.
14.05 Cracker
Téléfilm de Simon Cellan Jones, (98 min). 1286378
15.45 Les Inventions de la vie.
Documentaire. (26 min). 9042674
▶ En clair jusqu'à 18.00
16.10 Décode pas Bunny.
17.10 Les Superstars du catch.
18.00 Le Jardin secret
Film d'Agnieszka Holland (1993, 97 min). 791533
▶ En clair jusqu'à 20.35
19.35 Flash d'information.
19.45 Ça cartoon.
20.30 Il était une fois.

20.35

MURIEL ■
Film australien de P. J. Hogan (1994, 101 min). 919262
Une comédie de mœurs mise en scène avec des curieuses ruptures de ton. Excellente interprétation.

22.15 Flash d'information.

22.20

L'ÉQUIPE DU DIMANCHE
Magazine (149 min). 4424945

0.50 Black Robe
Film canadien de Bruce Beresford (1994, v. o., 97 min). 78884397
En 1634, Champlain gouverneur du Québec, envoie un missionnaire jésuite évangéliser les Hurons. Un chef algonquin et un jeune colon français accompagnent le prêtre.
2.30 Surprises (30 min).

Radio

France-Culture

20.30 Atelier de création radiophonique.
Les Jeux de la comtesse Dolingen de Gratz, par Catherine Binet et René Farabet.

22.25 Poésie sur parole. Jorge Luis Borges (6).
22.35 Musique : Le Concert.
L'Orchestre national de chambre de Toulouse. Œuvres de Sarasate, Gershwin, Chostakovitch.

0.05 Clair de nuit. Tentatives premières, par Jean-Charles Edel ; Rub a dub dub ; Rémanences : Moyens formats ; Des mots dans le vent ; La Durée du oui. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). A Memphis, il y a un homme d'une force prodigieuse, de Jean Audureau (1) ; 2.50, Nantes aux baisers de feu (1) ; 3.00, Alice est revenue : Lewis Carroll (2) ; 6.00, Alésia (1).

France-Musique

20.05 Voix souvenirs.
Madame Butterfly (acte II), de Puccini, par le Chœur et l'Orchestre Radio-lyrique, dir. Jules Gressier, Lyne Cumia (Cio Cio San), Raymonde Notti-Pagès (Souzouki), Gabriel Bacquier (Sharpless), Jacques Hivert (Goro), Jean Mollien (Le prince Yamadori) (mars 1959).
21.00 Capitale Prague.
Par Mildred Clary.
22.30 Transversales.
1. Déclic. Tchécoslovaquie : Iva Bittova, chant et violon (12 avril, Maison de Radio-France). 2. Les Magiciens de la Terre. Sibérie : La guimbarde Khomous des Yakoutes, avec Bartabas ; *Pays d'Oc* : Chants des XIIe et XIIIe siècles, par l'Ensemble Guilhem-Ademar ; Bavière : Carmina Burana, poèmes chantés du Moyen-Age, par l'Ensemble Alegria ; Iran : Musique classique persane, par Parissa, chant, Hossein Omoumi, joueur de ney. 3. Chansons avec Hélène Hazéra. 4. Le jazz probablement : Graham Haynes, trompette.

1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.00 Soirée lyrique.
Thaïs, opéra, de Massenet, par le Chœur John Alldis et le New Philharmonia Orchestra, dir. Maazel, Sills (Thaïs) ; Milnes (Athanaël) ; Nicolaï Gedda (Nicias) ; van Allan (Palémon) ; Kern (Albine).

22.30 Soirée lyrique (Suite). Œuvres de Bach, Mozart, Bizet, Lehar, Rimsky-Korsakov, par Nicolaï Gedda, ténor. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

19.30 Journal (RTBF).
20.00 52 sur la une.
21.00 Temps présent.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.30 Le Juge ■
Film de Philippe Lefèbvre (1984, 100 min) 94980910
0.10 Barbe-Blues.
0.30 Journal (France 3).
1.00 Journal (TSR).
1.30 Visions d'Amérique (10 min).

Planète

20.35 Autopsie : le langage de la mort.
21.25 Les Nouveaux Explorateurs. [12/12] Grizzli : La beauté.
21.55 Quatre saisons à Thoiry.
22.55 Mémoires d'ex. [2/3] Suicide au comité central : 1944-1954.
23.55 L'Ecole de la Camorra.
0.50 Attaché-case et talons hauts (50 min).

Paris Première

20.30 Top-Flop.
21.00 Le Guet-apens ■ ■
Film de Sam Peckinpah (1972, v.o., 120 min) 9080620
23.00 Concert : Richard Galliano & Bireli Lagrene.
Enregistré lors du festival jazz à Vienne (Isère) en juillet 1994 (65 min). 9835939
0.05 Eco, écu et quoi ?
0.35 Musiques en scènes.
1.00 Le Canal du savoir
Du romantisme en peinture, (60 min).

France Supervision

20.30 58 minutes pour vivre ■
Film de Renny Harlin (1990, 110 min) 20901194
22.20 Concert : Festival de jazz du Mans (55 min). 13982587
23.15 Natation.
1.15 Concert classique.
Emission musicale (85 min). 65084021

Ciné Cinéfil

20.30 Les Amants de l'enfer ■
Film de Michael Curtiz (1951, N., v.o., 105 min) 7692810
22.15 Le Désert de Pigalle ■
Film de Léo Joannon (1957, N., 105 min) 27739945
23.55 Berlin Express ■ ■
Film de Jacques Tourneur (1948, N., v.o., 85 min) 73821007

Ciné Cinémas

20.45 Ho !
Film de Robert Enrico (1968, 105 min) 7999587
22.30 Dernière limite ■
Film de Bill Duke (1992, v.o., 105 min) 38676026
0.15 Le Sicilien ■
Film de Michael Cimino (1987, v.o., 145 min) 93085866

Série Club

19.50 Caraïbes offshore.
20.35 Le Club.
20.45 Joséphine. La prison des Carmes.
22.10 Les Têtes brûlées. Le couteau dans la plaie.
23.00 L'Age de cristal. Un étrange chasseur.

Canal Jimmy

20.00 Seinfeld. La doublure.
20.25 Dream On. Mon cousin Louie.
20.55 Country Box.
21.25 Absolutely Fabulous. Le caisson.
21.55 Chronique New Age.
22.00 La Semaine sur Jimmy.
22.10 New York Police Blues.
22.55 Destination séries.

Eurosport

13.30 Formule 1.
En direct de Buenos Aires. Grand Prix d'Argentine : Warm up (30 min). 509736
14.00 Cyclisme.
En direct. Coupe du monde : 2e manche, Tour des Flandres (180 min). 25055674
17.00 Motocyclisme.
17.30 Formule 1. Magazine.
18.00 Formule 1.
En direct de Buenos Aires. Grand Prix d'Argentine : La course (120 min). 848674
20.00 Motocyclisme.
22.00 Natation.
23.30 Formule 1.
1.00 VTT (60 min).

Les films sur les chaînes européennes

RTL 9

20.30 Le Policeman. Film de Daniel Petrie (1981, 130 min). Avec Paul Newman. *Policier.* 22.40 King Kong. Film en version colorisée d'Ernst B. Schoedsack et Merian Cooper (1933, 100 min). Avec Fay Wray. *Fantastique.* 0.35 Pigalle Saint-Germain-des-Prés. Film d'André Berthomieu (1950, N., 90 min). Avec Jeanne Moreau. *Comédie.*

TMC

20.35 Moitié-moitié. Film de Paul Boujenah (1989, 85 min). Avec Michel Boujenah. *Comédie.*

Le Monde
DIMANCHE 7 - LUNDI 8 AVRIL 1996

Un test Abbott de dépistage du sida a dû être retiré du marché

En Europe, des dizaines de milliers de personnes devront passer un nouvel examen

DES DIZAINES de milliers de personnes qui, dans plusieurs pays d'Europe, avaient subi un test de dépistage de l'infection par le virus du sida, devront se soumettre au même examen si le précédent avait été fait avec un test de la firme américaine Abbott commercialisé sous le nom de IMx HIV-1/HIV-2 3e génération. La firme s'est en effet rendue compte *que, dans un petit nombre de cas,* s'était produit des faux négatifs *(c'est à dire que le test, pratiqué* chez des personnes infectées par *le virus du sida, avait donné un ré*sultat négatif).

En France, où ce test a été retiré du marché jeudi 28 mars, de tels problèmes ne devraient, *a priori,* pas se produire dans la mesure où la réglementation impose, en première intention, la pratique de deux tests de marques différentes chez toute personne qui souhaite connaître son état sérologique.

Au Royaume-Uni, où ce test était commercialisé depuis septembre 1995, le ministère de la santé a indiqué que près de 40 000 personnes qui avaient été déclarées séronégatives vont devoir se soumettre à de nouvelles analyses. Une *« petite proportion »* de personnes seraient en fait des *« faux négatifs »,* a indiqué un porte-parole du ministère.

QUATRE « FAUX NÉGATIFS »

Plusieurs membres de la communauté médicale et des dé*putés travaillistes ont* critiqué la façon dont la nouvelle a été ren*due publique, alors que beaucoup* de laboratoires sont fermés pour *cause* de trêve *pascale. Des mil*liers de personnes affolées ont appelé toute la journée les organisations de lutte contre le sida.

Au total, dans le monde, plus de deux millions de tests de cette marque ont été commercialisés. Un porte-parole d'Abbott a précisé que la firme avait cessé la commercialisation du test le 25 mars après qu'au moins quatre cas faussement négatifs eussent été recensés. En outre, Abbott avait écrit le 29 mars aux laboratoires britanniques pour leur demander de cesser d'utiliser son test.

Aux Pays-Bas, le ministère de la santé a annoncé vendredi soir que près de cinquante mille Néerlandais, déclarés séronégatifs après avoir subi le même test, devront se soumettre à de nouvelles analyses. Jeudi à Lisbonne, l'Institut national de pharmacie et des médicaments avait annoncé l'inter*diction de l'utilisation de ce test.* Des mesures similaires ont été dé*cidées dans l'ensemble* des pays scandinaves, en Allemagne et en Italie.

ANTICORPS DIRIGÉS

En France, on indique à la direction générale de la santé que le problème soulevé par le test Abbott est, non pas un manque de sensibilité, mais plutôt des difficultés à exprimer une positivité en cas de présence massive d'anticorps anti-HIV (le principe de ce test est de repérer dans le sang la présence d'anticorps dirigés spécifiquement contre le virus du sida). Le fait que la réalisation de deux tests de marque différente soit obligatoire en première intention à chaque fois qu'une personne désire connaître son état sérologique fait qu'en pratique, ce problème de fiabilité du test Abbott n'aura sans doute guère de conséquence.

Seul les centres de transfusion sanguine ne sont pas, en France, obligés, pour le dépistage des lots *de sang, de faire deux tests Elisa* concomitants, en première intention. *Mais, indique-t-on à la direc*tion général de la santé, le test *Abbott n'était utilisé* par *les CTS* français qu'en deuxième intention, lorsque un premier test, d'une autre marque, était douteux. C'est à dire dans des cas où le taux d'anticorps anti-HIV était particulièrement faible et où, de ce fait, le test Abbott ne posait guère de problème de fiabilité.

F. N.

Tirage du *Monde* daté samedi 6 avril 1996 : 473 183 exemplaires 1 -



Jean Weber mis en examen dans le dossier du sang contaminé

LE JUGE D'INSTRUCTION Marie-Odile Bertella-Geffroy, en charge du dossier du sang contaminé, a adressé, mercredi 3 avril, un avis de mise en examen pour *« complicité d'empoisonnement »* à Jean Weber, ancien PDG de la firme Diagnostics Pasteur (DP). Le juge parisien reproche à l'actuel conseiller municipal RPR de Strasbourg et président du Crédit industriel d'Alsace et de Lorraine, d'être intervenu fin avril 1985 auprès des pouvoirs publics et du Laboratoire national de la santé (LNS), *afin que soit repoussé* l'enregistrement du test de dépistage du sida de DP et non pas seulement celui du concurrent, les laboratoires américains Abbott. Il est la quatorzième personne mise en examen dans le cadre de la seconde information judiciaire sur le sang contaminé.

Jusqu'à présent, seule avait été évoquée la *« logique protectionniste »* qui aurait poussé les pouvoirs publics français à retarder l'enregistrement du test américain Abbott, en attendant que le test de Pasteur *soit* prêt à la commercialisation. La mise en examen de Jean Weber *éclaire cet aspect du dossier* d'un jour nouveau. Selon l'AFP, elle s'appuie en effet sur plusieurs correspondances d'avril 1985, témoignant du souci qui semblait animer Pasteur d'obtenir le report de l'enregistrement de son propre test, le temps, écrivait-il, *« de parvenir à une convention cadre globale avec la transfusion sanguine ».*

Interrogé par *Le Monde,* M. Weber nous a précisé tout d'abord n'avoir jamais été entendu par le juge d'instruction et n'avoir reçu aucune lettre l'informant de sa mise en examen. Selon lui, son objectif à l'époque était *« d'éviter que ne s'installe une médecine à deux vitesses, des centres de transfusion, ayant la capacité financière d'acheter des test de dépistage et d'autres, les plus nombreux, ne l'ayant pas ». « Je souhaitais donc que soit réglé en premier lieu le problème du financement, par la collectivité, du dépistage du sida dans les lots de sang. »* Pour le reste, s'agissant en particulier des accusations de protectionnisme, M. Weber affirme qu'il n'a fait que jouer son rôle de chef d'entreprise et qu'en tout état de cause c'était aux pouvoirs publics qu'il appartenait de décider s'il fallait, et quand, délivrer des autorisations aux tests Abbott et Diagnostics Pasteurs.

Le dépistage obligatoire du sida dans les centres de transfusion *sanguine avait pris effet le* 1er *août* 1985. Le Test du Diagnostics Pasteur fut *homologué* par le Laboratoire national de la santé le 21 juin 1985, celui d'Abbott le 23 juillet 1985.

Joyeuses Pâques

par Alain Rollat

LES MÉDECINS ONT TORT de se croire crucifiés par le gouvernement. Il existe toujours un moyen de transformer une couronne d'épines en auréole. A leur place, nous ne refuserions pas le carcan que veut leur imposer le projet d'ordonnances sur la maîtrise des dépenses de santé. Nous nous empresserions de l'accepter. Dans l'intérêt même de la collectivité nationale. Car cette idée qui consiste à imposer une obligation de résultats à la corporation médicale sous peine de mise à l'amende mériterait d'être généralisée. Si ce contrat d'un nouveau type civique se révélait fructueux, les *médecins pourraient se faire* les interprètes de leurs concitoyens pour *réclamer son extension* à l'ensemble de la nation et inciter *la corporation gouvernementale* à suivre leur exemple.

S'il ne parvenait pas à créer autant d'emplois que prévu, le ministre du travail se ferait alors un plaisir de puiser dans ses deniers personnels pour renflouer les caisses d'assurance-chômage. S'il n'arrivait pas à tenir sa promesse de réduire les impôts, le ministre des finances se ferait sûrement un devoir d'accorder aux contribuables une ristourne d'Etat.

Faute de pouvoir garantir une qualification professionnelle à chaque jeune Français, le mi*nistre de l'éducation se sentirait* moralement tenu de lui accorder un diplôme. Faute de savoir comment préserver les consommateurs de bifteck de la maladie des « vaches folles », le ministre de l'agriculture se sentirait obligé de leur allouer des tickets-restaurants. A défaut de réussir à rendre l'air des villes plus respirable, le ministre de l'environnement offrirait aux citadins des vacances à la campagne. Ainsi de suite.

Comme le déclarait le ministre des affaires sociales, l'inoffensif Jacques Barrot, vendredi soir 5 avril, aux journaux télévisés, il s'agit d'établir *« un vrai contrat national »* et *« il faut que tout le monde s'y mette »,* à commencer donc par les médecins, qui *« vont être obligés de faire très attention à leurs bonnes pratiques médicales, à ce qu'on appelle le juste soin médical ».* La solidarité nationale n'étant pas un vain mot, il va de soi que, sur cette lancée, les gouvernants feront très attention à leurs bonnes pratiques gouvernementales et à ce qu'on appelle le juste soin civique. Et que, bien entendu, en cas d'inattention, le premier ministre et le président de la République se sanctionneront eux-mêmes.

Que les sceptiques veuillent bien entendre ce que Soeur Emmanuelle, la pétulante « chiffonnière du Caire », disait, ce même vendredi soir, sur France 2, du haut de ses quatre-vingt-sept ans, à Bernard Pivot : *« Sais-tu pourquoi, cher Bernard, tu n'es pas prêt à chanter du matin au soir alors que dans les bidonvilles, au milieu des ordures et des rats, on voit souvent les plus démunis respirer la joie ? C'est parce que, autour de toi, il y a beaucoup de choses, alors qu'autour d'eux il n'y a rien... »* Est-il meilleur miracle social qu'un éclat de joie sur un chemin de croix ?

Un sondage et une pétition sur le génocide arménien

UN SONDAGE, EFFECTUÉ LES 1er ET 2 MARS, auprès de mille deux *personnes, âgées de dix-huit ans* et plus, *par l'Institut* Louis Harris-France pour *Les Nouvelles d'Arménie,* qui en publie les résultats dans son numéro d'avril, indique que 69 % des Français (contre 31 %) sont au courant des massacres perpétrés en Turquie parmi la population arménienne et que 49 % d'entre eux (contre 51 %) savent que l'Etat turc n'a jamais reconnu officiellement la réalité de ce génocide.
La grande majorité (75 % contre 14 %) des personnes informées des massacres de 1915 estime que les autorités françaises devraient reconnaître le génocide et 79 % (contre 13 %) que sa dénégation devrait être sanctionnée par la loi, comme celle du génocide dont les juifs ont été victimes durant la seconde guerre mondiale. Une pétition, signée notamment par Gérard Chaliand, Henri Verneuil, Carzou, Claude Lefort et Alain Finkielkraut, demande la reconnaissance du génocide arménien par un vote du Parlement.

■ **MUSIQUE : Kent Nagano, *directeur musical de l'Opéra de Lyon,*** a annoncé, vendredi 5 avril, qu'il quittera son poste à la fin de son *contrat en août 1998. Le chef d'orchestre américain,* âgé de quarante-quatre ans, qui avait succédé à John Eliot Gardiner il y a huit ans, a *pris cette décision à la suite de l'annonce du départ, en 1998* également, de l'actuel administrateur de l'Opéra de Lyon, Jean-Pierre Brossmann, qui vient d'être nommé directeur artistique du Théâtre musical du Châtelet à Paris (*Le Monde* du 6 avril).

L'encerclement par le FBI de la Milice du Montana

WASHINGTON
de notre correspondant

Rien n'a bougé, ou presque, aux abords de la ferme fortifiée du Montana où, depuis lundi 25 mars, se sont retranchés une vingtaine de *« freemen »* (hommes libres) armés jusqu'aux dents, qui ne reconnaissent aucune loi fédérale et prônent l'instauration d'une « République blanche ». Vendredi 5 avril, une timide et discrète tentative de négociation a eu lieu, tandis que les unités du Bureau fédéral d'enquêtes (FBI) encerclaient ce bâtiment isolé, *situé près de la localité de Jordan, au* nord de Billings. Baptisé *« Justus Township » (la Ville du juste), le ranch sert de lieu de ren*dez-vous aux membres de la Milice du Montana, *organisation particulièrement active au* sein de la mouvance d'extrême droite regrou*pant des groupuscules paramilitaires.*

La confrontation entre les *« freemen »* et le FBI, *qui couvait* depuis de nombreux mois, s'est brutalement tendue avec l'arrestation, *lundi 25 mars,* de deux leaders du mouvement, LeRoy Schweitzer et Daniel Petersen, inculpés tous deux de fraude bancaire et postale, menaces de mort envers des représentants de l'Etat, et propagation de la violence à des fins politiques. Leurs compagnons, dont plusieurs font l'objet d'un mandat d'arrêt, se sont aussitôt barricadés – certains avec femmes et enfants – mettant dans l'embarras le ministre de la justice, Janet Reno, qui souligne presque chaque jour la volonté des autorités de résoudre cette crise de façon pacifique. C'est que la situation des *« freemen »* du Montana n'est pas sans rappeller les affaires similaires de Ruby Ridge et de Waco, où, en 1992 et 1993, les agents fédéraux avaient donné l'assaut dans des circonstances sanglantes et âprement controversées. Aussi l'administration fédérale, qui préférerait éviter une aussi tragique issue, prend-t-elle, cette fois, ses précautions, éloignant tireurs d'élite, véhicules blindés ainsi que les dizaines de journalistes présents pendant que les négociations se poursuivent.

RACISTES, ANTISÉMITES ET HORS LA LOI

La Milice du Montana a été créée en février *1994, par John, David et Randy* Trochmann, dans la foulée du climat d'hostilité provoqué *dans l'ouest des Etats-Unis par le vote de* la loi Brady. Celle-ci, qui impose un délai de ré*flexion de cinq jours* à tout acheteur d'une arme à feu, avait été ressentie par nombre d'Américains *comme une atteinte* au droit constitutionnel de posséder une arme. Animés de fortes *convictions* racistes et antisémites, les *« freemen »* du Montana, qui partagent avec les Groupes de la haine une commune idéologie anti-gouvernementale, sont également le produit d'une situation économique particulière : dans les années 80, de nombreux *ranchmen,* frappés par la crise agricole, et criblés de dettes, ont été obligés de vendre leur propriété familiale. Ils en ont rendu responsable le gouvernement fédéral qui, en plus, voulait les désarmer. Peu à peu, certains ont developpé une véritable mentalité de hors la loi, ne reconnaissant plus l'autorité de l'Etat, refusant de payer leurs impôts, édictant leurs propres lois et élisant leur « gouvernement ».

S'estimant en guerre contre l'Etat fédéral, ils considèrent ses *agents* comme des ennemis. Au nom de ce principe, LeRoy Schweitzer et Daniel Petersen *ont constitué un réseau* très efficace de fraude financière, réussissant *à récolter quelque 1,8 million de dollars* (dix millions de francs) en 1995. Des séminaires *destinés à enseigner lesdifférentes techniques* d'escroquerie ont été organisés dans la ferme de Jordan. *La police estime que près de huit* cents personnes, originaires d'une trentaine d'Etats, ont profité, en 1995, des « cours » de LeRoy Schweitzer et Daniel Petersen.

Les liens entre les différentes milices et groupes anti-Etat sont cependant empiriques. Kenneth Stern, auteur d'un livre récent sur cette question, estime que les organisations appartenant à la mouvance des « Groupes de la haine », agissent indépendamment les unes des autres, sans recevoir d'instructions d'un quelconque commandement central. Ce qui n'empêche pas les contacts entre elles – notamment *via* Internet –, au niveau local ou international. C'est ainsi que les liens de Timothy McVeigh et Terry Nichols, tous deux inculpés dans l'attentat d'Oklahoma City (qui a fait cent soixante-neuf morts le 19 avril 1995) avec le milieu des milices extrémistes, bien qu'informels, sont clairement établis.

Laurent Zecchini